5e ANNÉE — T. 10

N° 221 — 1er DÉCEMBRE 192

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 60
Abonnements : Six mois, **11 fr.**; un an, **20 fr.** Etranger, **13** et **25 fr.**

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles
—
Chronique de la Presse
—
L'Action Catholique
—
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Encyclique « Studiorum ducem »

ADRESSÉE PAR S. S. PIE XI A L'ÉPISCOPAT à l'occasion du VI[e] centenaire de la Canonisation de saint Thomas d'Aquin

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Le guide à suivre dans l'étude des hautes disciplines ecclésiastiques, Nous l'avons assigné aux jeunes clercs par une récente lettre apostolique (1) qui confirmait les prescriptions du droit canonique : c'est saint Thomas d'Aquin.

Pour pénétrer plus profondément encore les âmes de Nos étudiants des motifs qui ont inspiré ce choix et leur exposer à quelles conditions ils pourront retirer tout le profit possible des enseignements d'un si grand Docteur, une très heureuse circonstance s'offre à Nous : la célébration prochaine du sixième centenaire de sa canonisation.

Saint Thomas, modèle du clergé.

La science et la vertu, double élément de la sainteté sacerdotale

Il existe, en effet, un merveilleux rapport de parenté entre la science digne de ce nom et la piété, cette compagne de toutes les vertus ; et, Dieu étant la vérité et la bonté même, il s'ensuit que la recherche de la gloire de Dieu par le salut des âmes — œuvre principale et mission propre de l'Eglise — exige autre chose des ministres sacrés que des connaissances suffisantes : il leur faut posséder en abondance les vertus de leur état.

Cette union de la doctrine et de la piété, de la science et de la vertu, de la vérité et de la charité, nous la trouvons réalisée à un degré tout à fait exceptionnel chez le Docteur Angélique, et c'est à bien juste titre qu'on lui a donné comme attribut un soleil, puisque en même temps qu'il diffuse dans les esprits la lumière de la science, il pénètre les cœurs des chauds rayons de la vertu. Ainsi Dieu, source de la sainteté et de la sagesse, semble avoir voulu montrer en saint Thomas comment elles se complètent l'une l'autre, comment la pratique des vertus prépare à la contemplation de la vérité, et comment à son tour la méditation approfondie de la vérité donne à la vertu son éclat et sa perfection. De fait, une vie pure, des passions entièrement domptées par la vertu, donnent une grande liberté à l'âme, lui permettent un essor plus aisé vers les choses célestes, et une pénétration plus intime des secrets divins, suivant la remarque de Thomas lui-même : « D'abord la vie, ensuite la doctrine ; car c'est la vie qui mène à la science de la vérité » (1) ; pareillement, une étude assidue des vérités surnaturelles est un vigoureux ferment de vie parfaite ; et elle n'est pas égoïste et stérile, mais au contraire puissamment active, la science de ces sublimes réalités, dont la beauté captive et absorbe l'homme tout entier.

Voilà donc, Vénérables Frères, un premier aperçu des leçons que l'on peut tirer de ce centenaire ; mais pour les mettre en lumière mieux encore, Nous croyons utile d'étudier brièvement dans cette Lettre la sainteté et la doctrine de Thomas d'Aquin, de montrer ensuite les enseignements pratiques qui en découlent pour le clergé, surtout pour les étudiants ecclésiastiques, comme aussi pour l'ensemble du peuple chrétien.

Vertus de saint Thomas

Toutes les vertus morales furent excellemment réunies en saint Thomas, et on observait entre elles cette harmonieuse union et connexion qu'il demande lui-même, car elles ne formaient qu'un seul faisceau dans la charité « qui donne la forme aux actes de toutes les vertus » (2).

Caractéristiques de sa sainteté.

Chasteté du Docteur « Angélique ».

Mais si nous recherchons les caractères propres et distinctifs de la sainteté de Thomas, nous trouvons au premier rang de toutes ses vertus celle qui lui a donné une certaine ressemblance avec les natures angéliques, la chasteté ; et c'est pour l'avoir gardée inviolée, lors d'un danger très pressant, qu'il mérita d'être ceint par les anges d'un cordon mystérieux.

Détachement des biens terrestres; humilité du religieux et du philosophe.

Ce culte si parfait de la pureté allait de pair avec la fuite des biens qui passent et un dédaigneux mépris des honneurs ; chacun sait que son inlassable persévérance brisa les efforts opiniâtres de ses proches, qui s'évertuaient par tous les moyens à lui faire accepter une situation très avantageuse dans le monde, et que, plus tard, par ses instances auprès du Souverain Pontife, qui lui offrait l'épiscopat, il obtint de n'être point chargé du fardeau qu'il redoutait.

L'élément le plus caractéristique de la sainteté de Thomas, c'est ce que saint Paul appelle *la parole de sagesse* (3), cette alliance des deux sagesses, acquise et infuse, auxquelles font le plus harmonieux cortège l'humilité, le culte de l'oraison, l'amour de Dieu.

Que l'humilité fût le fondement sur quoi s'appuyaient les autres vertus de saint Thomas, cela ne fait point de doute pour qui observe avec quelle obéissance il se soumettait à un frère lai pour les détails pratiques de la vie. On ne le constate pas avec

(1) Lettre apostolique *Officiorum omnium* du 1. 8. 22 (*D. C.*, t. 8, col. 262-268). — Voir la lettre de Mgr CHAUVIN, év. Evreux, portant commentaire de la lettre *Officiorum omnium* (*Ibid.*, col. 963-982, et spécialement col. 973-977), et la lettre du Rme P. THEISSLING, maître gén. des Frères Prêcheurs, à l'occasion du 6[e] centenaire de saint Thomas (*D. C.*, t. 9, col. 1091-1097). (Note de la *D. C.*)

(1) *Comment. in Matth.*, c. V.
(2) II-II, q. XXIII, a. 8 ; I-II, q. LXV.
(3) *I Cor.* XII, 8.

moins d'évidence à la lecture de ses écrits, qui respirent des sentiments de si humble respect pour les Pères de l'Eglise ; ne semble-t-il pas que c'est « sa très profonde vénération pour les anciens Docteurs qui l'a fait en quelque sorte hériter de leur intelligence à tous ? » (1).

Nous en avons enfin une preuve éclatante dans le fait qu'il ne détourna pas la moindre parcelle des ressources de son divin génie pour sa gloire personnelle, mais les mit toutes au service de la vérité. Ainsi, à l'encontre des philosophes qui ne s'occupent guère que de briller eux-mêmes, Thomas, dans son enseignement, tâche de disparaître pour que seule resplendisse la lumière de la vérité divine.

Esprit d'oraison.

Cette humilité, jointe à la pureté du cœur que Nous avons rappelée, et à une prière incessante, donnait à l'âme de saint Thomas une souple docilité pour s'ouvrir et correspondre aux inspirations et aux lumières de l'Esprit-Saint, qui constituent les principes mêmes de la contemplation. Pour obtenir ces grâces du ciel, il se prive fréquemment de toute nourriture, passe souvent des nuits entières en oraison ; parfois même, dans l'élan de sa piété naïve, il appuie la tête contre le tabernacle où réside le Très Saint Sacrement ; constamment, il tourne avec douleur ses regards et son cœur vers le Crucifix, avouant à son ami saint Bonaventure que c'était surtout dans ce livre qu'il avait appris tout ce qu'il savait. On peut donc en toute vérité appliquer à saint Thomas ce qui est communément rapporté du fondateur saint Dominique : il n'a jamais parlé qu'avec Dieu ou de Dieu.

Les deux « sagesses », naturelle et surnaturelle.

Accoutumé à envisager toutes choses en Dieu, cause première et fin dernière du monde, Thomas était naturellement enclin à se guider dans sa vie, comme dans sa *Somme Théologique*, d'après les deux sagesses dont nous avons parlé et qu'il décrit en ces termes : « La sagesse que l'homme acquiert par l'étude... le met à même de porter sur les choses divines le jugement sain que dicte l'usage parfait de la raison... Mais l'autre sagesse est un don qui descend du ciel..., et elle juge des choses divines en vertu d'une certaine communauté de nature avec elles. Elle est un don de l'Esprit-Saint... par lequel l'homme est rendu parfait dans l'ordre des choses divines, qui sont pour lui à la fois objet de science et d'expérience. » (2)

Leur alliance dans la vie de saint Thomas et dans son enseignement.

Cette sagesse émanant de Dieu ou infuse, accompagnée des autres dons du Saint-Esprit, fit chez saint Thomas de continuels progrès, dans la même mesure que la charité, maîtresse et reine de toutes les vertus. Il tenait en effet pour un principe incontestable que l'amour de Dieu ne doit jamais cesser de se développer, « comme l'implique l'énoncé même du précepte : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur* ; « de tout ton cœur » ou « parfaitement », c'est tout un... La charité, comme dit l'Apôtre (1), est la fin de la loi : or, ce n'est pas la fin qui admet de limite, mais seulement les moyens qui y conduisent » (2). C'est précisément pour ce motif que la perfection dans la charité est incluse dans le précepte, comme la fin à quoi nous devons tous tendre, chacun suivant sa condition.

Mais « l'effet propre de la charité est de faire tendre à Dieu, à qui elle unit le cœur de l'homme, en sorte que l'homme ne vive plus pour lui-même mais pour Dieu » (3) ; et voilà pourquoi, en se développant sans cesse parallèlement à la double sagesse, l'amour de Dieu déterminait chez saint Thomas l'oubli total de lui-même ; et lorsque Jésus crucifié lui demanda : *Thomas, tu as bien écrit de moi, quelle récompense attends-tu de moi pour tes efforts?* le saint répondit : *Vous seul, Seigneur.* Aussi, sous l'impulsion de la charité, Thomas se dévoue sans compter au service du prochain, composant des ouvrages de très haute valeur, aidant ses frères dans leurs travaux, se dépouillant de ses vêtements en faveur des pauvres, et même rendant la santé aux malades, comme ce fut le cas d'une femme qui, ayant touché la frange de son habit dans la Basilique Vaticane, où il prêchait à l'occasion des solennités pascales, se trouva subitement délivrée d'un flux de sang invétéré.

Et ce *langage de sagesse* célébré par saint Paul, en qui a-t-il eu plus d'éclat que chez le Docteur Angélique ? Dans son enseignement, c'est trop peu pour lui d'éclairer les esprits ; de tous ses efforts il excite les cœurs à rendre amour pour amour à Dieu, créateur de l'univers. « C'est l'amour de Dieu qui dépose et crée la bonté dans les êtres », telle est sa magnifique expression (4), et dans l'examen de chacun des mystères, il ne se lasse pas de mettre en lumière cette diffusion de la bonté divine. « Ainsi, de sa nature, le bien parfait se communique d'une manière parfaite, et c'est une communication de cet ordre que Dieu réalise... par l'Incarnation. » (5) Rien ne manifeste avec autant d'éclat la puissance de son génie et l'affection de son cœur que son Office du Très Saint Sacrement ; l'amour que toute sa vie il porta à l'Eucharistie se reflète en ce mot, prononcé à son lit de mort au moment de recevoir le saint Viatique : *Je vous reçois, vous, la rançon de mon âme ; c'est pour l'amour de vous que j'ai étudié, veillé et travaillé.*

Doctrine de saint Thomas

Après cette revue rapide des grandes vertus de Thomas, on comprend aisément la prééminence de sa doctrine, qui jouit dans l'Eglise d'une prodigieuse autorité. De fait, Nos prédécesseurs n'ont jamais eu qu'une voix pour en faire l'éloge.

Excellence de cette doctrine ; son autorité dans l'Église.

De son vivant même, il reçut d'Alexandre IV une lettre où le Pape n'hésitait pas à écrire : « A Notre cher Fils Thomas d'Aquin, homme éminent par la noblesse du sang et l'éclat des vertus, à qui la grâce de Dieu a accordé le trésor de la science des Ecritures. » Après sa mort, Jean XXII parut consacrer non seulement ses vertus mais encore sa doctrine quand, dans une allocution consistoriale aux cardi-

(1) Léon XIII, d'après le cardinal Cajetan, lettre Enc. *Aeterni Patris*, 4 août 1879. (Note des *Acta Apost. Sedis.*) — Voir cette Encyclique (texte latin et trad. franç.) dans *Lettres apostoliques de Léon XIII* (éditions des *Questions Actuelles*), t. 1er, pp. 42-75. — Consulter également, de Léon XIII, l'Encyclique *Depuis le jour* à l'épiscopat et au clergé français, 8 sept. 1899 : *Questions Actuelles*, t. 50, pp. 258-273. (Note de la *D. C.*)

(2) II-II, q. XLV, a. 1, ad 2, et a. 2, c.

(1) *I Tim.* I, 5.

(2) II-II, q. CLXXXIV, a. 3.

(3) II-II, q. XXII, a. 6, ad 3.

(4) I, q. XX, a. 2.

(5) III, q. I, a. 1.

naux, il fit cette déclaration mémorable : « Thomas a plus éclairé l'Eglise que tous les autres Docteurs ; en un an on apprend davantage dans ses livres que dans ceux des autres maîtres en toute une vie. »

Devant le prestige de ce génie pénétrant et de cette science plus qu'humaine, Pie V rangea officiellement Thomas au nombre des saints Docteurs et consacra son nom d' « Angélique ».

D'autre part, est-il indice plus formel de la très haute estime en laquelle l'Eglise tient ce Docteur que le fait que les Pères du Concile de Trente n'ont voulu voir déposés avec honneur sur l'autel et ouverts devant eux, au cours de leurs délibérations, que deux livres : la Sainte Ecriture et la *Somme Théologique?*

Dans cet ordre d'idées, Nous ne passerons point ici en revue un à un les innombrables documents du Saint-Siège ; rappelons du moins — c'est pour Nous un heureux souvenir — que Léon XIII, par ses prescriptions réitérées, remit en honneur la doctrine de saint Thomas ; le mérite qui en revient à Notre illustre prédécesseur est tel que, comme Nous l'avons dit ailleurs, si même Léon XIII n'était pas l'auteur de tant de prescriptions et d'actes d'une sagesse éclatante, cette réforme seule suffirait à l'immortaliser.

Le Pape Pie X, de sainte mémoire, ne tarda pas à s'engager dans la même voie, notamment par le Motu proprio *Doctoris Angelici*, qui contient ce magnifique éloge : « Depuis la bienheureuse mort du saint Docteur, l'Eglise n'a pas tenu un seul Concile auquel Thomas n'ait participé par les trésors de sa doctrine. » (1)

Plus près de nous, enfin, Notre très regretté prédécesseur Benoît XV déclarait à plusieurs reprises professer les mêmes sentiments ; il eut la gloire de promulguer le Code de droit canonique, qui consacre sans réserve « la méthode, la doctrine et les principes » du Docteur Angélique (2).

Le « Docteur commun » de l'Église.

Quant à Nous, Nous trouvons si justifiés les magnifiques hommages rendus à ce génie vraiment divin que, à Notre avis, il convient d'appeler non seulement Docteur Angélique, mais encore le Docteur *Commun* ou Universel de l'Eglise, celui dont l'Eglise a fait sienne la doctrine, comme le prouvent tant de documents de toute sorte.

L'esprit surnaturel dans l'œuvre du Docteur.

Il ne serait pas possible de reprendre une à une toutes les considérations émises à ce sujet par Nos prédécesseurs ; il suffira de montrer l'esprit surnaturel qui anime ses ouvrages comme sa vie, et que ses écrits, où se trouvent formulés les principes et les lois de toutes les sciences sacrées, valent pour tous les temps et tous les lieux.

Étude et piété, double élément de la discipline chrétienne.

Lorsqu'en effet, par la parole ou par la plume, il traite des choses divines, saint Thomas est pour les théologiens un illustre modèle de l'union très étroite qui doit régner entre les sentiments de l'âme et la vie d'étude. On ne dit pas d'un homme qu'il connaît à fond tel pays lointain pour cela seul qu'il en connaît une description, même détaillée, mais bien s'il y a vécu un certain temps ; de même, nul n'acquiert une connaissance profonde de Dieu par la seule recherche scientifique, s'il ne vit également dans l'union la plus intime avec lui. Or, toute la théologie de saint Thomas vise à nous faire vivre dans l'intimité de Dieu. Enfant, au Mont-Cassin, il demande sans relâche : « Qu'est-ce que Dieu ? » ; écrivain, qu'il traite de la création du monde, de l'homme, des lois, des vertus, des Sacrements, il rapporte tout à Dieu auteur du salut éternel.

Aussi, quand il examine les causes de la stérilité intellectuelle — curiosité, désir effréné de savoir, lenteur d'esprit, peur de l'effort et inconstance, — il ne trouve à leur opposer qu'un remède : une grande ardeur au travail, qui puise sa sève dans une piété fervente et qui est comme l'épanouissement de la vie spirituelle.

Le triple flambeau directeur des études sacrées.

Le triple flambeau qui oriente les études sacrées, droite raison, foi infuse et dons du Saint-Esprit qui perfectionnent l'intelligence, ne brilla jamais avec plus d'éclat que chez saint Thomas : après avoir, dans une question particulièrement difficile, laborieusement déployé les ressources de son esprit, il demandait la solution à Dieu avec la plus profonde humilité, par le jeûne et la prière la plus humble, et Dieu se plaisait à exaucer avec tant de bonté ses supplications qu'il lui envoya parfois les princes des Apôtres pour l'éclairer.

Dès lors, il n'est pas étonnant que, vers la fin de sa vie, il se fût élevé à un tel degré de contemplation que tous ses écrits lui paraissaient n'avoir pas plus de poids qu'un fétu de paille, et qu'il se déclarait incapable de dicter encore quoi que ce fût ; il n'avait plus de regard que pour les choses éternelles, il n'aspirait plus qu'à voir Dieu. Tel est bien en effet, d'après saint Thomas, le fruit qu'avant tout autre on doit retirer des études sacrées : un grand amour de Dieu et un vif désir des choses éternelles.

Principes et méthode des sciences sacrées d'après saint Thomas.

Tout en montrant par son exemple avec quelles dispositions nous devons étudier les différentes sciences, Thomas établit les principes solides et définitifs de chacune d'elles.

Sciences philosophiques.

Et tout d'abord, qui mieux que lui a expliqué la nature de la philosophie, sa méthode, ses diverses parties et leur valeur ? Avec quelle pénétrante finesse il montre l'harmonieux ajustement des membres dont se compose le corps de cette science ! « Le sage met de l'ordre. En effet, la sagesse est au premier chef une perfection de la raison, dont la fonction est de connaître l'ordre ; bien que les puissances sensitives connaissent certaines choses, il n'appartient qu'à l'intelligence ou à la raison de saisir leurs rapports. On distingue les sciences d'après les différents ordres dont l'examen est du domaine propre de la raison.

» L'ordre que la raison en exercice crée dans son acte propre relève de la philosophie rationnelle (ou *Logique*), qui considère l'ordre des parties du discours entre elles ainsi que l'ordre des principes entre eux et avec les conclusions.

» La philosophie naturelle (ou *Physique*) considère l'ordre que la raison humaine saisit dans les choses, mais sans le créer ; et c'est pourquoi nous rangeons également sous le nom de philosophie naturelle la *Métaphysique*.

» Quant à l'ordre des actions volontaires, il est du domaine de la philosophie morale, subdivisée elle-même en trois parties : la première considère les opérations de l'individu par rapport à la fin, c'est la « *Monastique* » (Ethique individuelle) ; la deuxième étudie les opérations du groupe familial, c'est l'*Eco-*

(1) Cf. *Actes de Pie X* (éditions des *Q. A.*), t. 8, pp. 68-76, et spécialement pp. 73-74. (Note de la *D. C.*)
(2) Cf. can. 1366 § 2.

nomique; la troisième s'occupe de la marche de la cité, et c'est la *Politique*. » (1)

Toutes ces parties de la philosophie, saint Thomas les a étudiées à fond, chacune avec sa méthode particulière, partant de ce qui est le plus étroitement lié à la raison humaine, puis s'élevant graduellement, pour s'arrêter enfin « au dernier sommet de toutes choses » (2).

L'enseignement de Thomas touchant la puissance ou la valeur de l'esprit humain est définitivement acquis. « Naturellement, notre intelligence connaît l'être et les choses qui en soi tiennent de l'être comme tel, et c'est sur cette connaissance que se fonde la notion des premiers principes. » (3) Ces principes réduisent à néant les erreurs et théories modernes qui prétendent que, dans l'acte d'intelligence, ce n'est pas l'être même qui est perçu, mais l'impression subjective; erreurs qui aboutissent à l'*agnosticisme*, si énergiquement condamné par l'Encyclique *Pascendi*.

Quant aux arguments par lesquels Thomas établit que Dieu existe et que lui seul est l'*Etre subsistant en soi*, ils sont aujourd'hui encore, comme au moyen âge, la démonstration la plus solide de ces vérités; ils confirment clairement le dogme catholique, solennellement promulgué au Concile du Vatican et que Pie X énonce en cette magnifique formule : « Dieu, en tant que principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude et même démontré par la lumière naturelle de la raison au moyen de ce qui a été fait, c'est-à-dire des œuvres visibles de la création, comme la cause l'est par ses effets. » (4) Sa doctrine métaphysique, qui a pourtant été souvent jusque de nos jours en butte aux amères railleries de critiques injustes, garde cependant aujourd'hui encore, tel l'or que n'attaque aucun acide, toute sa force et son plein éclat. Notre prédécesseur avait donc bien raison d'affirmer: « S'écarter de Thomas d'Aquin, surtout en métaphysique, ne va pas sans grave préjudice. » (5)

Sciences théologiques.

Certes, la philosophie est la plus noble parmi les sciences humaines; mais, dans l'ordre établi par la divine Providence, on ne peut dire qu'elle ait le pas sur toutes les autres, vu qu'elle n'embrasse pas l'universalité des choses. Et de fait, au début même de la *Somme contre les Gentils* et de la *Somme Théologique*, le saint Docteur décrit un autre ordre de choses, supérieur à la nature, dépassant les forces de la raison, et que l'homme, sans le bienfait de la révélation divine, n'aurait jamais soupçonné. Cette sphère est le domaine de la foi, et la science de la foi s'appelle la Théologie.

Théologie fondamentale et apologétique.

Celui-là aura nécessairement une science plus parfaite de la théologie qui possédera mieux les données de la foi et aura un esprit philosophique plus étendu et plus pénétrant. Il n'est donc pas douteux que la théologie ait été portée à sa plus haute perfection par saint Thomas, chez qui on trouve une connaissance absolument parfaite des choses divines et une intelligence merveilleusement douée pour la philosophie. Aussi n'est-ce pas tant par son enseignement philosophique que par son œuvre théologique, que dans nos écoles saint Thomas est le Maître.

Il n'est pas, en effet, une seule partie de la théologie où il n'ait mis en œuvre avec un rare succès les richesses merveilleuses de son génie. Et tout d'abord, il a établi sur ses véritables bases l'apologétique, fixant nettement la distinction entre les vérités de la raison et celles de la foi, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Aussi, lorsqu'il définit la possibilité de connaître certaines vérités religieuses par les lumières de la raison, la nécessité morale d'une révélation divine pour les connaître toutes avec certitude et sans erreur, enfin la nécessité absolue d'une révélation pour connaître les mystères, le Concile du Vatican n'emploie que des arguments empruntés à saint Thomas. Il entend que tous les apologistes du dogme catholique tiennent pour sacré ce principe: « Donner son assentiment aux vérités de la foi, ce n'est pas faire preuve de légèreté, bien qu'elles dépassent la raison. » (1) Il montre en effet que, si mystérieuses et obscures que soient les vérités de la foi, les raisons du moins sont claires et évidentes qui poussent l'homme à croire, au point « qu'il ne croirait pas s'il ne voyait pas qu'il faut croire » (2). Il ajoute même que, loin de considérer la foi comme une entrave ou un joug d'esclave imposé à l'humanité, il la faut tenir pour un bienfait très précieux, étant donné que « la foi est en nous comme les prémices de la vie éternelle » (3).

Théologie dogmatique.

La seconde partie de la théologie, qui s'occupe de l'explication des dogmes, est aussi étudiée par saint Thomas avec une ampleur exceptionnelle. Personne n'a pénétré plus profondément ni exposé avec plus de sagacité tous les mystères sacrés, notamment la vie intime de Dieu, le problème de la prédestination éternelle, le gouvernement surnaturel du monde, la faculté accordée aux êtres raisonnables d'atteindre leur fin, la rédemption du genre humain opérée par Jésus-Christ et continuée par l'Eglise et les Sacrements, ces deux « reliques de l'Incarnation divine », suivant l'expression du saint Docteur.

Théologie morale; économie et politique chrétiennes.

En morale également, Thomas a formulé une solide doctrine théologique qui dirige tous nos actes d'une manière appropriée à notre fin surnaturelle. Et parce qu'il possède — comme Nous le disions — une connaissance parfaite de la théologie, il donne des règles sûres qui doivent guider non seulement l'individu dans sa vie personnelle, mais aussi la famille et la société, objet de la morale politique.

Et nous avons alors, dans la deuxième partie de la *Somme Théologique*, ces magnifiques enseignements sur le gouvernement paternel ou domestique, le pouvoir légitime dans les cités ou les Etats, le droit naturel et le droit des gens, la paix et la guerre, la justice et la propriété, les lois et leur observation, le devoir de soulager la misère privée et de collaborer à la prospérité publique, dans l'ordre naturel et surnaturel.

Le jour où, dans la vie privée, dans la vie publique et dans les rapports qui s'imposent de nation à nation, ces règles seraient religieusement et inviolablement observées, rien ne manquerait plus pour assurer aux hommes cette « paix du Christ par le règne du Christ » à laquelle le monde entier aspire si ardemment. Il est donc à souhaiter qu'on prenne de plus en plus en considération les enseignements de Thomas d'Aquin, spécialement sur le droit des gens et les lois qui règlent les relations internationales, car on y trouve les bases de la véritable *Société des Nations*,

(1) *Ethic.*, lect. 1.
(2) *Contra Gentes*, II, c. 56, et IV, c. 1.
(3) *Contra Gentes*, II, c. 83.
(4) Motu proprio *Sacrorum Antistitum*, 1er sept. 1910 [*Quest. Act.*, t. 109, p. 35].
(5) Litt. Encycl. *Pascendi*, 8 sept. 1907 [*Quest. Act.*, t. 93, pp. 194-279, spécialement p. 265].

(1) *Contra Gentes*, I, c. 6.
(2) II-II, q. I, a. 4, [ad 2].
(3) *Quaest. disp. de Veritate*, p. XIV, a. 2.

Théologie ascétique et mystique.

Thomas n'est pas moins éminent par sa science ascétique et mystique. Ramenant toute la science morale à la théorie des vertus et des dons, il définit excellemment l'une et l'autre pour les différentes catégories de chrétiens, ceux qui veulent vivre en suivant les règles ordinaires et communes, ceux qui tendent à la perfection spirituelle dans sa plénitude sous la forme de la vie active ou de la vie contemplative. Extension du précepte de l'amour divin, lois du développement de la charité et des dons du Saint-Esprit qui l'accompagnent, différents états de vie, tels que vie parfaite, vie religieuse, vie apostolique, caractères distinctifs de ces états, leur nature et leur valeur : pour posséder à fond ces questions et autres analogues de la théologie ascétique et mystique, on devra nécessairement recourir tout d'abord au Docteur Angélique.

Sciences scripturaires.

D'autre part, Thomas s'est appliqué à baser et édifier toute sa doctrine sur les Saintes Ecritures. Convaincu que, dans toutes et chacune de ses parties, l'Ecriture est vraiment la parole de Dieu, il en soumet soigneusement l'interprétation aux lois mêmes que devaient consacrer tout récemment Nos prédécesseurs Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus Deus* (1), et Benoît XV dans l'encyclique *Spiritus Paraclitus* (2). Il part de ce principe : « L'auteur principal de la Sainte Ecriture, c'est le Saint-Esprit... L'homme n'en est que l'auteur instrumental » (3), et il n'admet pas de doute sur l'absolue valeur historique de la Bible ; mais, du sens des mots, ou sens littéral, il tire les richesses fécondes du sens spirituel, dont les trois formes allégorique, tropologique, anagogique, lui suggèrent d'habitude les commentaires les plus ingénieux.

La liturgie.

Enfin, le saint Docteur a eu comme le don et le privilège unique de traduire sa propre doctrine en prières et hymnes liturgiques, au point de devenir le poète et chantre incomparable de la divine Eucharistie. Partout, en effet, chez toutes les nations où elle est établie, l'Eglise catholique est heureuse d'employer et emploiera toujours dans sa liturgie les cantiques de saint Thomas, qui sont en même temps l'effusion la plus ardente de l'âme en prière et la plus parfaite expression de la doctrine transmise par les Apôtres touchant l'auguste Sacrement, celui qu'on appelle plus spécialement le *Mystère de Foi*. Si l'on pense à ce que Nous venons de rappeler et à l'éloge fait de lui par le Christ et que Nous avons déjà rapporté, on ne s'étonnera certes pas que Thomas ait reçu également le titre de Docteur Eucharistique.

Leçons du Centenaire

Et maintenant, de tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici Nous recueillons les conclusions très opportunes que voici.

Saint Thomas, modèle de perfection.

Pour la jeunesse : humilité et pureté.

La « Milice Angélique ».

Tout d'abord, c'est particulièrement nos jeunes gens qui doivent tourner leurs regards vers saint Thomas et s'efforcer de reproduire ses grandes et éclatantes vertus, avant tout l'humilité, fondement de la vie spirituelle, et la chasteté. Qu'ils sachent, en imitant ce merveilleux génie et sublime Docteur, fuir l'orgueil avec horreur, par d'humbles prières attirer sur leurs études les riches effusions de la lumière divine ; qu'à son exemple ils veillent avant tout à éviter les appâts du plaisir, afin que dans la contemplation de la sagesse aucune obscurité n'affaiblisse leurs regards. Ce qu'il a lui-même pratiqué, il l'a confirmé par son enseignement : « Si quelqu'un s'abstient des voluptés charnelles pour vaquer plus librement à la contemplation de la vérité, sa conduite est conforme à la droite raison. » (1)

Dans le même ordre d'idées, les Divines Ecritures nous donnent cet avertissement : « La sagesse n'entrera pas dans une âme qui aime le mal ; elle n'habitera point dans un corps esclave du péché. » (2) Si la pureté de saint Thomas avait sombré dans l'extrême péril que Nous avons mentionné, il est vraisemblable que l'Eglise n'aurait jamais eu son Docteur Angélique.

Aussi, voyant la plus grande partie de la jeunesse, séduite par les attraits des passions, perdre si prématurément la sainte pureté et devenir esclave des plaisirs, Nous vous demandons instamment, Vénérables Frères, de propager partout, principalement parmi les étudiants ecclésiastiques, l'association de la *Milice Angélique*, qui a pour but la sauvegarde de la chasteté sous la protection de saint Thomas ; et Nous tenons à confirmer les faveurs de la bienveillance pontificale dont cette confrérie a été comblée par Benoît XIII et Nos autres prédécesseurs. Pour que les fidèles s'inscrivent plus volontiers encore dans cette Milice, Nous permettons à ses membres de remplacer le cordon par une médaille suspendue au cou, représentant au revers saint Thomas et les Anges le ceignant du cordon, et portant à l'avers l'effigie de Notre-Dame, Reine du Très Saint Rosaire.

Pour les étudiants ecclésiastiques.

Saint Thomas a été officiellement proclamé patron de toutes les écoles catholiques parce qu'il a merveilleusement uni en lui, comme Nous le disions, les deux sagesses, celle qui s'acquiert par la raison et celle qui est surnaturellement infuse ; parce qu'il avait recours aux jeûnes et aux prières pour résoudre les problèmes les plus difficiles, et parce qu'il remplaçait tous les livres par l'image de Jésus crucifié. La jeunesse cléricale apprendra à son école la manière la plus sage et la plus féconde de se livrer à l'étude des plus hautes disciplines.

Pour les religieux, les fidèles et les prêtres.

Quant aux membres des familles religieuses, ils regarderont comme leur idéal la vie de Thomas, lequel refusa les dignités les plus hautes afin de pouvoir vivre dans la pratique de l'obéissance la plus parfaite et mourir dans l'intégrité de sa profession religieuse.

Tous les fidèles enfin pourront trouver dans le Docteur Angélique un modèle de piété envers l'auguste Reine du ciel, dont il avait accoutumé de répéter la salutation angélique et d'écrire le doux nom en ses ouvrages, et demander au Docteur Eucharistique l'amour du divin Sacrement.

Et ce qui suit s'adresse naturellement tout d'abord aux prêtres : « Tous les jours il célébrait la messe, à moins d'en être empêché par la maladie, et en entendait une autre, celle de son compagnon ou d'un autre Père, qu'il servait très souvent lui-même » ; c'est ce que rapporte l'historien très attentif de sa vie.

(1) Reproduite *in extenso* (texte latin et trad. fr.) dans *Q. A.*, t. 21, pp. 258-271, 290-319. (Note de la *D. C.*)
(2) Trad. dans *D. C.*, t. 4, pp. 258-263. (Note de la *D. C.*)
(3) *Quodlib.* VII, a. 14, ad 5.

(1) II-II, q. CLII, a. 2.
(2) *Sap.* I, 4.

Mais qui trouvera des mots pour dire avec quelle ferveur il célébrait les saints mystères, avec quel soin il s'y préparait, et quelles actions de grâces, après la messe, il offrait à la divine Majesté ?

La doctrine thomiste, antidote du modernisme.

D'autre part, si l'on veut se mettre en garde contre les erreurs qui sont la source et l'origine de tous les malheurs de notre époque, il faut rester plus que jamais fidèle à la doctrine de saint Thomas. Dans tous les domaines, Thomas réfute péremptoirement les théories imaginées par les modernistes : en philosophie, en sauvegardant, comme Nous l'avons dit, la valeur et la force de l'intelligence humaine et en établissant par des arguments irréfutables l'existence de Dieu ; en dogmatique, en distinguant l'ordre surnaturel de l'ordre naturel et en mettant en lumière les raisons de croire et les dogmes mêmes ; en théologie, en montrant que toutes nos croyances reposent non sur une simple opinion mais sur la vérité, et qu'elles sont immuables ; en science biblique, en établissant la vraie notion de l'inspiration divine ; en morale, en sociologie et en droit, en formulant avec exactitude les principes de justice légale ou sociale, de justice commutative ou distributive, et en exposant les rapports de la justice avec la charité ; en ascétique, en donnant les règles de la vie parfaite, comme aussi en réfutant ceux de ses contemporains qui attaquaient les Ordres religieux. Enfin, à l'encontre de l'autonomie si vantée de la raison humaine, notre Docteur proclame les droits de la Vérité première et l'autorité du Maître souverain sur nous. On voit par là que les modernistes ont des motifs suffisants de ne craindre aucun Docteur de l'Eglise autant que Thomas d'Aquin.

Magistère de saint Thomas dans l'Église.

Aussi, comme il a été dit autrefois aux Egyptiens lors d'une extrême disette : « *Allez à Joseph* », ce Joseph qui devait leur fournir le blé nécessaire à nourrir leur corps ; de même, à tous ceux sans exception qui sont aujourd'hui en quête de vérité, Nous disons : *Allez à Thomas*, allez lui demander l'aliment de la saine doctrine, dont il est si riche et qui nourrit les âmes pour la vie éternelle. Aliment à la portée de tous et facilement accessible, on l'affirma sous la foi du serment au cours du procès de béatification de Thomas : « La doctrine claire et facile de ce Docteur a formé un grand nombre de maîtres brillants, réguliers et séculiers ; à cause de sa manière synthétique, limpide, aisée..., même les laïcs et personnes de moyenne intelligence désirent posséder ses écrits. »

Les prescriptions des Papes et la doctrine thomiste.

Pour Nous, Nous ordonnons que les prescriptions de Nos prédécesseurs, en particulier de Léon XIII (1) et de Pie X (2), comme également les directions que Nous donnions l'année dernière (3), soient méditées avec soin et scrupuleusement observées, par tous ceux surtout qui occupent dans les écoles ecclésiastiques les chaires les plus importantes. Qu'ils s'en persuadent bien, ils ne s'acquitteront de leur charge et ne répondront à Notre attente que si, après s'être faits les disciples fervents du saint Docteur par une étude assidue et approfondie de ses ouvrages, ils communiquent à leurs élèves leur ardent amour pour ce Docteur en leur commentant ses écrits, et les rendent capables d'allumer cette même flamme chez les autres.

Émulation, « juste liberté » et charité dans la fidélité à saint Thomas.

Entre les amis fervents de saint Thomas — comme doivent l'être tous les fils de l'Eglise qui se livrent aux études supérieures, — Nous désirons que s'établisse une noble émulation, respectueuse d'une juste liberté et propice au progrès de la science ; mais Nous condamnons tout esprit de dénigrement : il ne profite en rien à la vérité et n'aboutit qu'à relâcher les liens de la charité. Que chacun s'en tienne donc fidèlement à cette prescription du droit Canonique (1) : « Dans l'étude de la philosophie rationnelle et de la théologie comme dans l'enseignement de ces sciences aux élèves, les professeurs suivront en tous points la méthode, la doctrine et les principes du Docteur Angélique, et ils se feront un devoir de conscience de s'y tenir » ; et tous observeront cette règle avec une fidélité telle qu'ils puissent l'appeler leur Maître en toute vérité. On évitera pourtant d'exiger les uns des autres plus que ne réclame de tous l'Eglise, maîtresse et mère de tous ; et sur les points où les auteurs plus autorisés des écoles catholiques se partagent ordinairement en avis contraires, chacun sera laissé libre de suivre l'opinion qui lui paraît plus vraisemblable.

Prescriptions et faveurs spirituelles à l'occasion du Centenaire

La chrétienté tout entière se doit de célébrer dignement ce centenaire, car les honneurs décernés à saint Thomas ne visent pas seulement à glorifier le saint Docteur, mais plus encore à exalter l'autorité de l'Eglise enseignante.

En conséquence, Nous désirons très vivement que, entre le 18 juillet de l'année courante et la fin de l'année prochaine, ce centenaire soit célébré dans le monde entier, par tous les établissements où les jeunes clercs reçoivent leur formation régulière : non pas seulement chez les Frères Prêcheurs, dont l'Ordre — suivant la remarque de Benoît XV — « doit être félicité moins d'avoir élevé le Docteur Angélique que de ne s'être jamais écarté, dans la suite, fût-ce d'une ligne, de son enseignement » (2), mais aussi dans les autres familles religieuses et dans tous les séminaires, collèges et écoles catholiques, qui ont saint Thomas pour Patron.

Il convient que la Ville Eternelle, où Thomas fut quelque temps Maître du Sacré Palais, ait le premier rang dans la célébration de ces fêtes ; il sera juste que, par leurs manifestations de sainte allégresse, le Collège Pontifical Angélique, où saint Thomas est en quelque sorte chez lui, et les autres Instituts ecclésiastiques de Rome se distinguent entre toutes les maisons où l'on étudie les sciences sacrées.

Pour accroître l'éclat de ce Centenaire et le rendre plus fécond, en vertu de Notre autorité Apostolique Nous concédons ce qui suit :

1) Dans toutes les églises de l'Ordre des Prêcheurs et dans toute autre église ou chapelle où le public a ou peut avoir accès, notamment dans les Séminaires, Collèges ou écoles cléricales, des prières pourront avoir lieu sous forme de triduum, d'octave ou de neuvaine, avec concession, par faveur pontificale, des

(1) Encycl. *Aeterni Patris.*
(2) Motu proprio *Doctoris Angelici*, 29 juin 1914.
(3) Lettre apost. *Officiorum omnium : D. C.*, t. 8, col. 262-268, spécialement col. 264-267.

(1) Can. 1366 § 2.
(2) *Acta Apostolicae Sedis*, vol. 8 (1916), p. 397.

indulgences accordées pour les solennités habituelles en l'honneur des saints et des bienheureux ;

2) Dans les églises tant des Frères que des Sœurs de l'Ordre de Saint-Dominique, tous les fidèles pourront, au cours des fêtes du Centenaire, durant un seul jour, laissé à leur choix, après s'être dûment confessés et nourris de l'aliment eucharistique, gagner une indulgence plénière chaque fois qu'ils feront une prière devant l'autel de saint Thomas ;

3) De plus, dans les églises de l'Ordre de Saint-Dominique, les prêtres du grand Ordre ou du Tiers-Ordre pourront, au cours de l'année centenaire, tous les mercredis ou le premier jour libre de chaque semaine, célébrer la messe en l'honneur de saint Thomas comme au jour de sa fête — avec ou sans *Gloria* et *Credo*, suivant le rite du jour — et gagner une indulgence plénière ; ceux qui assisteront à cette messe pourront gagner la même indulgence aux conditions ordinaires.

En outre, au cours de l'année centenaire, les Séminaires et autres maisons de formation cléricale organiseront, en l'honneur du Docteur Angélique, une discussion solennelle (*disputatio*) sur un point de philosophie ou d'autres sciences importantes. Et pour qu'à l'avenir saint Thomas soit honoré comme il convient au patron de toutes les écoles catholiques, Nous décidons que le jour de sa fête sera un jour de congé pour les étudiants et qu'on la célébrera non seulement par une messe solennelle, mais encore — au moins dans les Séminaires et les Instituts religieux — par une *disputatio* comme celle que Nous venons de prescrire.

Enfin, en vue d'obtenir que les études auxquelles se livrent Nos fils avec Thomas d'Aquin pour Maître portent des fruits chaque jour plus abondants pour la gloire de Dieu et de l'Eglise, Nous annexons à cette Lettre la formule de prière qu'il récitait lui-même et Nous vous demandons instamment de la répandre. A quiconque la récitera avec piété, Nous accordons, en vertu de Notre autorité, une indulgence *toties quoties* de 7 ans et 7 quarantaines.

Comme gage des divines faveurs et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur, à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux fidèles confiés à chacun de vous, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 juin 1923, fête des Princes des Apôtres, en la deuxième année de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE

PRIÈRE

Créateur ineffable qui, dans votre infinie sagesse, avez constitué les trois hiérarchies angéliques, les avez placées au ciel dans un ordre merveilleux, et avez distribué avec une parfaite harmonie les parties de l'univers ; Vous, vraie Source de la Lumière et de la Sagesse, Principe souverain, daignez faire descendre sur les ténèbres de mon intelligence le rayon de votre clarté, pour dissiper la double nuit dans laquelle je suis né : le péché et l'ignorance.

Vous, qui rendez éloquentes les lèvres des enfants, donnez la science à ma langue et versez sur mes lèvres la grâce de votre bénédiction.

Accordez-moi la vivacité de l'intelligence, la fidélité de la mémoire, la vraie méthode et la facilité pour apprendre, la sagacité d'interprétation, une agréable aisance d'élocution.

Facilitez le début de mes études, dirigez-en la marche, assurez-en l'achèvement. Vous qui êtes vrai Dieu et vrai homme, qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

[Traduit du latin par la *Documentation Catholique*.]

MÉDAILLONS

La jeunesse littéraire de Louis Veuillot (1)

De l'*Ami du Clergé* (13. 9. 23) :

Qui l'eût dit, il y a un demi-siècle, que Veuillot serait un jour le thème d'une thèse de doctorat en Sorbonne ? Que la Sorbonne écouterait sans s'écrouler un éloge enthousiaste de Veuillot ? Que non seulement elle l'écouterait, mais qu'elle le couronnerait en décernant à l'auteur, outre le titre de docteur ès lettres, la mention honorable ? Et une Sorbonne dont le jury était présidé ce jour-là (9 juin 1923) par M. Seignobos ?

La Sorbonne aussi bien n'est pas souvent à pareille fête ; et il est rare que les thèses de doctorat s'attachent à une gloire de cet éclat. Veuillot, si méconnu, si vilipendé toute sa vie, fut, de l'aveu de toute la critique aujourd'hui, un artiste de premier ordre, et doit figurer parmi les meilleurs écrivains du XIXe siècle, « dans la demi-douzaine de très grands prosateurs de ce siècle », comme a dit J. Lemaître.

C'est de cet homme que M. Fernessole a entrepris d'étudier les « Origines littéraires », c'est-à-dire les trente premières années : par quelle influence et par quelle discipline ce fils du peuple s'est-il élevé à une si haute perfection littéraire ? Il n'est pas question d'atavisme, en ce cas. Sa mère ne savait pas lire ; son père non plus : « A déclaré ne savoir signer », porte l'acte de naissance du futur polémiste. — « Je suis le premier de mon nom et du nom de ma mère qui ait su lire ou tout au moins qui ait un peu d'orthographe. » On le mit à l'école, probablement sur le conseil du curé de sa paroisse natale. Plus tard, vers dix ans, il va à Paris, où ses parents se sont établis depuis plusieurs années ; il fréquente cette école de Bercy dont il a gardé si amer souvenir. Et quand il sait lire, que lit-il ? Tout. Tout ce qui lui tombe sous la main, c'est-à-dire rien de bon, Paul de Kock et Cie :

« Parce que je savais lire, a-t-il écrit dans un manuscrit resté inédit (et qui est probablement de 1876), je lisais, j'en prenais l'habitude, le besoin. Mauvais besoin, mauvaises lectures. Tout m'amusait, rien d'utile, peu d'honnête par conséquent, et l'honnête me parut bientôt trop bête pour m'intéresser... Telles sont les lectures du peuple. Elles propagent, elles encroûtent la mauvaise ignorance. J'échappai au mal extrême et définitif. Pourquoi ? Par un reste de la grâce du baptême et de la grâce de la pauvreté. J'en gardai un peu, Dieu soit béni. La lecture fit, certes, le possible pour me les faire perdre entièrement. *Dans ce temps-là, il n'y avait pas de journaux à un sou.* S'il y en avait eu, je n'aurais pas résisté, *j'aurais été envieux.* Je serais mort avant vingt ans sur une barricade ou dans un bagne. »

A treize ans, au printemps de 1827, il entre, comme clerc d'avoué, chez Me Fortuné Delavigne (le frère du poète). Il y demeure jusqu'en septembre 1831. Séjour d'une grande importance pour sa formation littéraire : les jeunes clercs s'occupent plus de lettres que de procédure. Et ce sont les

---

(1) *Les Origines littéraires de Louis Veuillot* (1813-1843), par l'abbé PIERRE FERNESSOLE, docteur ès lettres. In-8° raisin de 450 p., 15 fr. — *Bio-bibliographie de la jeunesse de Louis Veuillot* (1813-1843), par le même. In-4° de 166 p., 15 fr. — Paris, de Gigord.

années où Casimir Delavigne est au faîte de sa gloire. C'est alors probablement que Veuillot s'est initié à la beauté classique, qui, plus tard, lui sera si chère. Mais il se laisse griser plus encore par les oripeaux romantiques. Il est de la grande bataille d'*Hernani* (fév. 1830) : « J'escortai *Hernani*, le poing haut, l'œil sauvage », dira-t-il plus tard. Il lit Rabelais à dix-sept ans, et s'en délecte. Il lit la *Révolution* de Thiers, et fulmine contre la Restauration. Il versifie ; il aura toute sa vie le goût de versifier ; et ses premières poésies d'adolescent, honnêtes, ne sont certainement pas vides de promesses. Il fait la connaissance, qui lui sera précieuse, d'Henri de Latouche (l'éditeur d'André Chénier). C'est Latouche qui lui révèle sa vocation de journaliste : il le fait entrer au *Figaro* : Veuillot y écrit quelques bouts d'articles en 1831.

Cette année 1831, à l'automne, il renonce définitivement à la procédure pour le journalisme. Son ami Gustave Olivier lui offre une situation à l'*Echo de la Seine-Inférieure* (qui, l'année suivante, s'appellera l'*Echo de Rouen*). Veuillot y entre en septembre 1831 (il n'a pas dix-huit ans encore) ; il y demeure jusqu'en décembre 1832. Il y entrait pour faire surtout de la critique dramatique ; mais il aborde tous les sujets : économie politique, peinture, architecture, musique, littératures étrangères ; il écrit dans tous les genres, et tous les jours, parfois deux articles le même jour. M. Fernessole en cite des extraits. Le croirait-on ? Cela se lit avec plaisir, avec passion. C'est déjà Veuillot. Il n'a pas hérité de ses ancêtres le don des lettres ; il en a hérité ce qui vaut beaucoup mieux, un jugement sain et droit, un bon sens clair et vigoureux, un sens profond et vif du réel, un sens aigu de l'observation, un cœur loyal et généreux, et d'une profonde tendresse. Dès son premier feuilleton dramatique, au lendemain d'une représentation de *Crispin*, de Regnard, il dit la glace du public devant le vide, le factice, l'irréalité de tous ces personnages : — « Vérité. Voilà ce qu'il nous faut. Et quelle vérité se montre dans ces vieux ouvrages... ? Comment peut-on espérer que le public applaudira ces marionnettes qu'il n'a vues nulle part, qu'il ne peut deviner en aucun lieu, et qui n'ont même pas, pour lui, l'intérêt du costume ? » (*Echo*, 30 sept. 1831). — « Quelle énorme distance du vieux Pathelin à M. Scribe ! » (24 janv. 1832). — « Que nous sommes petits, mon Dieu !... Que nos grands drames pleins d'adultères, de bourreaux, de meurtres, de décorations, de machines, de passions monstrueuses, auprès d'un vers de Corneille sont peu de chose ! » (14 juill. 1832).

Et il fait toujours des vers. Que dites-vous de cette strophe finale d'une pièce intitulée *Aux Riches* (publiée dans *Echo*, 17 nov. 1831) :

> Donnez, donnez aussi, vous dont la vie amère
> Ne veut trouver partout qu'un néant éternel,
> Epanchez vos trésors aux mains de la misère :
> *Semez de vos bienfaits la terre,*
> *Vous croirez au bonheur du Ciel.*

Il n'a jamais outragé l'Eglise, la morale non plus, non plus que son ami et compagnon de travail Gustave Olivier (qui se convertira avant lui et sera ensuite l'instrument providentiel de sa conversion, le plus discret des instruments). Ces jeunes gens ne sont point mauvais ; en politique, ils sont très chaudement louis-philippiens, ce qu'on appelait alors conservateurs ; en littérature, ils rendent hommage à Dieu. Peut-être même se croient-ils, en leur qualité de conservateurs, suffisamment catholiques ; mais ils ignorent l'Eglise, et n'ont pas conscience de leur ignorance.

A la fin de novembre 1832, Veuillot, par l'entremise du général Bugeaud, est nommé « rédacteur en chef et en seul » du *Mémorial de la Dordogne*, à Périgueux, journal de même couleur politique que l'*Echo de Rouen*, mais où il trouvait une situation plus stable et plus avantageuse. Il y reste jusqu'en septembre 1836. Il y réussit, comme il a réussi à Rouen. Et il s'ennuie. C'est à Périgueux, vers 1834, que se déclare la crise morale d'où sortira la conversion. Dieu lui fait sentir le vide de toutes choses, de la politique comme des passions :

« Souvent, seul avec moi-même, je cherchais à pénétrer les mystères de l'homme intérieur. J'y trouvais de l'ennui ; l'ennui me semblait légitimer le goût du plaisir. Mais le goût du plaisir blessait la conscience, jetait mille troubles dans l'âme, enfantait d'odieuses douleurs. Pourquoi cela ? Qu'est-ce que la conscience ? Je ne comprenais pas. Je me disais : Vivons en stoïques, ce sont les mécomptes qui font la tristesse... L'ennui était toujours là ; je me retournais toujours vers le plaisir. Je me disais : Suivons le torrent, puisque l'homme est ainsi fait : c'est la lutte qui fait le trouble et l'ennui. Mais la conscience criait toujours... J'essayais d'étudier, je manquais d'énergie pour l'étude, et l'ennui m'apportait des troubles nouveaux... »

C'est surtout vers le milieu de 1836 que ces troubles religieux prennent leur acuité la plus vive. Une lettre à Gustave, datée de Périgueux, 1er septembre 1836, nous en a laissé le témoignage poignant :

« Ta dernière lettre, avant de l'avoir ouverte, j'ai deviné ce qu'elle contenait : encore un pardon bien fraternel. C'est toujours ton rôle, mon ami, et tu le gardes avec une constance que rien ne peut décourager. Se peut-il que tu m'aimes encore ? Tu t'es donc attaché à moi comme à ce mauvais fils qu'on espère, en dépit de tout, ramener un jour ?... Il n'y a guère en moi de puissance pour m'apitoyer ou pour m'indigner ; j'ai le cœur plein de cendres... Et puis, tous les jours je vois s'élargir le cercle de mes fautes, je me sens indigne de pardon, je souffre bien en me voyant meilleur que je ne suis dans ce passé disparu pour toujours, où déjà je m'accusais si fort. J'accepte tous les malheurs qui m'arrivent comme une punition bien méritée et trop douce de ce que j'ai fait de mal... Je ne puis te dire à quel point je me méprise. Voyant cela, je me brise la tête et je me laisse aller, je m'abandonne à toutes les paresses, je prends d'ignobles plaisirs dont je rougis et auxquels je ne saurais pas renoncer ainsi complètement. Je voudrais me jeter dans un séminaire, je voudrais me faire frère ignorantin ou bien être un ouvrier et renoncer ainsi à ce peu de facultés intellectuelles délabrées dont j'use si mal. Cela dure un moment, ensuite je me raille avec amertume, et je me dis que je ne saurai jamais persévérer que dans ma misérable indécision. J'ai des souvenirs, d'ailleurs, qui m'accablent, et que tu n'as pas, toi, des souvenirs tels que je n'oserai jamais me confesser. C'est un miracle, dont je ne suis pas digne, que ton amitié ne t'ait pas fait voir tout cela... »

En septembre 1836, il quitte Périgueux pour Paris : par les soins d'Olivier, on lui a offert une place de rédacteur à *la Charte de 1830*, journal nouvellement fondé par Guizot et son parti. Il passe ensuite à *la Paix*, journal ultra-conservateur, puis au *Moniteur parisien*. Il s'ennuie partout. On le presse d'entrer au *Constitutionnel*, à la *Presse*, aux *Débats*. Il refuse. Dans son immense ennui, il se demande s'il ne fait pas fausse route dans le journalisme et s'il ne vaut pas mieux se vouer exclusivement aux lettres. Il lit quelques bons livres, la *Sainte Elisabeth* de Montalembert, des articles de Carné, l'*Action du Clergé dans les Société modernes* de Rubichon... Puis, un jour de février 1838, Olivier lui propose un

voyage au long cours, *via* Italie, vers l'Egypte, l'Orient, Jérusalem, la Perse même... Il accepte. Quinze jours après, il est à Rome (15 mars), où Dieu l'attend : en avril, il fait sa nouvelle « première communion » à Ste-Marie-Majeure et entre pour toujours au service de Jésus-Christ. L'année suivante, il est à l'*Univers*, dont il fait ce que l'on sait :

« S'il ne m'était pas permis de défendre la cause catholique, a-t-il écrit dans la préface des *Mélanges*, je rougirais presque de défendre une autre cause. Politique, philosophie, littérature, *qu'est-ce que tout cela séparé de l'Eglise?* Qu'est-ce que tout cela devant Dieu et devant les hommes ? » Voilà tout le programme de Veuillot et de l'*Univers*.

On n'étudiera plus désormais Veuillot sans avoir en mains la thèse de M. Fernessole. On y admirera comment la Providence a préparé le champion de l'Eglise à sa mission. La *Bio-bibliographie*, thèse complémentaire, est inséparable de la thèse principale. Elle a voulu dégager celle-ci d'un appareil documentaire qui risquait de l'alourdir. Elle signale, à leur date, toutes les pages écrites par le grand écrivain jusqu'à la fin de 1842. Elle représente un travail immense, mais qui a dû être bien doux à l'auteur, de même qu'il l'est au lecteur, puisque l'on n'y perd pas un instant de vue Veuillot.

Notules

GRATIS...

Du *Peuple de France* (15. 4. 22) :

Plus familièrement on dit: *A l'œil.*

Nos mœurs — est-ce un progrès ? — ont étrangement développé certaine sorte de mendicité dont personne ne rougit plus...

On reste fier ; on croit l'être plus qu'aucun homme ne l'a jamais été, mais il est des aumônes qu'on demande sans rougir, qu'on extorque, qu'on exige. Une consultation d'avocat, un avis de médecin... « Eh! qu'est-ce qu'il lui en coûte de me dire le bon droit de ma cause ou la nature de mon bobo ? »

Ce qu'il lui en coûte! oh, presque rien, quinze ans d'études, et le revenu du capital que cela représente ; une vie de travail pour suivre les évolutions de la législation et de la jurisprudence, des journées de douze et quatorze heures, l'effort continu de se tenir au courant des progrès de l'art de guérir.

Leur science, c'est leur gagne-pain ; rien que cela.

Il y a la grande science, celle des chercheurs, des pionniers du progrès, qui ne se payera jamais son prix et qui est le don magnanime que fait un Pasteur ou un Branly à toute l'humanité. Et il y a la petite science usuelle, mise à la portée des besoins des individus et qui doit se payer comme se paye une côtelette ou une miche de deux livres, parce que c'est tout le revenu d'un père de famille.

Hélas! c'est la destinée des intellectuels, des travailleurs de la pensée : on se croit en droit de les exploiter, d'exiger d'eux des rabais qu'on n'oserait pas demander au fumiste, ou au bougnat qui vous a apporté une charge de bois.

Entre tous les travailleurs de la pensée, les distributeurs de dons intellectuels, les dispensateurs de ces biens qu'on n'étale pas sur le carreau des Halles, il faut faire une place à part au prêtre.

Il donne aux croyants, aux fidèles, ce qu'il y a de plus précieux dans l'ordre des biens créés : *la science du divin*, les secours religieux, c'est-à-dire les moyens pratiques de faire leur salut.

Il est le distributeur des biens les plus désirables, les plus féconds, les plus nobles, les biens spirituels ; il réconcilie avec Dieu, il prie pour tous, surtout pour ceux qui oublient de le faire, il est le ministre des largesses maternelles que l'Eglise fait aux âmes, le dispensateur de combien de secours pour les corps, de quels réconforts pour les cœurs!

Ce n'est pas un *métier*, et l'exercice du ministère pastoral ne conduit pas à la fortune.

Voilà pourquoi il est indispensable que les chrétiens comprennent que le prêtre doit vivre, et que, donnant tout son temps, toute son âme, il a le droit de compter qu'on lui donnera en échange sa subsistance, le pain quotidien, le vivre et le couvert.

On évoque malgré soi le budget des cultes ; prenons ailleurs des exemples de logique et de conscience.

Les catholiques de l'Amérique du Nord assurent à leur clergé une existence convenable, honorable même.

Au Canada, la dîme — le mot ne fait pas peur — la dîme est, à la campagne, du 26e *minot* (une mesure de grain sur 26); à la ville, une piastre (5 francs, au pair) par famille.

Aux Etats-Unis, vous verriez, affiché sous le porche de l'église, un plan de la paroisse où la taxe est fixée, selon les rues ou les quartiers plus ou moins riches : 50 cents (environ 3 francs), 1, 2, 3, 4 dollars ou plus, sans parler des contributions volontaires.

En France, nous avons un autre système, mieux adapté peut-être à nos mœurs... Mais quelle pitié quand on entend parfois, au pays de toutes les générosités, des « catholiques » qui donnent en rechignant un pauvre billet de vingt sous au curé qu'ils feront peut-être lever la nuit prochaine pour leur apporter le secours de son ministère!...

CRISE DU PASTORAT

Le protestantisme en Alsace.

On écrit de Strasbourg au *Temps* (16. 5. 23) :

La crise du pastorat continue à sévir en Alsace. Actuellement, il existe soixante vacances, de sorte qu'un grand nombre de pasteurs sont obligés d'assurer le service religieux dans deux et trois communes.

Pour des raisons qui semblent être, avant tout, d'ordre économique, le recrutement du clergé protestant ne se fait plus. Ainsi, lors de la rentrée d'octobre dernier, il ne s'est pas présenté un seul candidat nouveau à la Faculté de théologie. Le nombre total des étudiants de cette branche s'élève à six ou sept seulement.

Dans le clergé catholique, au contraire, le nombre des séminaristes, qui avait décrû ces dernières années, est de nouveau en croissance, paraît-il.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

LA LUTTE SCOLAIRE

Étatisme, anticléricalisme, socialisme, contre l'enseignement professionnel

Des *Études* (5. 3. 23) :

AVANT LA GUERRE

Avant la guerre, on s'en souvient, l'Etat, vis-à-vis des écoles professionnelles libres, s'est conduit d'une façon déplorable.

Supériorité des écoles professionnelles libres.

Vers 1900, ces écoles prenaient une très grande extension ; grâce surtout aux Congrégations enseignantes, elles donnaient les plus belles espérances.

Sous le rapport de l'enseignement proprement dit, elles valaient les écoles correspondantes de l'Etat ou des communes, ainsi qu'en témoignent les succès des élèves formés par les Frères des Ecoles chrétiennes. Sur tous les autres terrains, on peut l'affirmer sans exagération, leur supériorité était incontestée.

D'une façon générale, l'école libre évite le gaspillage des bureaux, ignore la rigidité des programmes officiels, les influences politiques, les lenteurs administratives ; elle échappe à l'empire de l'étatisme, qui, trop souvent, a comme résultat de tuer les initiatives et avec elles l'esprit industriel.

Mieux que toutes autres, elle peut s'adapter aux nécessités locales et au progrès, car sa direction technique dépend de ceux qui sont immédiatement intéressés à son meilleur rendement, c'est-à-dire des industriels et des commerçants d'une région déterminée. L'éloge de l'enseignement professionnel libre n'est plus à faire; un intellectuel socialiste, M. Zoretti, le reconnaît : « Partout où ils étaient installés, les Frères tendaient à doubler leur école d'un atelier... » ; « leur enseignement était toujours prêt à accueillir les nouveautés, à prendre même les devants » (1).

Surtout, l'école privée, libre d'enseigner la religion et la morale religieuse, possède sur ses concurrentes l'inappréciable supériorité de former plus facilement des consciences honnêtes, sans lesquelles aucun travail sérieux ne peut être fait, aucune solidarité entre les classes ne saurait exister, aucun ordre social ne serait capable de se maintenir.

Les ruines économiques causées par le laïcisme.

Malheureusement, sous prétexte d'unifier et de construire, l'Etat radical eut la folie de diviser et de détruire ces œuvres pleines d'espérance. Les écoles professionnelles catholiques furent fermées et leurs maîtres, réduits à l'inaction ou chassés au delà des frontières, se virent contraints d'aller offrir leurs services à l'étranger.

Les conséquences de cette politique de laïcisme ? M. Gustave Lebon les prévoyait dès 1902 :

(1) *Education*, librairie Plon, 1918.

« M. Homais, écrivait-il, cet illustre primaire, règne en maître au Parlement. Il a fait chasser de France des milliers de professeurs de l'Institut des Frères qui avaient donné l'instruction à des centaines de milliers d'enfants et créé un enseignement agricole et industriel disparu avec eux... Leur sauvage expulsion doit être considérée comme un désastre national. Personne et surtout l'Université n'est capable de nous donner l'enseignement industriel, agricole et technique qui va nous manquer maintenant. » (1)

Cette prophétie ne s'est que trop réalisée. A la veille de la guerre, on constate chez les travailleurs une double crise : crise de compétence et crise de conscience. L'ouvrier ne sait plus ou ne veut plus travailler comme il faut, sa valeur technique a disparu, sa valeur morale a été faussée.

M. Debierre lui-même s'est résigné à écrire :

« L'école publique en France, il faut avoir le courage de le dire, a été manquée par la République. C'est la plus grande faute qu'elle ait commise. L'école laïque, qui devait rénover la conscience populaire, n'a pas été à la hauteur de sa tâche, de la faute même de ceux qui avaient la charge de la diriger et de l'organiser. » (2)

Au seul point de vue économique, la politique du laïcisme a réellement provoqué un « désastre national ».

Désastre favorisé par l'inaction et l'hostilité des patrons radicaux ou neutres...

A vrai dire, les politiciens du laïcisme eurent beau jeu. Contrairement à ce qui se passait en Allemagne ou en Angleterre, chez nous, l'aristocratie des hommes d'affaires, dans son ensemble, ne s'est jamais préoccupée sérieusement de l'instruction professionnelle ni de l'éducation morale du peuple. C'est toujours très faiblement qu'elle a soutenu ceux qui, à leurs risques et périls, défendaient, soit aux tribunes parlementaires, soit dans la presse, soit dans l'école, la grande cause de l'enseignement professionnel.

Les patrons radicaux firent plus que s'en désintéresser. Pour des intérêts politiques, ils travaillèrent nettement contre elle. Ce sont eux qui, grâce au fameux « Comité de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture », dit Comité Mascuraud, dirigèrent pendant si longtemps en France toute la politique de persécution et de spoliation antireligieuses. A cette époque, les politiciens n'ont jamais été que les mandataires des hommes d'affaires, et la plupart des intellectuels ne furent que trop souvent leurs avocats inconscients.

Loin de combattre cette politique néfaste, des patrons, non plus tenants du radicalisme officiel mais férus de « neutralité », pratiquèrent, dans le domaine politico-religieux, la théorie du laisser-faire et du laisser-passer. Ils criaient contre l'Etat dès que celui-ci tentait d'imposer ses réformes : à les entendre, l'initiative privée était seule capable de résoudre par elle-même toutes les questions intéressant la vie nationale ; mais quand l'Etat, en passe de confiance et de générosité, les laissait agir à leur guise, ils se dérobaient et retombaient dans l'inaction.

(1) *La Psychologie de l'Education.*
(2) *Paris-Midi*, 19. 4. 19.

... et l'action insuffisante des patrons catholiques.

Quelle fut, dans l'occurrence, l'attitude des patrons catholiques ? Beaucoup d'entre eux — cœurs larges, esprits ouverts — se sont véritablement acharnés à combattre le mal. Sans trêve, ils ont élevé pour la jeunesse ouvrière des cours, des écoles, des institutions techniques, capables de former les mains au maniement de l'outil et les cœurs aux batailles de la vie.

Ces courtes pages n'ont pas à parler de générosités qui souvent restèrent cachées, ni à établir un bilan précis de dévouements multipliés.

Mais, il faut bien le dire, d'ordinaire, ces hommes dévoués restent dans un isolement relatif.

Les demi-chrétiens et les catholiques libéraux, au sens péjoratif du mot, s'abstiennent par crainte de déplaire à des associés hostiles ou indifférents, par peur de montrer des opinions en défaveur, ou sous prétexte que la religion n'a rien à voir avec les affaires.

Complices du laïcisme, ces industriels dits « bien pensants » entendent que sur leurs Instituts officiels ou officieux ne se dressent ni croix, ni statues des vieux saints de la profession, ces bons ancêtres qui, par leur exemple et leur sourire, enseignaient autrefois les vertus du métier.

Et pourtant, les patrons catholiques étaient en nombre. S'ils avaient su se concerter, peut-être auraient-ils constaté qu'ils étaient en force et qu'ils pouvaient, grâce à leurs immenses ressources en tous genres, atténuer, sinon annihiler, la laïcisation de la France et la socialisation de l'industrie, en protégeant mieux l'enseignement professionnel libre.

APRÈS LA GUERRE

Le grand souffle patriotique qui a passé sur la France a-t-il balayé les timidités excessives, brisé définitivement les mailles de l'étatisme, exalté enfin les libres énergies de tous les citoyens ? Il fut un temps où l'on donna foi entière aux symptômes de rénovation nationale. L'Etat et l'initiative privée étaient décidés à se sacrifier mutuellement une part de leur égoïsme : ils allaient collaborer loyalement au relèvement du pays. En fait, que s'est-il passé ?

Intérêt porté par les parlementaires radicaux-socialistes à l'enseignement professionnel.

A entendre certains parlementaires bien intentionnés, les hommes politiques auraient, à la suite de la guerre, fortement modifié leur façon de penser et d'agir ; ils seraient disposés à travailler énergiquement, de concert avec la profession, à remédier au déficit de l'enseignement professionnel. Ils concluent de là qu'il serait désormais maladroit et injuste de refuser leurs avances, de ne pas leur faire confiance.

Dans notre respect de l'union sacrée, nous aimerions caresser ce doux optimisme. Hélas ! nous restons sceptiques, et pour cause. Tout nous porte à le croire, autour de l'enseignement technique du moins, rien n'a été changé. On y remarque les mêmes personnages qu'autrefois, poursuivant le même but, pratiquant les mêmes méthodes.

Nul doute possible, les radicaux-socialistes s'intéressent tout particulièrement à l'enseignement technique ; il suffit de suivre leurs manœuvres d'ensemble et leurs manifestations multiples sur ce terrain.

Le 15 juin 1920, un groupe de députés invite les membres du Parlement à fonder le « Groupe de défense de l'apprentissage et de l'enseignement technique », chargé d'appliquer la loi du 25 juillet 1919 (1). Or, les principaux initiateurs de ce projet sont MM. Verlot et Ferdinand Buisson.

En juin 1921, apparaît à la Chambre le « Groupe de l'Education nationale » ; il a pour fondateur-directeur M. Ferdinand Buisson.

En septembre, a lieu, à Nancy, le Congrès de la *Ligue de l'Enseignement,* sous la direction de son président, M. Ferdinand Buisson. Le Congrès s'occupe très spécialement de l'enseignement professionnel et fait présider sa séance de clôture par M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique.

En octobre, à Lyon, se réunit un Congrès sur l'apprentissage. Il est organisé par M. Herriot avec la participation de M. Vidal, de l'inévitable M. Buisson et d'autres personnalités de la même équipe.

Enfin, l'an dernier, le parti radical organisait, à Paris, un Congrès où les mêmes personnages ont montré, une fois de plus, à propos des réformes de l'enseignement, leurs vives préoccupations concernant les écoles populaires.

Certes, nous aurions mauvaise grâce à incriminer le zèle de ces pionniers, mais ce qui nous inquiète, c'est que la plupart sont d'anciens démolisseurs ou disciples d'anciens démolisseurs de l'enseignement libre. Aussi, nous avons peine à comprendre comment ces hommes, qui se sont complètement fourvoyés dans un passé tout proche, ont pu soudainement acquérir la science des exigences présentes.

Critiques de détail, dira-t-on, soit ! mais critiques qui prennent une grave signification pour peu qu'on les rattache à certains faits autrement impressionnants et révélateurs.

En effet, dans ces manifestations, on remarque invariablement des tendances à la fois étatistes, anticléricales et socialistes.

Tendances étatistes.

Que ces tendances soient étatistes, rien de plus facile à démontrer.

Toute politique vraiment soucieuse des intérêts du pays demande qu'en matière d'enseignement un ministre cherche d'abord à soutenir et à encourager les œuvres d'initiative privée reconnues véritablement utiles par les hommes compétents et impartiaux.

Or, M. Vidal s'efforce sans cesse de créer un organisme officiel soi-disant unificateur, qui ne serait, en réalité, qu'un moyen de tenir à sa disposition et de modeler à sa façon tout l'enseignement professionnel. Il affiche les meilleures intentions du monde mais il demande qu'on le laisse, dans l'intérêt général, relier toutes les écoles au Central du Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique.

Au Congrès de Lyon (oct. 1921).

On le vit bien, en octobre 1921, au Congrès de Lyon.

Les critiques que l'on adressa aux organisateurs de ce Congrès sont nombreuses et graves. Elles ont été longuement formulées par la Chambre de commerce de Paris ; en voici un extrait (2) :

Le programme parvenu dans les groupements patronaux pendant la période des vacances ne put être étudié en commun.

Le but voulu des organisateurs du Congrès apparut nettement aux congressistes dès leur arrivée. Tous les présidents des commissions, sauf un, étaient des parlementaires. Tous les rapporteurs, sauf un, étaient des

---

(1) Loi organisant l'enseignement technique, industriel et commercial, dite « Loi Astier » : reproduite *in extenso* dans *D. C.*, t. 2, pp. 234-240. (Note de la *D. C.*)

(2) Rapport de M. CONTENOT, séance du 25 janvier 1922.

fonctionnaires dépendant du Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique.

Les rapports imprimés et les vœux présentés à l'avance ne furent distribués que le premier jour du Congrès et en nombre tellement infime que plus de la moitié des congressistes ne purent s'en procurer.

Alors que les congressistes se trouvaient en présence de graves décisions à prendre, puisque ces décisions devaient poser les bases de l'organisation générale de l'apprentissage en France, aucune mesure ne fut prise pour assurer la régularité des votes, etc. (1).

La création d'un « organisme officiel unificateur » y est proposée.

Comment expliquer ces anomalies ? Voulait-on essayer une fois encore de jeter le filet de l'étatisme sur les écoles existantes ? C'est du moins ce qui ressort des paroles de M. Dron, président du Congrès.

Après avoir fait l'historique des difficultés que rencontraient les organisateurs de l'apprentissage, il montra clairement ses sympathies pour l'Etat en matière d'enseignement professionnel, puis exprima l'idée de créer un organisme neuf et complet en vue de relier l'enseignement primaire et secondaire.

Fort heureusement, personne ne s'y méprit ; la presque totalité des congressistes s'opposa nettement à cette conception et déclara bien haut qu'elle ne voulait ajouter ni fonctionnaires ni cadres officiels à ceux qui existaient déjà.

On l'a constaté avec plaisir, au dernier Congrès de Lyon, les ouvriers comme les patrons furent absolument d'avis que ces questions doivent se régler d'abord entre les membres de la même profession sans l'ingérence inutile, tracassière ou tyrannique, des politiciens.

Autre proposition : l'État disposerait des subventions privées en faveur des Chambres de Métiers.

Alors, sans perdre un instant, nos parlementaires se rabattirent sur le terrain brûlant des Chambres de Métiers, et, là encore, ils esquissèrent une manœuvre étatiste. En développant l'idée de créer dans chaque région une Chambre de Métiers, ils déclarèrent que l'Etat, trop pauvre pour doter ces nouveaux organismes, désirait alimenter leur budget en demandant aux patentés des centimes additionnels.

De cette façon, les patrons seraient contraints de donner à l'Etat l'argent nécessaire aux Chambres de Métiers.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les patrons présents demandèrent comment leurs capitaux seraient employés, puisqu'ils se trouvaient à peu près les seuls à contribuer aux frais de cette mesure.

On pouvait concéder aux ouvriers un droit de regard sur ces institutions qui les intéressaient de si près. Eux, employeurs, obtiendraient-ils au moins une part prépondérante dans la question du budget ? Deux camps se formèrent ; alors, pour les départager, quelqu'un proposa insidieusement d'en appeler aux fonctionnaires présents. Ce fut un « tollé » général, très compréhensible quand on songe que le Congrès était présidé par M. Vidal, sous-secrétaire d'Etat, et que presque tous les présidents des sections et rapporteurs étaient de hauts fonctionnaires.

De nouveau repoussés avec pertes, ceux-ci tentèrent une offensive par ailleurs. M. Buisson et le sénateur Dron insinuèrent que seules les écoles techniques officielles devraient être subventionnées par les Chambres de Métiers. Comme les autres, cette nouvelle thèse rencontra une telle hostilité que MM. Buisson et Dron durent céder une fois encore.

(1) Nous résumons ce qui a déjà été dit ici même : « La Question de l'apprentissage. Le Congrès de Lyon », par J. Bertheloot (*Etudes*, 5 juin 1922).

Autres projets significatifs.

Toutefois, ils ne se tinrent pas pour battus.

Après avoir promis solennellement de s'entendre avec les industriels dans l'établissement des Chambres de Métiers, ils firent déposer sur les bureaux du Parlement un projet élaboré par M. Verlot. Or, ce projet soustrayait l'institution à l'influence des patrons et créait un conflit entre la Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce en enlevant à cette dernière le soin de réglementer l'apprentissage commercial pour le confier à sa nouvelle rivale.

Violemment combattu depuis un an par la majorité des Chambres syndicales et des Chambres de Commerce, le projet Verlot a été pratiquement abandonné. A tout le moins il a dû réapparaître profondément remanié, amendé, sous le nom de projet Verlot-Marot.

L'esprit des représentants officiels de l'Enseignement technique est donc très inquiétant ; il l'est d'autant plus que dans ce département certaines réformes ont été faites qui pourraient, à l'occasion, favoriser considérablement leurs dangereuses menées.

Tout récemment, la presse signalait qu'à l'instigation de M. Labbé et de M. Vidal le Conseil d'Etat venait de donner un arrêt aux termes duquel les écoles professionnelles des grandes villes passeraient sous la direction de l'Etat. Si cette substitution offre des avantages pour les finances urbaines, on peut se demander si elle constitue un progrès pour le développement de ces écoles et leur appropriation aux besoins des industries locales. Le plus clair, on l'a dit, c'est que M. Labbé, en sa qualité de premier ministre de M. Vidal, « aura la main haute sur la nouvelle organisation ».

Sans doute, M. Léon Bérard, ministre actuel de l'Instruction publique, est un homme modéré, mais que nous importe si, dans le domaine de l'enseignement technique, M. Bérard règne et ne gouverne pas, s'il laisse M. Vidal et son équipe travailler comme ils l'entendent au Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique ?

Tendances anticléricales.

Vu l'état précaire de notre enseignement professionnel, nous excuserions en partie ces tendances étatistes si elles n'étaient également anticléricales.

La neutralité scolaire « ne fut jamais qu'un prétexte ».

Certes, les parlementaires que nous visons affirment n'avoir en vue que l'intérêt national ; mais dans quelle mesure sont-ils sincères ? Ils nous assurent de leur neutralité sympathique ; jusqu'où faut-il les croire ? Leurs maîtres et inspirateurs, les premiers grands laïciseurs de la troisième République, à leurs débuts, nous avaient donné, eux aussi, les mêmes garanties ; pourtant, quand ils se sont sentis plus forts, dès qu'ils se crurent assurés de l'avenir, n'ont-ils pas dévoilé brutalement le fond de leur pensée et semé les ruines autour d'eux ?

« La neutralité, dit M. Viviani, elle est, elle fut toujours un mensonge nécessaire, lorsqu'on forgeait au milieu des impétueuses colères de la droite la loi scolaire. On promit cette chimère de la neutralité pour rassurer quelques timidités dont la coalition eût fait obstacle au principe de la loi ; mais Jules Ferry avait l'esprit trop net pour croire à l'autorité de cet expédient, et le malheur est que ses amis prennent pour un principe ce qui, dans ses mains un peu lourdes, ne fut jamais qu'un prétexte. » (1)

(1) *Humanité*, 4. 10. 04. (Note de l'auteur.) — Cette phrase est rapportée dans la *D. C.*, t. 5, p. 423, col. 2. Discours de Lamarzelle au Sénat, 15. 6. 21. (Note de la *D. C.*)

Et M. Aulard n'écrivit-il pas, lui aussi, à la même époque :

« Ne parlons plus de neutralité scolaire..., un instituteur laïque, s'il est honnête homme, ne peut faire autrement que d'y manquer. » (1)

Les fondateurs du laïcisme nous ont donc trompés. Pourquoi rappeler cette histoire douloureuse ? Parce que nous craignons que leurs disciples ne nous trompent à leur tour. Notre crainte serait-elle imaginaire ? Qu'on en juge !

« Concentration des forces maçonniques autour de l'enseignement professionnel. »

D'abord, au Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique, la liste est inquiétante de ceux qui sont anticléricaux, francs-maçons ou hommes de paille de la Franc-Maçonnerie. L'auteur de la loi qui régit l'enseignement technique, M. Astier, était franc-maçon. M. Vidal est franc-maçon. M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique, est franc-maçon. MM. Verlot, Dron, Cuminal et tant d'autres, ne sont-ils pas, eux aussi, membres des Loges ?

Que penser d'une telle concentration des forces maçonniques autour de l'enseignement professionnel, même sous le régime du Bloc national ? Leur obstination à occuper ce fief coûte que coûte ne laisse-t-elle pas deviner le prix qu'ils y attachent, et n'est-elle pas un grave sujet de crainte pour tous les catholiques français ?

Et voici, pour achever de les éclairer, un texte récent de M. Aulard :

« Tous les républicains vraiment démocrates ont appris avec plaisir que la Franc-Maçonnerie, dont on n'entendait guère parler, annonce qu'elle va reprendre son action politique. »

Et il ajoute :

« Ce qui la caractérise surtout dans ces dernières années, c'est la résistance à la prétention qu'a l'Eglise Catholique de gouverner la société française. » (2)

Est-il vrai qu'à propos de l'enseignement technique la franc-maçonnerie se prépare, dès le moment propice, à reprendre et à intensifier la guerre antireligieuse ?

Le grand Convent de France qui se tint, en 1921, à Paris, montra nettement ses accointances avec le Ministère qui nous préoccupe. M. Wellhoff, Grand Maître de l'Ordre, signala au Convent « que M. Rio ainsi que M. Vidal, sous-secrétaires d'Etat, avaient apporté à la maçonnerie tout leur dévouement » et assura « qu'ils défendraient les lois de laïcité en péril ainsi que la liberté de pensée pour laquelle la maçonnerie a toujours combattu » (3) ; en conséquence, l'assemblée vota pour les deux Frères ∴ une adresse de félicitations.

Nous avons parlé plus haut des préoccupations de la *Ligue de l'Enseignement*. On sait combien son influence est considérable dans le monde politique. Nettement maçonnique et antireligieuse, elle est chargée de faire passer en contrebande au Parlement tous les articles confectionnés dans les loges.

Or, cette Ligue, nous l'avons vu, à son Congrès à Nancy, s'est préoccupée de l'enseignement professionnel, et sa séance de clôture fut présidée par le Frère ∴ Gaston Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

(1) *Annales de la Jeunesse laïque*, août 1904. (Note de l'auteur.) — Ces deux phrases ont été écrites également dans un article publié par M. Aulard dans le *Matin* du 14 sept. 1908 : cf. *Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, 1908, pp. 616-617, et *D. C.*, t. 5, pp. 488-489. (Note de la *D. C.*)

(2) *Ere Nouvelle*, 29 septembre 1921.

(3) *Journée Industrielle*, 27 septembre 1921.

La loi Astier.

Veut-on d'autres preuves de ces tendances ?

La loi Astier, du 25 juin 1919, est née d'une double préoccupation : servir à la fois la cause de l'apprentissage et celle de l'anticléricalisme. Le premier projet de réglementation de cette loi, longuement attendu, péniblement élaboré, apparut en avril 1921 ; il contenait pour l'enseignement libre les plus graves menaces. Il imposait aux futurs directeurs et professeurs de cet enseignement un stage dans les établissements officiels. Ce projet devait être voté en toute hâte. Heureusement, des amis de la liberté veillaient qui donnèrent l'alarme, réussirent à parer le coup et obtinrent pour l'enseignement privé des conditions plus libérales (1).

Tentatives de laïciser l'enseignement technique dans le Nord.

Autre fait. Selon les législateurs d'après-guerre, l'Etat n'interviendrait que là où les initiatives privées se montreraient incompétentes ou insouciantes. Or, nous le verrons, s'il est une région où les industriels se sont préoccupés de l'apprentissage, c'est bien le Nord. Comment se fait-il donc que c'est précisément sur le Nord que les politiciens en question semblent avoir jeté leur dévolu ? Pourquoi ont-ils tant insisté pour y faire agréer leurs services, pour y réaliser leurs projets d'Usine-Ecole et d'Université du Travail ? D'où vient leur obstination pour s'installer dans le pays même où l'enseignement professionnel est plus développé qu'ailleurs ?

La vraie réponse, qui n'échappe à personne, est celle-ci. Les industriels du Nord sont pour la plupart entreprenants, indépendants et catholiques. Leurs écoles techniques sont nombreuses, prospères, mais d'esprit confessionnel ou sympathique à la religion. C'est précisément cet esprit que ne peuvent tolérer MM. Vidal, Labbé et leurs amis. A tout prix donc il faut multiplier dans le Nord des écoles considérables, parfaitement laïques, qui accapareront de gré ou de force les générosités patronales et dessècheront d'autant les canaux financiers qui alimentent les écoles libres.

Les œuvres professionnelles libres méprisées ou combattues.

Mais rien n'est plus significatif que les gestes mêmes de M. Vidal.

Au cours de l'été dernier, le Groupe parlementaire de l'Enseignement technique eut l'idée de visiter les écoles professionnelles du Nord. Le voyage eut lieu, mais, en dernière heure, on ignore pourquoi, il fut notifié qu'on s'en tiendrait aux seules institutions officielles. Contrariés, mais polis et d'esprit libéral, les députés catholiques se joignirent au cortège et vinrent, de bonne grâce, admirer et complimenter l'enseignement de l'Etat.

Etonnés du peu de cas que l'on faisait de leurs œuvres, les Chambres de commerce et les Syndicats patronaux insistèrent pour qu'une nouvelle mission vînt, cette fois, visiter les écoles professionnelles libres.

Cette mission fut décidée, vingt-cinq députés s'inscrivirent, mais, au dernier moment, comme sur un mot d'ordre, ceux de gauche (sauf l'amiral Guépratte) s'excusèrent ou s'abstinrent de s'excuser ; et M. Vidal marqua ostensiblement son abstention en ne se donnant même pas la peine de se faire représenter.

Un tel parti pris d'ignorer des écoles qui, dans les seules villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, comptent

(1) Cf. Décret 22. 2. 21 : *D. C.*, t. 5, p. 312. (Note de la *D. C.*)

des milliers d'élèves, et cela parce qu'elles sont confessionnelles, est suffisamment caractéristique.

Il a paru d'autant plus étonnant aux industriels du Nord que, peu après, le 27 juin dernier, M. Vidal trouva le moyen de faire dans cette région une nouvelle visite aux œuvres techniques officielles. Bien plus, au cours d'un banquet qui lui fut offert, il ne craignit pas de tenir vis-à-vis du patronat un langage quelque peu provocateur.

Ajoutons qu'au Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique et dans les départements qui en dépendent, on ne se contente pas d'ignorer ou de mépriser certaines œuvres professionnelles libres ; fait plus grave, on travaille sournoisement contre elles et cela au mépris de la loi.

Ainsi par exemple pour ce qui concerne le budget. Dans le texte de la loi, il est expressément notifié que tout cours technique qui remplit les conditions requises a droit de réclamer une subvention.

Malgré cela, les cours privés organisés par les catholiques, même ceux où l'on ne fait jamais aucune allusion à la religion et qui sont donnés par des professeurs laïques comme la plupart des cours du soir, se heurtent pour les subventions à une mauvaise volonté évidente.

C'est ainsi qu'ont été refusées les demandes adressées, l'an dernier, par les cours professionnels privés de Lille, de Tourcoing et d'Armentières. Et pourtant, dans ces deux dernières villes, la Commission locale s'en était remise aux décisions du Comité départemental.

Refus inadmissible quand on songe que les cours privés ont été repris à Lille depuis la guerre bien avant les cours publics. Les premiers ont commencé en octobre 1919, et les autres en octobre 1921 seulement. A Tourcoing, les cours du textile remontent à l'année 1889. Ils sont donc en avance de trente ans.

Un « aveu cynique ».

Enfin, pour ceux qui douteraient encore, voici les aveux faits par M. Cuminal, l'un des auteurs de la loi Astier.

Le 30 août dernier, M. Frelon, dans *la Dépêche de Toulouse*, protestait contre les subventions accordées par l'Etat à des œuvres professionnelles dirigées dans un esprit catholique.

Or, en réponse à cette allégation, le 9 septembre, dans le même journal, M. Cuminal, sénateur de l'Ardèche, rappela les précautions prises pour ne subventionner que les cours techniques neutres, puis poursuivit par cet aveu cynique :

« ... Que l'organisation cléricale ait la haute main dans quelques-uns de ces cours privés reconnus, ce n'est point impossible ; les organes administratifs ont pu se trouver insuffisamment renseignés, encore qu'à l'éloge de leurs enquêteurs il serait facile de signaler l'ajournement motivé de demandes émanant d'œuvres d'un caractère nettement confessionnel. Mais erreur ne fait pas compte, et quand il sera démontré que certains cours privés violent les principes généraux de neutralité qui constituent la base de nos institutions, la subvention devra indiscutablement leur être retirée.

» En ce qui concerne les écoles techniques privées, je crois pouvoir affirmer que la reconnaissance officielle n'a été accordée à aucune de celles dont l'esprit s'avère visiblement ou sournoisement confessionnel. »

Jusqu'ici M. Vidal n'a pas cessé de donner l'illusion sur ses intentions profondes : il affecte un certain libéralisme, se déclare l'apôtre désintéressé de l'enseignement technique, quelle que soit sa provenance.

Désormais, après l'aveu de M. Cuminal, cette tactique, sournoisement anticléricale et antilibérale, apparaît dans son plein jour.

Tendances socialistes.

La reprise de l'anticléricalisme, est-ce bien le suprême objectif des politiciens dont nous parlons ? La ruine de la religion, serait-ce leur but dernier, unique ?

Non, leur politique, tout à la fois étatiste et « laïque », tend, par conviction ou par opportunisme, à l'établissement du socialisme d'Etat.

Le 14 février 1922, au Congrès de la *Ligue de la République*, donné dans le cadre populaire et révolutionnaire du restaurant Roy, du Jeu de Paume, M. Gaston Doumergue célébrait l'union des gauches et disait du programme de la Ligue : « C'est la grande doctrine républicaine de Gambetta, Ferry, Waldeck-Rousseau, Jaurès », puis, ayant précisé ce programme en deux grands traits : lutte contre le Bloc national, union avec les socialistes, il s'écriait :

« Naguère, dans les grandes batailles républicaines, devant le pays, en face de la réaction, l'accord entre socialistes et républicains de gauche se faisait quand cela était nécessaire... L'intérêt des radicaux, des radicaux-socialistes, l'intérêt des socialistes, s'accordent quand la liberté, quand l'essentiel de la République est en danger.

» Quel socialiste réfléchi oserait affirmer que, dans notre politique intérieure et extérieure, il préfère les réalisations du Bloc national à celles des républicains de gauche, qui ont fait la France démocratique, laïque, sociale, d'avant-guerre. » (1)

Vers une « école unique » « socialiste ou socialisante ».

M. Oudart, au nom de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine, marqua, lui aussi, son désir de voir se réaliser le Bloc des gauches, prêcha l'épuration, la lutte contre la réaction prenant tous les masques : boulangisme, Patrie française, Bloc national.

Peu après, le 24 février, M. Aulard écrivait dans l'*Ere nouvelle* :

« J'avoue que je ne considère pas comme intangible le prétendu dogme de la liberté d'enseignement... Oui, on doit être libre d'enseigner les adultes... Mais la liberté d'enseigner les enfants, les très jeunes enfants, la liberté de l'enseignement primaire, c'est une autre affaire...

» On parle de socialisation : la plus raisonnable, la plus urgente, ce devait être la socialisation de l'enseignement primaire. Ce qu'il faut, c'est réunir pour un temps tous les jeunes Français dans la même école, l'école nationale... Je le répète, l'école unique, c'est l'école nationale. »

Et cette école unique nationale serait sans doute, de plus en plus socialiste ou socialisante. Lentement, la transformation s'opère. M. Hervé lui-même l'a très bien fait remarquer :

« A mesure que la République dégénère en pétaudière..., le maître anticlérical devient antimilitariste, socialiste, syndicaliste et internationaliste. Après avoir été l'apôtre de l'anticléricalisme, il devient sournoisement ou brutalement, suivant son tempérament, le démolisseur des vieilles conceptions sur l'ordre, l'autorité, la propriété et la patrie. » (2)

De fait, une partie des instituteurs est passée du syndicalisme au communisme. 65 000 d'entre eux ont adhéré à la C. G. T., et 16 000 à l'Internationale communiste.

Et les hauts personnages de l'enseignement favorisent plutôt cette évolution. La grande autorité du parti, M. Ferdinand Buisson, que nous nous plaisons

(1) *Bulletin quotidien d'études et d'informations*, 15 février 1922.
(2) *Victoire*, 21 février 1920.

à citer de nouveau, faisait l'an dernier les déclarations que voici :

« Quoi ! nous ne pourrions pas, républicains de gauche, radicaux, socialistes unifiés ou non, de la Troisième internationale, garder notre nuance chacun, et au cours de l'action nous entendre pour ne pas livrer le pays à la réaction ! »

C'est pourquoi, sans doute, en même temps qu'il adressait ses félicitations à MM. Rio et Vidal, le Grand Convent de France envoyait l'expression de son admiration et de sa sympathie à l'un de ses plus célèbres affiliés, au Frère Marty, le révolté de la mer Noire, le champion du communisme.

De son côté, M. Léon Blum répondait à ces avances dans les termes que voici : « Il faut qu'on sache bien que, si l'assaut clérical venait menacer vraiment les lois scolaires, on nous trouverait au premier rang de la mêlée. Nous ne sommes que socialistes, mais nous ne séparons pas la cause du socialisme de celle de la République ; nous ne séparons pas la cause de la République de celle de la laïcité. » (1)

L'anticléricalisme violent n'est plus de mode ; peu importe. Avec les procédés nouveaux, un peu moins rapidement mais tout aussi efficacement, le laïcisme pur et simple fera pousser sur le terrain de la neutralité l'ivraie de l'athéisme et du socialisme. L. Veuillot l'a dit dans son style implacable : « Tout homme du peuple sans religion est socialiste ou le devient au premier coup de tocsin. »

(1) *Populaire*, 21. 6. 22.

LA RÉACTION PATRONALE

Diffusion des écoles techniques libres, spécialement dans le Nord.

Dans le monde patronal, nous avons hâte de le dire, les événements des derniers temps ont réellement suscité un esprit nouveau.

Sous d'énergiques impulsions, de toute part l'enseignement technique s'organise, les écoles se multiplient, vivent et se développent en dehors de la tutelle de l'Etat. Les régions économiques pratiquent, de plus en plus, la politique du *self-help*. Celle de Lyon, très avancée sur les autres, perfectionne sans cesse ses entreprises libres. Bien que déjà très riche en écoles, et malgré les ruines qu'elle a subies, celle du Nord fait dans ce sens un effort considérable. Les initiatives privées y travaillent énergiquement et sans arrêt avec la participation officielle des Chambres de Commerce et des Chambres syndicales industrielles.

Ainsi Lille compte, pour elle seule, un Institut industriel créé par la Société industrielle du Nord ; une Ecole d'Electricité et une Ecole des Hautes Etudes industrielles et commerciales dépendant toutes deux de son Université libre ; un Institut d'Arts et Métiers qui ne le cède en rien aux Ecoles similaires de l'Etat. A cet Institut sont rattachés une Ecole spérieure professionnelle, une Ecole de mécaniciens contenant environ 200 élèves apprentis et des cours du soir fréquentés, l'an dernier, par 500 ouvriers et employés de la région.

Les Roubaisiens ont fondé un Institut technique du Textile qui est en son genre la seule école complète de France. On y enseigne tout ce qui intéresse l'industrie régionale, filature de laine et de coton, tissage, teinture et apprêts, chimie industrielle. Les études y durent deux ans. 100 élèves y suivent les cours du jour, et 400 à 500 fréquentent les cours du soir. Depuis sa fondation, cet Institut a formé 800 industriels, 350 chefs d'atelier et plus de 10 000 élèves.

Roubaix possède encore une Ecole professionnelle, fondée par le Syndicat d'étude d'apprentissage de l'Industrie roubaisienne, où l'on enseigne la mécanique, le modelage, le tissage, le commerce, à 130 élèves. Cette Ecole donne des cours du soir à 250 jeunes gens de la Ville.

A Tourcoing, rue Le Verrier, se trouve également une grande Ecole professionnelle due à l'initiative généreuse de l'Union des Syndicats patronaux. Cette jeune ruche, merveille d'organisation, de travail, de tenue et d'entrain, fit récemment l'admiration de la Commission parlementaire. Ses locaux tout récents abritent 300 élèves et sont déjà trop étroits pour contenir la jeune clientèle qui s'y porte.

Situation encore « bien misérable ».

Est-ce à dire que tout aille maintenant pour le mieux ? Loin de là. La situation de l'enseignement technique en France semble encore bien misérable, surtout si on la compare à celle qu'il occupe dans les autres grandes nations, et particulièrement en Allemagne.

Parlant de la France, le directeur de la Chambre de métiers de Strasbourg déplorait récemment la persistance de « ce funeste empirisme qui règne depuis la moitié du siècle dernier dans le domaine de l'éducation professionnelle de l'ouvrier ». Puis il ajoutait : « La France, qui est connue par ses grandes Ecoles techniques supérieures qui approvisionnent nombre de pays neufs de techniciens et d'ingénieurs renommés, cette même France s'est laissé devancer par l'Amérique, la Belgique, l'Autriche, la Suisse, et surtout par l'Allemagne, en ce qui concerne l'éducation de l'armée économique... Le libéralisme, si cher aux conceptions françaises, a fait de quelques lois réglementant l'apprentissage une série de lois mortes. » (1)

M. Vidal a donc raison de le dire : « L'initiative privée dissimule parfois l'égoïsme pur et simple » (2) ; « les industriels devraient comprendre qu'ils sont les premiers intéressés en la matière, et devraient venir en aide matériellement aux savants et aux apprentis » (3).

Mais le sous-secrétaire d'Etat est-il vraiment qualifié pour se plaindre quand lui-même donne prétexte à la carence patronale ?

A parler franc, peut-il vraiment amener à collaborer loyalement avec lui nombre d'industriels qui savent ce qu'il est, ce qu'il veut et ce qu'on veut dans son entourage ? Pour peu qu'on les presse, ces industriels répondent, comme celui à qui nous reprochions récemment son abstention systématique : « Nous serions bien mal avisés de suivre M. Vidal : malgré son talent et son activité, nous n'avons pas confiance en lui. »

L'éducation morale. L'instruction religieuse.

Les patrons comprennent également beaucoup mieux la nécessité de joindre à l'enseignement technique une forte éducation morale. Leur seul intérêt bien entendu le leur conseillerait.

La main-d'œuvre leur manquant en quantité, au moins voudraient-ils l'accroître en qualité. Nul d'entre eux ne l'ignore, cette qualité fait également défaut.

Or, de l'aveu des patrons intelligents et libres de préjugés, ce redressement ne s'obtiendra que par un retour à l'école confessionnelle.

Individuellement, presque tous le désirent, confi-

(1) *Rapport* au Congrès des Industriels de France en juin 1920, à Mulhouse.
(2) Discours prononcé au Banquet de Lille, juin 1921.
(3) Conférence de Moulins, 15 janvier 1922.

dentiellement ils le demandent avec une insistance marquée.

Puissent-ils bientôt l'exiger au grand jour et imposer leurs volontés à nos fonctionnaires, qui ne sont ou ne doivent être que les serviteurs du pays.

Récemment, *la Journée industrielle* s'est risquée à fronder le préjugé en laissant dire dans ses colonnes, au cours d'une enquête, ce que chacun murmure tout bas :

« Envisagée au point de vue purement humain, abstraction faite de toutes les difficultés matérielles, la crise nouvelle est surtout une crise de moralité... Il apparaît donc aussitôt que les remèdes et les solutions proposées pour vaincre les difficultés matérielles ne peuvent réussir que si on modifie en même temps la mentalité de ceux qui ont une part quelconque dans la production française.

» Le relèvement de la moralité ne se maintiendra qu'en développant et en restaurant chez l'homme les sentiments religieux, parce que les enseignements qui ont Dieu pour base font reposer le droit au bonheur, aujourd'hui et plus tard, sur le devoir accompli... Tous ceux qui n'attendent pas uniquement des hommes leur récompense seront toujours des auxiliaires désintéressés de la production nationale. »

Le mot est lâché, on ose enfin l'écrire : la religion, loin d'être un obstacle à la valeur des individus et à la prospérité économique bien comprise, en constitue le plus important des facteurs, c'est la grande source d'énergie qui alimente le premier moteur de la production : l'âme du travailleur.

Certaines réformes restent nécessaires qui donneront à l'ouvrier, avec une part mieux définie des résultats de l'entreprise, plus de goût et d'entrain à sa lourde tâche. N'empêche que la religion demeure la grande sauvegarde, le principal soutien de la conscience professionnelle.

Malheureusement, à notre connaissance, *la Journée industrielle* est le seul journal d'affaires qui ait jusqu'ici [illegible] l'expression d'un souci, un mouvement de sympathie pour ceux qui entretiennent encore dans les écoles « la flamme désirée ». Les autres, à la façon du *Temps*, se contentent de regretter et de gémir.

Les grands organes patronaux ne manquent ni de vigueur, ni d'âpreté dans la défense d'intérêts matériels.

Quand donc oseront-ils se compromettre quelque peu en faveur de la religion, pivot de la nation ? Bientôt, peut-être. Il en est temps ; car s'ils ont appris quelque chose aux graves leçons de la guerre, il reste au Parlement une foule de politiciens qui, eux, n'ont rien appris ni rien oublié de leurs passions sectaires.

Pour l' « Entente scolaire ».

Que conclure de cet ensemble de faits ?

Ce n'est nullement l'école publique que nous incriminons ; tous nos éloges sont acquis aux innombrables bonnes volontés qui s'y dévouent. Les graves défauts qu'on peut lui reprocher lui viennent surtout des ingérences de l'Etat, ou plutôt de quelques sectaires représentant l'Etat. Les universitaires sont payés pour le savoir et, à l'occasion, ils ne se font pas faute de le dire.

A notre époque, en raison de la divergence des esprits, l'initiative privée ne saurait suffire à l'organisation sérieuse et générale de l'enseignement technique.

D'ailleurs, l'expérience nous donne une leçon définitive. Les efforts individuels sont impuissants à nous assurer les écoles professionnelles indispensables. Là où ces écoles se multiplient, encore faut-il que la vigilance discrète de l'autorité supérieure évite les doubles emplois, un gaspillage de forces, de talents et d'argent, que la France d'après-guerre ne peut plus se payer.

En dehors du gouvernement ou d'un agent corporatif mandaté, où trouver le chef d'orchestre souple, nuancé, mais ferme, capable d'imposer à des bonnes volontés trop souvent divergentes un accord harmonieux ?

Aux tentatives faites depuis quelques années par les ministres et sous-secrétaires en faveur de cet enseignement, nous ne pourrions donc qu'applaudir si nous ne trouvions pas derrière l'écran de la neutralité un laïcisme nettement anticlérical. N'était cet obstacle, nous en sommes persuadés, entre les deux enseignements, public et privé, il serait possible de trouver un terrain d'accord où la profession, aidée par l'Etat, établirait ses institutions sous l'enseigne de la justice sociale.

Aussi toutes nos sympathies vont-elles d'emblée aux parlementaires catholiques qui se sont faits les apôtres de l' « Entente Scolaire ».

Pourquoi faut-il que la France, terre classique des entreprises généreuses, retarde sur les autres ?

Nous n'avons guère l'habitude ni l'humeur de regarder au-dessus de nos frontières. Si nous étudiions les régimes scolaires de l'étranger, nous pourrions recueillir de précieuses leçons de libéralisme chez nos voisins de Belgique, de Hollande, d'Angleterre... et d'Allemagne. Dans ces pays, avec une entente plus ou moins cordiale, l'Etat et l'initiative privée s'associent pour installer, outiller, doter l'enseignement professionnel.

Nous nous plaisons à le signaler : dans la Chambre actuelle française, un grand nombre d'industriels et d'hommes d'affaires s'intéressent sérieusement à la question.

Dans le « Groupe de l'Enseignement Technique », ils ont pris une action prépondérante qui endigue celle que certains politiciens se proposaient d'y entreprendre pour soutenir la politique ultra-laïque de M. Vidal.

De même, si M. Buisson a formé le Groupe de « l'Education Nationale », les libéraux ont constitué le « Groupe d'Etudes et de Réformes scolaires », qui compte 110 adhérents et fait de l'excellente besogne.

L'évidente gravité et la justice de la cause arriveront-elles à étendre la lumière et à rallier toutes les bonnes volontés ?

Devant la perspective du dangereux isolement qui menace notre pays, nous n'avons pas trop de toutes nos forces réunies pour multiplier chez nous les valeurs morales et les compétences professionnelles, afin de remédier, par l'avantage de la qualité, aux déficits de la quantité, en formant au mieux l'éducation et l'instruction de tous les jeunes Français.

L'état de guerre a passé du terrain militaire sur le terrain économique, il importe de refaire au plus tôt les cadres et les troupes de l'armée du travail en lui rendant sa valeur technique et morale.

JOSEPH MARCELIN.

ALBUM DE LA « D C »

Chaque siècle a ses vices. Il faut que nous ayons surtout les vertus contraires à ces vices. C'est en ce sens très sérieux et très fécond que nous devons être de notre temps.

R. P. D'ALZON [1].

(1) Note écrite à Rome, le 19 novembre 1869.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Les processions traditionnelles du Jour des Morts ne peuvent pas être interdites

On nous a demandé « si, à l'occasion des fêtes de la Toussaint et du Jour des Morts, un cortège religieux pourrait être organisé, nonobstant toutes interdictions et prohibitions de processions sur la voie publique ». On ajoutait le souhait que « la *Croix* veuille bien redire les droits des catholiques sur ce point, en citant sur quels décrets ou arrêts on peut s'appuyer ».

Les maires, et, par conséquent, les préfets et sous-préfets, ont, en principe, le droit de régler les manifestations faites sur la voie publique, et spécialement « les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte » (art. 27 de la loi de 1905 sur la Séparation, art. 95 et 97 de la loi municipale de 1884).

L'interprétation de ce texte par le Conseil d'Etat a beaucoup varié, mais, depuis 1912 pour le port du Viatique et les cortèges religieux concernant le culte des morts, depuis 1917 pour les autres processions, le haut tribunal administratif accentue de de plus en plus la sauvegarde de la liberté religieuse contre les décisions des maires et même contre certains avis défavorables du ministère de l'Intérieur.

L'étude de cette évolution serait fort intéressante ; ce n'est pas le moment de l'entreprendre. Il suffira aujourd'hui, vu surtout l'heure tardive où nous avons été interrogés, à la veille de la Toussaint, de donner un résumé précis et purement objectif des plus récentes sentences du Conseil d'Etat. Elles aboutissent toutes à la conclusion formulée en ces termes par M. Corneille, commissaire du gouvernement près du Conseil d'Etat : « Vous avez compris dans les manifestations extérieures du culte qui, comme le port du Viatique, *ne peuvent se trouver sous le régime de l'interdiction*, les processions relatives au culte des morts. » (1)

Nous nous bornerons à citer les arrêts où les processions pour les morts ont été expressément visées, bien qu'un grand nombre d'autres arrêts leur soient également applicables en raison des principes généraux qui y sont formulés.

a) Le *2 novembre 1916*, les abbés Lemaître et Liot, à Nouzilly (Indre-et-Loire), organisèrent une procession de l'église au cimetière et y prirent part revêtus des habits sacerdotaux. Poursuivis pour violation d'un arrêté municipal du 12 mars 1913, ils obtinrent du juge de paix qu'il sursît à statuer jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se fût prononcé sur la légalité de l'arrêté invoqué contre eux. Le *21 mai 1920*, le Conseil d'Etat déclarait cet arrêté « entaché d'illégalité » parce qu' « aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre ne pouvait être invoqué pour légitimer la prohibition des cérémonies telles que celle de la procession du 2 novembre, qui constitue dans cette commune une cérémonie traditionnelle se rattachant au culte des morts » (2).

A noter que le haut tribunal administratif a donné raison aux membres du clergé bien que le ministre de l'Intérieur, interrogé sur leur pourvoi, eût conclu au rejet dans ses observations du 10 juin 1919, estimant que l'arrêté contesté « n'avait pas pour objet d'entraver l'exercice du culte ».

b) Le *10 décembre 1920*, sur requête de l'abbé Lehague, curé de Saint-Amand-les-Eaux (Nord), contre un arrêté municipal du 23 avril 1920 « qui a interdit les processions et autres manifestations extérieures du culte », le Conseil d'Etat a « annulé » cet arrêté parce que, s' « il appartenait au maire de Saint-Amand-les-Eaux d'interdire les manifestations extérieures du culte, cette prohibition ne pouvait légalement s'appliquer aux cérémonies ayant pour objet le culte des morts ou l'observation de traditions anciennes, et notamment à la procession du 2 novembre et à celle de la Pentecôte, qui correspond à un usage local, alors qu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir le bon ordre ne pouvait être invoqué pour interdire la célébration de ces cérémonies » (1).

c) Le *5 août 1921*, sur requêtes de MM. Bourze et Serre, curés du Martinet et de Saint-Florent, contre un arrêté du maire de cette dernière commune qui mettait « obstacle non seulement aux processions traditionnelles, mais encore à des manifestations extérieures immémoriales, comme le port du Viatique et les cérémonies de la Toussaint », le Conseil d'Etat, pour la même raison que dans l'arrêté que nous venons de résumer, a « annulé » l'arrêté municipal qui avait, « par la généralité de ses termes, prohibé toutes manifestations extérieures du culte, ce qui comprendrait le port du Viatique, les convois funèbres et les cérémonies fondées sur les traditions locales » (2).

Dans l'affaire précédente, le ministre de l'Intérieur s'en était rapporté à la sagesse du Conseil d'Etat. Dans celle-ci, il avait conclu au rejet du pourvoi, « par les motifs que l'on ne saurait, à raison de la généralité des termes de l'arrêté attaqué, comprendre dans les mots « toutes manifestations extérieures du culte » les convois funèbres et le port du Viatique ; qu'au surplus rien ne permet de prétendre que le maire de Saint-Florent ait voulu interdire ces cérémonies spéciales, à l'occasion desquelles aucune contravention n'a été dressée » (observations du 4 janvier 1921).

d) Le *25 novembre 1921*, sur requête de M. Charpentier, curé de Voves (Eure-et-Loir), et de deux fidèles, contre un arrêté municipal du 7 avril 1920, qui avait pour conséquence d'interdire « des manifestations religieuses comme le port du Viatique, et des cérémonies comme les processions du Jour des Morts »..., le Conseil d'Etat, pour les même raisons que dans les deux arrêts susmentionnés, a « annulé » l'arrêté en cause, attendu qu'il « interdit, à l'exception des cérémonies relatives aux inhumations, toutes les manifestations extérieures d'un culte quelconque, ce qui comprendrait notamment le port du Viatique et les cérémonies fondées sur des traditions locales » (3).

Le ministre de l'Intérieur avait demandé le rejet du pourvoi, « par les motifs que, en prenant l'arrêté attaqué, le maire a agi dans la plénitude de ses

(1) Conclusions dans l'affaire du maire de Saint-Hilaire, 10 juin 1921, reproduites *in extenso* dans la *Documentation Catholique*, t. 6, pp. 26-27 ; cf. spécialement p. 27, col. 1.

(2) Texte intégral de l'arrêt dans la *D. C.*, t. 3, pp. 725-726.

(1) Texte intégral de l'arrêt dans la *D. C.*, t. 4, pp. 564-565, suivi d'une note de Ch. Ron sur la jurisprudence du Conseil d'Etat concernant les processions.

(2) Texte intégral dans la *D. C.*, t. 6, pp. 121-122.

(3) Texte intégral dans la *D. C.*, t. 6, p. 568.

droits » ; que, d'ailleurs, les requérants ne sont pas fondés à soutenir qu'il ait été dans la pensée du maire d'interdire, au même titre que les processions, le port du Viatique, les convois funèbres et les cérémonies rituelles accomplies au seuil des églises ; qu'il appartiendrait, d'ailleurs, aux requérants, s'ils étaient poursuivis à raison de faits de cette nature, d'exciper de l'illégalité de ces dispositions » (observations du 15 janvier 1921).

e) Le *9 mars 1923*, sur requête de l'abbé Rousset, curé de Bléneau (Yonne), contre un arrêté municipal du 9 juin 1894 interdisant les processions religieuses, et par conséquent les « processions religieuses au cimetière, qui sont traditionnelles, le jour de la Toussaint et le jour des Rameaux, dans la commune de Bléneau », le Conseil d'Etat a déclaré « entaché d'illégalité » cet arrêté parce qu' « aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public ne peut légitimer la prohibition de cérémonies telles que celles qui ont pour objet le culte des morts et celles qui sont consacrées par les habitudes et les traditions locales » (1).

Le ministre de l'Intérieur s'en était remis à la sagesse du Conseil (observations du 15 juin 1922).

f) Le *16 mars 1923*, sur requête de l'abbé Gauthier, curé de Saint-Viâtre (Loir-et-Cher), contre un arrêté municipal du 24 juillet 1904 qui avait interdit « les processions et autres manifestations religieuses dans les rues et places sur tout le territoire de la commune », le Conseil d'Etat a déclaré « entaché d'illégalité » cet arrêté pour les raisons indiquées dans les arrêts précédents, vu que la prohibition édictée par le maire « comprend les convois funèbres, le port du Viatique et les cérémonies fondées sur les traditions locales, notamment la visite processionnelle au cimetière qui a lieu à Saint-Viâtre le jour de la Toussaint et le jour des Rameaux » (2).

Le ministre de l'Intérieur avait demandé « à ce qu'il plaise au Conseil déclarer légal l'arrêté du maire en date du 24 juillet 1904, par les motifs que ledit arrêté a été pris à une époque où les passions politiques et religieuses étaient très vives dans la commune, et dans le but de prévenir des désordres qui n'auraient pas manqué de se produire ; que, d'ailleurs, la validité de cet arrêté n'a depuis dix-huit ans jamais été contestée, et qu'en 1909 et 1921, notamment, le desservant a été condamné par le tribunal de simple police [illegible] de l'illégalité de ses dispositions [illegible] du 24 octobre [illegible].

g) Le *24 mars 1923*, sur requête de l'abbé Duval, curé de Nogent-le-Bernard (Sarthe), contre un arrêté municipal du 30 juillet 1906, qui avait interdit toute manifestation religieuse sur la voie publique et dans [illegible] par la tradition locale, telles que le port du Viatique et la procession au cimetière le jour de la Toussaint », le Conseil d'Etat a déclaré « entaché d'illégalité » l'arrêté contesté attendu que « le maire de Nogent-le-Bernard a interdit toutes les manifestations extérieures du culte sur le territoire de la commune ; qu'aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public ne pouvait être invoqué pour légitimer une telle prohibition ; qu'il résulte d'ailleurs des termes mêmes dudit arrêté que ses dispositions ont été dictées par des considérations étrangères au maintien de l'ordre public » (3).

Le ministre de l'Intérieur avait déclaré, « attendu que l'arrêté attaqué n'était pas exécutoire faute d'avoir été transmis à la préfecture ou à la sous-préfecture, s'en rapporter à la sagesse du Conseil » (observations du 5 mai 1922).

(1) Texte intégral dans la *D. C.*, t. 9, col. [illegible] à 874.
(2) Texte intégral dans la *D. C.*, t. 9, col. 1060-1061.
(3) Texte intégral dans la *D. C.*, t. 9, col. 1142.

h) Le *18 mai 1923*, sur requête de l'abbé Groussin, curé de Langeais (Indre-et-Loire), contre deux arrêtés municipaux du 30 avril 1920, interdisant les processions religieuses, le Conseil d'Etat a déclaré ces arrêtés « entachés d'illégalité » parce qu' « aucun motif tiré de la nécessité de maintenir l'ordre public ne peut être invoqué pour légitimer la prohibition des cérémonies telles que celles qui ont pour objet le culte des morts et celles qui sont consacrés par les habitudes et les traditions locales » (1).

Le ministre de l'Intérieur s'en était remis à la sagesse du Conseil (observations du 12 janvier 1923).

De cette revue des monuments de la jurisprudence administrative, un principe très net se dégage. Nous en emprunterons la formule à un arrêté du préfet du Loiret, en date du 2 août 1921, par lequel il annulait un arrêté municipal interdisant notamment « les processions le jour des Rameaux et le Jour des Morts » (2) :

Un arrêté interdisant les processions se rendant au cimetière *ne peut être justifié par des considérations d'ordre public, les traditions qui ont pour objet le culte des morts devant être protégées par les lois et les règlements.*

D. C.

Jurisprudence.

SYNDICATS PROFESSIONNELS

I. Exclusion d'un membre par l'Assemblée générale. Demande à fin de nullité de la délibération. Compétence judiciaire. — II. Critiques formulées contre le président dans une lettre adressée à un journal. Absence de préjudice subi par le Syndicat. Griefs annoncés antérieurement dans une Assemblée générale. Refus de les examiner. Lettre non injurieuse. Nullité de l'exclusion.

TRIBUNAL CIVIL DE PERPIGNAN

(*Audience du 27 février 1923.*)

Présidence de M. Marty.

Le Tribunal,

Attendu que l'action intentée par Denis contre le Syndicat horticole du Roussillon tend à faire dire et déclarer par le Tribunal que c'est à tort que le conseil d'administration a proposé et fait voter, à l'Assemblée générale du 7 mai 1922, son exclusion dudit Syndicat en se basant sur le § 3 de l'art. 36 des statuts ;

Qu'il soutient que, en faisant paraître dans le journal *L'Indépendant* du 10 avril 1922 une lettre ouverte adressée à M. Pomés-Canal, président du Syndicat, où, tout en respectant la personne de ce dernier, il formulait contre sa gestion des critiques qu'il n'avait pu verbalement présenter à la réunion du 2 avril 1922, il n'a causé ni voulu causer un préjudice matériel ou moral au Syndicat et que, par suite, il n'a pu tomber sous le coup du § 3 de l'art. 36 des statuts ;

Attendu que, pour résister à la demande de Denis, le Syndicat horticole, représenté par son président actuel, Honoré Rous, soulève d'abord une exception d'incompétence tirée de ce que les Tribunaux n'ont pas qualité pour [illegible] les appréciations de fait d'une Assemblée générale qui prononce l'exclusion d'un membre du syndicat, alors du moins que le cas d'exclusion rentre dans les prévisions des statuts, que la procédure est régulière et que le membre exclu a pu présenter librement sa défense ;

[illegible] lieu, et à supposer que le Tribunal se [illegible] compétent, le défendeur soutient par [illegible] bon droit et par une juste et exacte application du § 3 de

(1) Texte intégral dans la *D. C.*, t. 10, col. 365-436.
(2) Texte intégral dans la *D. C.*, t. 6, p. 190, col. 2.

l'art. 36 des statuts du Syndicat que l'exclusion de Denis a été prononcée ;

En ce qui concerne l'exception d'incompétence :

Attendu qu'il n'est pas discutable que les statuts d'un syndicat constituent entre ce syndicat et ses membres un véritable contrat civil qui fixe leurs droits et leurs obligations réciproques ; que, dès lors, l'autorité judiciaire est compétente pour connaître des contestations relatives non seulement à l'exécution, mais aussi à l'interprétation des statuts du syndicat, comme de tous autres contrats passés entre personnes ordinaires ;

Qu'il lui appartient non seulement de vérifier si la mesure dont a été frappé le syndiqué et les conditions dans lesquelles il a été frappé ont été prévues ou non par le règlement du syndicat, mais encore de se livrer à une appréciation des faits pour connaître si la mesure prononcée, par exemple l'exclusion, rentre ou non dans les prévisions des statuts ;

Qu'ainsi l'exception d'incompétence n'est pas fondée ;

Au fond :

Attendu que, aux termes du § 3 de l'art. 36 des statuts, qui a servi de base à la décision de l'Assemblée générale, peuvent être exclus : « Ceux de ses membres qui auraient causé aux intérêts matériels ou moraux du Syndicat ou de la corporation un préjudice volontaire et dûment constaté soit par acte, soit par propos » ;

Attendu que la lettre incriminée publiée par le journal *L'Indépendant* ne contient aucune attaque de Denis contre le Syndicat lui-même ; qu'en rappelant à Pomés que, dans plusieurs circonstances qu'il énumère, il n'a pas su défendre assez énergiquement les intérêts du Syndicat et a laissé les syndiqués dans l'embarras, il est de toute évidence qu'il a eu l'intention non pas de porter atteinte aux intérêts du Syndicat, mais de s'en ériger le défenseur ;

Que par suite l'article des statuts précité, pris à la lettre, ne saurait lui être appliqué ;

Attendu toutefois qu'il n'est pas douteux, dans l'esprit des statuts, que des injures ou des propos calomnieux ou diffamatoires adressés au président d'un syndicat ou encore des critiques faites avec une mauvaise foi évidente contre sa gestion peuvent porter un préjudice moral ou matériel au Syndicat lui-même et dès lors entraîner à juste titre l'exclusion, prévue par les statuts, du syndiqué qui s'en est rendu coupable ;

Attendu, en effet, que le président librement élu est le représentant du syndicat dans tous les actes de la vie civile ; que l'atteindre dans sa dignité, diminuer ou anéantir volontairement son autorité, c'est porter atteinte aux intérêts moraux ou matériels du Syndicat lui-même ;

Mais attendu que, si Denis a eu tort de saisir par la voie de la presse l'opinion publique, qui n'avait pas à le connaître, d'un différend professionnel, et si, dans sa lettre, il a employé quelques expressions d'une vivacité regrettable, il convient de retenir que, au moment où il a voulu prendre la parole dans la réunion du 2 avril, les amis du président ont fait le vide dans la salle ; qu'on conçoit par suite que Denis se soit montré irrité de cette attitude et ait voulu porter à la connaissance de tous les syndiqués par un autre moyen les griefs qu'il se proposait de formuler contre la gestion du président ;

Attendu, d'autre part, qu'il ne s'est servi dans sa lettre d'aucun terme injurieux au sens légal du mot ; qu'au contraire il proteste de ses sentiments de confraternité et d'estime pour la personne même de Pomés ;

Attendu que, sans doute, il reproche à ce dernier de manquer de jugement et de laisser tomber les rênes du pouvoir, qu'il tient d'une main malhabile ; mais qu'il appuie son opinion sur des faits précis, vrais ou faux, qui devaient permettre au président de répondre, et que ces faits ont permis au bureau et à la majorité du Syndicat de se prononcer et de juger ;

Attendu qu'il n'apparaît pas que ces critiques aient été dirigées par lui dans le but exclusif d'atteindre Pomés dans sa dignité ; qu'elles ne dépassent point le droit de critique qui appartient à tout membre d'une corporation et que celui-ci peut exercer sans qu'il en résulte un préjudice moral ou matériel pour ladite corporation ;

Attendu, d'autre part, que si l'on conçoit que le président Pomés n'ait pas voulu rester sous le coup d'accusations qu'il trouvait injustes et dont la formule impérative, « se soumettre ou se démettre », pouvait lui laisser supposer qu'elles se renouvelleraient, il n'en est pas moins vrai que, en excluant Denis, l'Assemblée générale avait donné à son président une marque de confiance qui lui permettait de reprendre ses fonctions avec une autorité plus forte encore que par le passé ; que si ce dernier a persisté néanmoins dans sa détermination et en admettant que le Syndicat en ait subi un préjudice, on ne saurait en rendre Denis responsable ;

Attendu, en l'état de ces considérations, qu'il échet de décider que c'est à tort qu'il a été fait application à Denis du § 3 de l'art. 36 des statuts, qui au surplus doit être interprété restrictivement ;

Attendu, en ce qui concerne les dommages-intérêts, que Denis n'a subi aucun préjudice matériel, et que, s'il a subi un préjudice moral, il sera suffisamment réparé par le retrait de la mesure qui l'a frappé et par la condamnation du syndicat aux dépens ;

Par ces motifs : Se déclare compétent ;

Quoi faisant, dit et juge que l'exclusion prononcée contre Denis le 7 mai 1922 a été prise en violation des statuts du Syndicat ;

En conséquence déclare nulle et de nul effet la décision de l'Assemblée générale prononçant cette exclusion ;

Condamne le Syndicat... aux dépens.

Observations. — La *Gazette des Tribunaux* (5-6-7. 8. 23), à qui nous empruntons cette décision, l'accompagne des remarques ci-après :

I. Sur la compétence, voir dans le même sens : C. de Rouen, 24 mai 1890 (Sirey, 1892. 2. 20). Rapprocher : Trib. com. de Saint-Nazaire, 16 juin 1894 (Sir., 1894. 2. 314) ; C. de Caen, 30 mai 1892 (Sir., 1894. 2. 139).

II. Un syndicat professionnel peut se réserver par ses statuts la faculté d'exclure tout syndiqué qui porterait atteinte à ses intérêts : C. de cassation, 23 nov. 1904 (Dalloz, 1905. 2. 121).

Quelles formes doit revêtir l'exclusion d'un syndicat ? On peut soutenir que l'exclusion, étant la résolution d'un contrat, implique l'idée d'une action en justice et qu'elle doit être prononcée par le tribunal (note Dal., 1895. 2. 202).

Il est cependant impossible de refuser aux statuts le droit de permettre les exclusions par décisions du bureau. L'exclusion ne peut être prononcée à titre disciplinaire et par application des statuts contre un membre d'un syndicat professionnel qu'autant que celui-ci a été préalablement averti et mis en demeure de se défendre devant le syndicat : C. de Rouen, 24 mai 1890 (Sir., 1892. 2. 20) ; C. de Nancy, 14 mai 1892 (Sir., 1893. 2. 20).

L'exclusion étant une peine, les dispositions des statuts qui l'édictent doivent être strictement interprétées. Spécialement, doit être annulée la délibération d'un syndicat professionnel prononçant l'exclusion d'un de ses membres à raison de l'accusation par lui dirigée hors séance contre le président, dans un imprimé, de sacrifier les intérêts de ses collègues à ses intérêts personnels, alors que l'article des statuts applicable ne prévoit l'exclusion que « pour injure grave adressée en séance à un membre du syndicat » : Trib. civ. Seine, 5 avril 1900 (Dal., 1900. 2. 160).

RÉPONSES MINISTÉRIELLES PRATIQUES

Chemins de fer de l'Etat

Enfants du personnel. Liberté du choix de l'école.

16 324. — M. Le Cour Grandmaison, *député, demande à* M. le Ministre des Travaux publics : *1° s'il est exact que le personnel des chemins de fer de l'Etat ait été invité, sous une forme quelconque, à envoyer ses enfants exclusivement aux écoles publiques; 2° si les employés dont les enfants fréquentent une école privée sont susceptibles d'être déplacés ou même révoqués de ce chef.* (Question du 18 janvier 1923.)

RÉPONSE. — Réponse négative sur les deux points. (*J. O.*, Déb. parl., 1. 2. 23, Ch., p. 477.)

DOSSIERS DE « LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

LA FRANCE D'OUTRE-MER

La survie de la langue et de la pensée françaises au Canada

Du *Correspondant* (25. 3. 23) :

Le Canada et ses maîtres.

LE CANADA ET LE CATHOLICISME

Dans l'Ancien Monde et dans le Nouveau, la civilisation chrétienne est défendue par une famille humaine qui, entre tous les peuples, semble poursuivre la réalisation d'un idéal supérieur d'amour des hommes et d'organisation de la société. En Europe, une région tempérée, que bornent des frontières naturelles, est son domaine. Un nombre d'habitants y vit, proportionné à la durée de l'œuvre accomplie et à l'étendue du théâtre ouvert à son activité. En Amérique, d'immenses espaces, çà et là conventionnellement délimités, lui appartiennent. Ils équivalent, ou presque, à la superficie du continent européen. Elle peut s'y développer à l'infini.

Sous l'un et l'autre ciel, ses conditions d'état se trouvent mesurées, ici à ce qui fut fait, ailleurs à ce qui reste à faire ; et, singularité digne d'être relevée, les deux éléments de cette famille européennes sont pris entre les deux mêmes parallèles de la sphère terrestre, sous un climat plus doux dans l'Ancien Monde, plus dur dans le Nouveau. Symbole expressif de l'uniformité du devoir dans la différence du milieu.

De même que la mère-patrie se fit, peu à peu, sous le signe du Christ et dans le sang des martyrs, sa fille canadienne n'existe et ne grandit que par l'effet de sa croyance aux « paroles de vie » et par les sacrifices de ses saints.

Le premier acte de Jacques Cartier abordant au fleuve qu'il baptise le Saint-Laurent, est de prier au pied de la croix érigée sur la rive. Elle élève vers Dieu le drapeau aux fleurs de lys d'or. Elle unit la foi au patriotisme. En même temps qu'elle consacre au Roi du Ciel cette conquête, elle la soumet au roi de France. Le signe est tracé, ineffaçable. Jacques Cartier peut disparaître ; il a rempli sa tâche de découvreur du terrain de l'édifice. Avec Champlain, les constructeurs vont arriver, portant le Christ devant eux et leur pays natal dans le cœur.

N'étaient les erreurs de l'ignorance et les passions des partis, l'histoire de la France canadienne figurerait au programme de toutes nos écoles (1). Cette [illegible] serait infiniment plus opportune et plus salutaire qu'une foule de connaissances dont il ne reste rien, que du temps perdu et des esprits faussés. Mais je reconnais que son caractère religieux gênerait beaucoup de gens et beaucoup de choses. Il est certain que l'âme française, la pensée française, le sang français n'ont triomphé, sur la terre canadienne, que par la force du catholicisme. Ce n'est pas pour plaire à un Etat encore attardé à des superstitions puériles.

Il aurait pourtant tout à gagner à revivre les luttes des premiers colonisateurs français, pris entre les rivalités féroces des tribus indiennes ; puis jalousés et assaillis par les Anglais ; puis abandonnés par la mère-patrie, cédés à l'Angleterre ; persécutés, alors, par un anglicanisme obstiné (1). Il verrait comment ils ne cessèrent jamais de lutter, pied à pied, pour reconquérir le terrain perdu et finir par s'y établir, dans la liberté de conscience et l'autonomie politique. Il rencontrerait, à chaque pas, des noms et des cœurs du meilleur terroir français, et il réapprendrait d'eux quels sont les plus hauts devoirs de l'homme et de la société.

Demeurés impérissables dans la mémoire des Canadiens, ces générateurs de courage et d'énergie sont les protecteurs de ces belles et vertueuses familles où le nombre des enfants est tenu pour une fortune et une bénédiction. Elles croissent, elles se multiplient, et, de proche en proche, elles imposent leurs convictions robustes et charitables.

Ainsi se poursuit et se développe le mystère de la survie de la France en Amérique, commencée par une poignée de colons héroïques autant qu'il le fallut, sous la direction de prêtres résolus au martyre.

Cela dit, n'oublions pas que ces preux et ces saints n'auraient pu vaincre sans le secours du Vatican. Si la métropole française est leur obligée, pour tout ce qu'ils ont ajouté à son rayonnement et préparé d'avenir à sa grandeur, elle doit autant de gratitude au Saint-Siège. L'oubli de cette vérité historique est une des plus frappantes preuves de l'inique erreur des temps que nous avons vécus, durant lesquels l'Eglise de France souffrit des spoliations et des persécutions, aggravées de reniements et d'injures à l'égard de la Papauté. Sans les religieux français et sans l'appui des papes qui se sont succédé sur le trône de Pierre, depuis trois siècles, la France canadienne serait morte (2). Il n'y aurait, aux rives du Saint-Laurent, qu'un Canada anglais.

---

(1) Un résumé de l'excellente *Histoire du Canada* de MM. [illegible] et [illegible] (1 vol. [illegible]), [illegible], Montréal, [illegible], en usage dans les écoles [illegible], suffirait à l'essentiel. A défaut d'un ouvrage spécialement adapté à la France, je [illegible] ce volume aux jeunes Français. (Sauf indication contraire, les notes sont de l'auteur.)

(1) Instructions royales de Londres aux gouverneurs du Canada, en date du 7 décembre 1763 :

« ART. 23. — Vous n'admettrez aucune juridiction ecclésiastique du Siège de Rome ni aucune juridiction ecclésiastique étrangère dans la province soumise à votre gouvernement. —ART. 33. Afin que l'Eglise d'Angleterre puisse être établie en principe et en pratique, et que lesdits habitants puissent être amenés par degrés à embrasser la religion protestante, et que leurs enfants soient élevés d'après les principes de cette religion, nous déclarons par les présentes que notre intention est que, lorsque la Pro[illegible] »

(2) Il serait superflu de remonter à Alexandre VII instituant Mgr de Montmorency-Laval premier évêque de Québec en 1659 ; mais il est utile de rappeler que Benoît XV, dans sa lettre du 8 septembre 1916, *Commisso divinitus*, à l'épiscopat canadien, tant sur la question paroissiale que sur la question scolaire, soutenait les revendications de la minorité franco-canadienne, en conflit avec l'Ontario, où la langue anglaise entendait restreindre la liberté d'expression du français. Antérieurement, en 1914,

LE CANADA ET LA FRANCE

Les excès dont des sectaires, nos maîtres passagers, se rendirent coupables sous la troisième République, aux dépens de la liberté de croire et d'enseigner, nous ont grandement nui auprès de nos frères canadiens. Il est bon de tenir compte de cette réalité avant d'aller plus loin; car elle a pesé, elle pèse encore sur l'intellectualité franco-canadienne jugeant « une de ses deux mères », celle du sang et de la langue.

L'autre, la mère légale, longtemps marâtre, ne manqua pas d'essayer de tirer parti de l'indignation et de la douleur dont le Canada français fut saisi, lorsqu'il vit jeter sur les routes de l'exil d' « innocentes vierges et de pieux vieillards », dépouillés de leurs biens, jusque dans les plus précieux qui appartenaient au secours des pauvres, et les plus sacrés qui appartenaient au culte des morts.

Le nom de M. Emile Combes fut et reste voué à l'exécration. Ses derniers admirateurs, parmi nous, auraient tort de tenter de lui rendre quelque lustre par une apothéose de parti. Elle nous ferait du mal au Canada et ailleurs.

On ne voit pas sans un certain recul et un certain effort que la réussite éphémère de ce politicien et les persécutions et malversations qu'elle permit ne furent qu'un incident du combat de la foi et de l'athéisme dont la France est le théâtre depuis la Réforme. Il faut regarder de loin, et d'ensemble (et justement, à Québec, à quatre mille lieues de Paris, on pourrait être fort bien placé) ; on s'aperçoit alors du relèvement continuel de notre patrie. A chaque bataille, le bien l'emporte ; la foi est victorieuse. La France rebondit, comme allégée, un moment, d'un fardeau qui, de nouveau, retombe sur elle, car l'ennemi revient à la charge, et la lutte recommence.

Telle est sa destinée, pour montrer aux peuples que l'épreuve des convictions est au fond des conflits d'intérêts, et pour être en exemple au monde, — y compris le Canada français.

Celui-ci, un jour, ne sera-t-il pas, en Amérique, ce qu'elle est en Europe ? N'est-il pas déjà la terre du seul combat qui compte et qui instruise, le combat des âmes, le combat de l'ombre et de la lumière, du mensonge et de la vérité ? (1)

Pie X avait élevé au cardinalat Mgr Bégin, archevêque de Québec, infatigable champion de la pensée franco-canadienne et de ses écoles et autres institutions de défense sociale. Enfin, dès 1902, Léon XIII distinguait les mérites de l'éminent prélat, et s'inspirait de son enseignement apostolique dans son Encyclique *Affari vos* [*Questions Actuelles*, t. XLII, pp. 34-45], qui définisssait le devoir d'obédience des Canadiens catholiques à la loi du Dominion, sans rien céder de ce qu'ils devaient à l'amour de leur langue maternelle et à la fidélité de leur foi. — — V. Mgr L.-A. PAQUET, doyen de la Faculté de théologie de l'Université Laval, *Etudes et appréciations, passim.* Québec, 1918.

(1) Cette perspective s'ouvre aux yeux du lecteur dans une éloquente page de Mgr A. Pàquet, que l'on appréciera de trouver ici tout entière :

« ... Rappelons que notre race a été la première à éclairer des lumières du christianisme cette partie du continent américain. Et, si elle s'est acquis cette gloire, pourquoi le flambeau civilisateur tomberait-il de ses mains ? Sans doute au delà des frontières, une nation a surgi qui prend conscience de sa force, et qui grandit comme un géant. Le catholicisme y fait des progrès. Mais vouée passionnément au culte de la matière, est-ce sur elle que l'Eglise d'Amérique peut fonder ses meilleures espérances ? Il importe de le remarquer : ce qui, après la grâce de Dieu, contribue davantage au soutien de la religion et à la diffusion de la foi, ce n'est ni l'affluence des capitaux ni la puissance des machines, mais l'action de l'idée et du sentiment, l'ascendant de la raison et l'autorité de la conscience. De cette autorité et de cet ascendant toute notre personnalité morale témoigne ; le culte de la pensée et des lettres, de ce qu'il y a de plus juste, de plus pur, de plus spirituel et de plus élevé dans la vraie civilisation, constitue l'un des plus beaux fleurons de notre couronne nationale.

» Aussi l'influence religieuse du Canada français va-t-elle se dilatant et se propageant dans tous les sens. Déjà l'émigration d'un grand nombre de nos prêtres, d'un trop grand nombre de nos frères, a imprégné de catholicisme plusieurs centres de la république voisine. Déjà notre foi, volant sur les ailes de la parole évangélique, achève de parcourir comme une traînée lumineuse l'immense voie canadienne qui traverse ce continent. Un jour viendra où notre race, notablement accrue, forte alors de plusieurs millions, pourra déployer ses paisibles phalanges de l'Est à l'Ouest, de l'Atlantique au Pacifique, et commander par la voix du nombre et par le prestige des croyances à toute l'Amérique britannique. » (Allocution sur le patriotisme canadien français. *Discours et allocutions*, par Mgr L.-A. PAQUET. Québec, 1915.)

LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

Dans cette bataille, il a vaincu l'anglicanisme et l'Angleterre, par une fermeté qui l'a fait estimer et craindre d'une race avec laquelle la faiblesse et le sentiment n'ont jamais rien à gagner. Bien qu'une partie des Canadiens anglais commettent la faute de paraître encore mépriser les Canadiens français, il y a longtemps que, plus équitable et mieux inspiré, le gouvernement de Londres s'est résigné à les considérer avec égards, et à leur accorder les libertés qu'il n'était plus possible de leur refuser.

Le Canada eût pu se donner aux Etats-Unis. Tout aurait disparu de la puissance britannique sur le continent américain. Le Dominion s'est donc constitué bilingue et bi-ethnique. Mais peu à peu, le sang de France l'emporte. Pour le séduire, le pouvoir civil officiel a employé les moyens classiques de séduction : les honneurs, les distinctions, les places, les faveurs, l'argent, qui lui permettent de s'assurer des cadres et des soutiens. Il est licite, du reste, que de loyaux sujets de la Puissance du Canada reçoivent du gouvernement légal la juste récompense des services rendus et des mérites reconnus. C'est fort bien, pour autant que la race à laquelle les bénéficiaires appartiennent n'en souffre ni dans sa liberté, ni dans sa langue, ni dans sa pensée.

Les patriotes et le clergé canadiens défendent jalousement ce critère infaillible. Devant cela, le pouvoir s'humanise et respecte ce que l'esprit schismatique de son Eglise d'Etat, batailleur par essence, est toujours prêt à attaquer (1).

Admirons la souplesse et le réalisme des politiques anglais, parmi lesquels, de temps en temps, certains font preuve d'un opportunisme mêlé d'une réelle grandeur, qui est le degré supérieur de leur génie national. Lord Elgin, dont l'exemple engendra des imitateurs, fut le premier, en 1847, à démontrer que l'oppression de l'élément français au Canada

---

(1) « L'Anglais d'aujourd'hui s'imagine, comme se sont imaginé ses aïeux pendant six générations, que la puissance de l'Eglise catholique est en conflit immédiat avec la puissance de sa patrie. Il considère la foi comme incompatible avec l'existence nationale de l'Angleterre. Le patriotisme anglais s'offense des titres que fait valoir l'Eglise, et dans le monde entier il prend ombrage de tout ce qui appartient à l'organisation catholique. Voilà qui fait comprendre que l'Anglais haïsse l'Irlandais et qu'il ait du penchant pour le Prussien ; penchant affaibli par la guerre, mais qui reprend des forces. Ainsi s'explique encore le vieux préjugé d'une Europe catholique *en décadence*. Actuellement, l'Anglais moyen, tout en craignant beaucoup l'influence mondiale des catholiques, ne laisse pas de se persuader, insoucieux des contradictions, que le catholicisme est débilitant. » (*L'Angleterre et les conversions*, par HILAIRE BELLOC. Traduit de l'anglais par RENÉ SALOMÉ, *Revue des Jeunes*, 10 févr. 1923.)

[illegible] la colonie aux pires désastres. L'héroïsme canadien, fait de catholicisme absolu, le persuada de l'inutilité de chercher davantage à fonder aux rives du Saint-Laurent une seconde Irlande. Le temps passa, non sans heurts ni conflits, mais la liberté progressant dans le monde. Le Canada conservait et augmentait les droits acquis. Il avait d'autant plus de facilité à le faire que la Grande-Bretagne sentait diminuer son prestige sur les territoires soumis à sa fortune. Nous l'avons vu décroître au point que, de nos jours, les Irlandais sont parvenus, ou peu s'en faut, à convaincre Londres de l'échec final et fatal de son antique oppression. Tout arrive.

Français, trop de fois brimés et bernés par une puissance opiniâtre dans la méfiance et l'erreur, ne saurons-nous jamais persuader cette voisine, en qui nous cherchons, de bonne foi, une parente et une amie, qu'elle doit faire, pour le Canada de Paris, ce qu'elle fit pour la France de Québec ? Le comprendre c'est, dans l'intérêt même de la Grande-Bretagne, favoriser l'expansion civilisatrice de la France sur le continent auquel il convient, à présent, que l'Angleterre s'adapte ; car c'est fini de songer à adapter le continent à l'Angleterre ; aussi fini que de penser à réinstaller le soldat britannique à Calais, avec mission de coloniser la France ; aussi fini que de croire que l'Amérique voudrait reprendre le collier de servage [illegible] qualifié d'impérial, et que l'Egypte, les Indes, l'Australie le porteront longtemps encore. Le monde change : il est en perpétuel devenir. La suprématie des mers, la domination des peuples, l'empire sur lequel le soleil ne se couche jamais, autant de mots qui achèvent de descendre dans la nuit du passé. D'autres se lèvent : Société des Nations, Reconstruction de l'Europe, Organisation de la terre...

« Plus de lumière ! Plus de lumière ! », s'écriait Gœthe mourant. La société moderne expire en s'écriant : « Plus de justice ! Plus de justice ! » Une autre société commence.

Les grands soutiens de la langue et de la pensée françaises.

LA PAROISSE CANADIENNE

Il est émouvant pour nous de voir, dans ce grand œuvre, la langue et la pensée françaises progresser au Nouveau-Monde, parce qu'elles sont au service de l'Eglise Catholique. Il y a là un prodige constant, dont l'effet le plus apparent est que [illegible] Canadiens, en 1760, [illegible], en 19[illegible], vers un total de quatre millions d'hommes, et d'un tel train [illegible] millions (1). [illegible]

[illegible]

[illegible] qui détruisîmes l'organisation paroissiale, vérité morale, pour y substituer l'organisation communale, fiction politique ! Si encore nous avions l'autonomie de la commune, nous pourrions essayer, çà et là, de renforcer la paroisse. Mais même autonome, la commune deviendrait-elle la base qui nous manque ? Il ne faut pas demander à un organisme administratif plus qu'il ne peut donner. La force de relèvement dont nous avons besoin ne saurait être que dans ce qui s'appuie sur Dieu et fortifie la famille. Ce ne sera jamais une organisation civile ; c'était et ce ne pourra être qu'une organisation religieuse. Le salut est là, non ailleurs.

Aux Etats-Unis, en Louisiane (1), au Massachusetts, dans la Nouvelle-Angleterre, partout où les Franco-Canadiens ont essaimé, s'ils se groupent en une paroisse, autour de cette première alvéole d'autres s'agglomèrent. La ruche se constitue et résiste à l'américanisme ambiant. La langue et la religion de la France demeurent en usage au foyer familial. Ses bénéficiaires sont supérieurs aux Anglo-Saxons ; ils ont plus de culture, plus d'ouverture d'esprit, plus de penchant aux vues générales et plus de jugement (2).

LES UNIVERSITÉS DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL

Où qu'elle soit, près ou loin du Saint-Laurent, la ruche paroissiale canadienne prend son modèle dans la province de Québec (3). Ici existent les plus solides institutions catholiques. Ici brille le foyer de la vie spirituelle, scientifique et littéraire, du Canada français. Ici se dresse, puissante et vigilante, l'Université Laval (4), Alma Mater de la Nouvelle France, placée sous le vocable du premier évêque canadien, Mgr de Montmorency-Laval.

J'ai sous les yeux un annuaire récent de cette haute institution où les diverses facultés ont leurs chaires. En terre américaine, tout ce qui enseigne le catholicisme et le français unis dans la fidélité aux ancêtres de France reçoit de ce centre de foi et de savoir ses règles de doctrine et d'enseignement. Son prestige est si grand que plus d'un Anglais non catholique suit ses cours et sollicite tel des diplômes accordés aux laïcs.

---

(1) [illegible]

(1) « La Louisiane est divisée en paroisses qui portent presque toutes un nom français. Telles les paroisses Iberville, Sainte-Marie, Saint-Jacques, Assomption, Saint-[illegible], [illegible], Lafourche, La Salle, etc. La famille dans ces campagnes, conserve ce sentiment de responsa[illegible] [illegible] la langue française en Louisiane, par Mme Andrée Bruchot. [illegible]

(2) « Nos voisins des Etats-Unis ont un mot remarquable. Lorsqu'ils parlent d'un homme de haute et vaste culture, d'un esprit habitué aux larges horizons, sympathique et [illegible]

[illegible] Université Laval. [illegible]

Elle se prolonge, ou plutôt se double de l'Université de Montréal, où l'on a, comme à Québec, une faculté de théologie, une faculté de droit, une faculté de médecine, une école vétérinaire, une école de chirurgie dentaire, une école de pharmacie, une école forestière. Québec a, en plus, une faculté des arts aux multiples divisions ; mais Montréal, en revanche, possède une école polytechnique (1).

« En vertu de la charte royale, le visiteur de l'Université Laval est toujours l'archevêque catholique de Québec, qui a droit de *veto* sur tous les règlements et sur toutes les nominations. Le supérieur du Séminaire de Québec est, de droit, le recteur de l'Université. Le Conseil de l'Université se compose des directeurs du Séminaire de Québec, et des trois plus anciens titulaires ordinaires de chacune des Facultés. » (2)

Par autorisation du Saint-Siège, son protecteur insigne, l'Université de Montréal jouit d' « une quasi indépendance pratique » ; mais son esprit est identiquement le même.

La grande affaire des Universités de Québec et de Montréal étant de défendre et de propager la foi catholique et la culture latine par la diffusion de la langue française, elles font profession de l'amour le plus noble pour les beautés de notre littérature, et travaillent, par elles, à élever intellectuellement la race franco-canadienne. Elles s'efforcent spécialement, depuis une vingtaine d'années, de développer le goût et d'épurer la langue, car des archaïsmes, qui proviennent des anciens patois ou dialectes de France et des anglicismes et américanismes, inévitables en terre canadienne, s'y épanouiraient dangereusement si, de haut, la culture française n'était défendue. La Faculté des Arts, à Québec, de laquelle relève tout ce qui est d'essence littéraire, s'y emploie avec un zèle particulier.

Bien que cela soit inconcevable, ce labeur, de tant d'importance pour nous, n'est pas encouragé de France comme il devrait l'être. L'annuaire devant soi, on constate, non sans regret, que les prix que nous offrons aux universités canadiennes se cachent sous le voile d'un anonymat si modeste que l'on se demande si jamais nos associations de presse, nos groupements d'éditeurs, nos organisations catholiques, nos sociétés patriotiques, ont pensé qu'il pourrait être judicieux et naturel de ne point paraître ignorer le miracle canadien, d'où est sortie la Nouvelle France, et de s'associer au culte de reconnaissance et de vénération qu'il mérite de notre part (3).

On aimerait au moins à voir notre pays abondamment représenté parmi les bienfaiteurs qui, chaque année, envoient aux universités franco-canadiennes des ouvrages utiles, des documents précieux. On compte seulement quelques-uns de nos prêtres et nos Instituts catholiques ; ce n'est guère, en comparaison de la foule des donateurs anglais.

A vrai dire, ce n'est pas l'envie qui nous manque, peut-être, de manifester notre affection aux Universités de Québec et de Montréal, et à tant d'établissements d'instruction française affiliés à leur patriotique tâche. Malheureusement nous sommes gênés par la crainte de porter ombrage à l'Angleterre. Scrupule exagéré, dont la délicatesse se retourne contre nous et n'est certainement pas comprise à Londres. Au Canada, nous sommes dans un domaine immatériel, où la politique n'a que faire.

En l'occurrence, le Gouvernement pourrait guider l'opinion française, sans risquer de froisser la Grande-Bretagne (1). Nous voulons uniquement servir la langue et la pensée françaises en terre américaine, comme les Anglais ont servi et servent la langue et la pensée anglaises. Simple coopération à l'œuvre civilisatrice de l'Europe.

M. Léon Bérard est tout indiqué pour enseigner en France aux principales institutions et associations, soutiens des Lettres, des Sciences, des Arts, l'opportunité de témoigner du fraternel intérêt et de l'affectueuse gratitude que nous devons aux Universités de Québec et de Montréal, remparts de la famille et de la culture latine au Nouveau-Monde. Les prix qu'il obtiendrait sans peine prouveraient à nos frères canadiens la fidélité de notre souvenir et la communauté de nos espérances. Et ces récompenses ajouteraient à l'intérêt de la lutte que l'épuration et la conservation de notre langue exigent au Nouveau-Monde. Elles seraient particulièrement chères à la Société du Parler français au Canada, qui tient bon, au plus fort du combat.

LA « SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS »

Un lettré franco-canadien, aujourd'hui juge à la Cour du Banc du Roi, à Québec, M. Adjutor Rivard, expliqua le but de la Société du Parler français au Canada, dont il était alors secrétaire, au Premier Congrès de la Langue française, tenu dans la capitale canadienne, en 1912 (2).

« La Société du Parler français au Canada, dit-il, a été fondée, en 1902, à Québec, sous les auspices de l'Université Laval. Elle a pour objet l'étude, la conservation et le perfectionnement de la langue française, écrite et parlée, au Canada.

» Sans tenter de proscrire l'usage d'aucun autre idiome, reconnaissant au contraire que c'est aujourd'hui, et chez nous, une supériorité que de pouvoir parler deux langues, la Société veut entretenir chez

---

(1) L'Association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique de Montréal publie une *Revue trimestrielle canadienne*, d'une excellente tenue scientifique et littéraire.

(2) *Annuaire de l'Université Laval*, 1918, p. 31.

(3) Il serait injuste de ne pas noter qu'à diverses reprises l'Académie française a récompensé des œuvres littéraires franco-canadiennes. Ainsi le *Bulletin du Parler français* (devenu *Le Canada français*) a été couronné. On ne peut que souhaiter qu'elle accorde encore plus d'attention au développement des lettres françaises au Canada.

(1) Pour trop limitées qu'elles soient encore, constatons avec joie que les relations intellectuelles entre la France et le Canada semblent près de sortir de la période des inévitables hésitations et incompréhensions du début. A l'œuvre féconde de Saint-Sulpice et de l'Institut Catholique de Paris, où chaque année passent un certain nombre de Canadiens-Français, il faut joindre les efforts du Comité France-Amérique, appuyés par le Gouvernement. Voici quelques précisions dues à la courtoise obligeance du distingué secrétaire de ce Comité, M. Guénard :

« Depuis vingt ans au moins, nous envoyons un membre de l'Université officiellement délégué pour enseigner dans les Universités canadiennes ; à l'Université Laval, à Québec, tout d'abord, puis à Montréal ; maintenant à Toronto et à Kingston aussi. Dans ces dernières années, les initiatives françaises, tant officielles que privées, se sont multipliées, et il n'est pas d'époque où on se soit tant préoccupé de développer notre influence qu'aujourd'hui. Une entente est en voie de réalisation entre les Universités canadiennes et les Universités françaises, pour l'équivalence des titres. Des bourses pour étudiants canadiens ont été créées par toutes les provinces canadiennes, et le Gouvernement français, sur l'initiative du consul de France, M. Naggiar, a décerné six bourses pour les Canadiens qui veulent étudier chez nous. Le ministère de l'Instruction publique fait des dons de livres et de publications. Enfin, presque chaque année, un avion français va rendre officiellement visite à Québec et à Montréal. Des missions assez nombreuses sont, en outre, envoyées au Canada, en particulier celles qui sont confiées aux soins du Comité France-Amérique. »

(2) Celui-là même où l'ancien directeur du *Correspondant*, M. Etienne Lamy, représenta notre pays et prononça, au nom de l'Académie française, le beau discours qui fut ici même publié. [Cf. *Q. A.*, t. CXIII, pp. 621, 623-4.]

es Canadiens français le culte du parler maternel, es engager à l'étudier, à le perfectionner, à le conserver pur de tout alliage, et à le défendre de toute corruption. Elle prétend faire par là œuvre nationale.

» Aussi la Société du Parler français a-t-elle vu se recruter ses membres dans toutes les parties de la province de Québec, et même au dehors. Nous avons des confrères dans l'Ontario, dans la Nouvelle-Écosse, dans le Nouveau-Brunswick, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, dans toutes les provinces de l'Ouest, et aux Etats-Unis. Fondée par 20 membres seulement, la Société a vu augmenter considérablement le nombre de ses adhérents ; dès le 1[er] septembre 1902, elle en comptait déjà 204, et aujourd'hui, nous sommes au delà de 1 000. »

Onze ans sont passés, et la Société a plus que doublé d'effectif. C'est beaucoup. Ses membres sont des puristes. Un pareil groupement ne peut se former que d'une élite. Le goût des lettres et les loisirs qu'il réclame sont de nécessité pour elle. Or nous sommes au Nouveau-Monde où, d'abord, hélas ! il s'agit de « faire de l'argent » et de « valoir » un certain nombre de dollars. Les spéculations financières n'ayant jamais passé pour favoriser les spéculations de l'esprit, la Société du Parler français au Canada n'a rien d'une armée ; mais elle a tout d'une phalange, et d'une phalange invincible. Le plus ardent patriotisme l'anime.

J'aimerais fort que nos puristes officiels allassent au Canada. Il y a du travail pour les philologues. M. Adjutor Rivard a dit : « Au point de vue philologique, notre pays n'a presque jamais été exploré, et les seuls qui, pendant longtemps, s'étaient occupés d'étudier scientifiquement notre langage étaient quelques philologues des Etats-Unis, Elliott, Chamberlain, Sheldon, Brandon, Hills, Geddes. »

Le reproche est fraternel ; il reste entre les lignes. Le fait est là tout de même : les seuls philologues américains ont étudié le parler franco-canadien. Il y [illegible] quoi tenter plus d'un zélateur de la langue française né au pays de France, et, sans doute, certains, lisant ces lignes, songeront peut-être à seconder dans sa tâche la Société du Parler français au Canada. « Il faut avoir soin de n[illegible], disait [illegible], car [illegible] oblige. »

Les Canadiennes-Françaises sont attentives à coopérer au soin du bon langage. Elles s'y distinguent, en [illegible] les hommes. C'est le [illegible] des [illegible] d'éducation de jeunes filles, maisons religieuses pour la plus grande part. En dépouillant les Mémoires présentés au Premier Congrès de la Langue française au Canada, j'ai ressenti autant d'admiration que d'émotion à la lecture de textes d'éducatrices chrétiennes, dévouées à la défense du français. Les [illegible] qu'elles exp[illegible] l'élan de ce qui vient du cœur.

[illegible]

Je ne saurais [illegible] la brillante étude sur [illegible] l'enseignement [illegible], par la Révérende Sœur Sainte-Anne-Marie, de la Congrégation de Notre-Dame (Montréal). Il n'est rien qui puisse mieux donner une idée du sérieux et de la perfection de l'instruction catholique — et française. Il n'est rien qui prouve plus d'ouverture d'esprit. M. Homais n'en croirait pas ses yeux : cette « bonne sœur » emprunte des arguments à Montaigne, à Rabelais, à Molière, et n'ignore pas plus M. Renan que M. Bourget (1).

Un pays qui a de telles éducatrices est un pays béni du ciel, et la langue qui est celle de leur pensée ne saurait périr.

La littérature française-canadienne.

ORIGINES RÉCENTES ET PROGRÈS DE LA PRESSE

Le Canada français littéraire est un diamant d'une eau pure et d'une valeur inestimable. Mais il sort à peine de sa gangue ; il n'est pas encore taillé de manière à resplendir de tous ses feux sur le diadème de la pensée humaine.

Pendant la période héroïque, alors que la hache, l'épée, le fusil dialoguaient avec la forêt, les Indiens et les Anglais, la plume n'était pas de circonstance. Nos coureurs des bois, nos colons, nos soldats n'écrivaient pas. Ils agissaient. Voilà seulement un siècle que la littérature franco-canadienne a commencé de prendre quelque idée de son existence propre. Auparavant, ce qui fut publié en français sur la Nouvelle France parut dans l'Ancienne. Il ne pouvait en être autrement. Bien au delà du temps du Roi-Soleil, ennemi des lumières précipitées, se prolongea l'effet de son interdiction d'importer au Canada du matériel d'impression, et de permettre à une imprimerie d'exister.

En 1809, un officier anglais, John Lambert, qui vint étudier les mœurs et institutions canadiennes, écrivait :

« On ne peut pas dire que la littérature, les arts et les sciences sont peu florissants au Canada, parce qu'ils n'y ont jamais fleuri...

» Depuis quelques années, les Canadiens ont paru désirer se faire une réputation littéraire : ils semblent vouloir compenser la négligence avec laquelle ils ont traité jusqu'à présent cet avantage utile et

---

(1) Voici une page typique ; elle permet de juger le niveau intellectuel des couvents franco-canadiens [illegible] :

« [illegible] La grammaire historique prépare d'une façon [illegible] à l'étude du latin. La provenance des mots français fera connaître à la petite fille, et sans fatigue, les rudiments de la langue latine ; si bien que, arrivée au cours supérieur, alors que généralement commence l'étude des déclinaisons, elle sera préparée de façon telle qu'un nombre restreint de leçons supplémentaires lui suffiront pour traduire le latin liturgique. Toutes les jeunes filles à part celles qui se destinent à l'enseignement ou à une vocation spéciale, n'ont pas besoin d'autre latin que celui-là. Mais lire dans le texte les admirables prières que la sainte Eglise met sur nos lèvres dans ses cérémonies religieuses, sentir quelque peu la beauté poétique des psaumes, goûter la suavité des motets au Saint Sacrement, ne pas se condamner à entendre toute sa vie des choses que l'on ne comprend pas, est-ce donc un si médiocre avantage? A un autre point de vue moins sérieux, mais acceptable encore, n'est-ce pas une joie intellectuelle de comprendre une devise, une sentence qui, peut-être, résume tout l'idéal d'une vie ou toute une esthétique?

» La grammaire historique a encore l'excellent résultat d'augmenter le vocabulaire de la jeune fille. La formation des mots, leur étymologie, leur analyse, leur groupement en famille lui donnent la précision des termes et ne la laissent pas à court en face d'une narration à écrire, d'une description à faire, d'une pensée à expliquer. Tout le monde admet qu'il n'est rien de plus exquis et de plus féminin que la pureté du goût dans les choses du langage. Paul Bourget disait un jour : « Une phrase de Renan, on ne sait comment cela est fait », voulant marquer par là [illegible] et la grammaire historique est [illegible].

» [illegible] de la langue, dans les classes supérieures, sera une occasion favorable d'acquérir [illegible] connaissances en philosophie. Comment chercher [illegible] et effets [illegible] Aristote et saint Thomas ? » Mémoire présenté au Congrès de 1912, p. [illegible].)

[illegible] dans la société. La publication de six [illegible] par semaine est une preuve de la [illegible] du pays, quoique ce puisse [illegible] qu'un symptôme trompeur du progrès de la [illegible]. » (1)

[illegible] Lambert [illegible] un sage. Il doutait du per[illegible] de la littérature par les journaux. [illegible], en l'espèce, il se trompait. La presse allait, comme toujours en pays neuf, précéder et amener [illegible], ouvrir et [illegible] des chemins prati[illegible] dans la brousse des opinions et des pensées. [illegible] par être un pionnier, [illegible] un défricheur.

[illegible] a eu d'admirables pionniers. Qu'ils [illegible] pu vivre et parvenir à l'importance qu'ils ont [illegible] est [illegible] (2). Comment la presse [illegible] a-t-elle fait pour être ce qu'elle [illegible], dans un pays où, en somme, la population de langue française, politiquement groupée sous [illegible], n'atteint pas deux millions d'hommes dans son centre le plus compact, [illegible] ! Le reste est loin, en divers points du Dominion, puis des Etats-Unis, et a aussi, [illegible], ses foyers français. Si petite que soit [illegible], elle a son journal ; elle a ses journaux. [illegible]. Ils com[illegible] pour la [illegible], même quand ils ne [illegible] que de leurs intérêts locaux. C'est dans [illegible] s'expriment ; c'est notre pensée qu'ils défendent.

[illegible], le rayonnant congrès à organiser. [illegible] de la Presse de langue française [illegible] à l'étranger. Et comme un Gouvernement [illegible] des Lettres auraient là une belle tâche de justice et d'intelligence à remplir ! Et quelle occasion, pour la presse [illegible] sur [illegible], de s'instruire d'exemples salutaires, et de travailler à la paix universelle par une manifestation dont le meilleur serait [illegible] dans l'exaltation de la puissance [illegible] de la France !

[illegible] Congrès, la Presse canadienne-française tiendrait un rang éclatant. Son histoire serait la plus [illegible]. Nous y verrions [illegible] à travers d'incessantes [illegible], à côté des plus [illegible] d'innocentes poésies, [illegible] jusqu'aux savantes considérations [illegible] littéraire, qui est, aujourd'hui, [illegible].

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA LITTÉRATURE

[illegible] une preuve remarquable dans les [illegible] publiées par M. l'abbé Camille Roy (1). Observateur avisé, il a dégagé la loi dom nante de l'influence du milieu, qui différencie littérateur canadien de son confrère de France :

« L'influence plutôt froide de notre climat, dit-i et du voisinage de nos compatriotes anglo-saxo devait contribuer à changer un peu notre tempér ment, à donner à notre caractère, à notre espri une gravité lente qui, certes, n'exclut pas ou n supprime pas les talents ; qui au contraire peut le affermir, et qui a donné aux nôtres d'inappréciabl qualités de mesure, mais qui les a faits aussi à l fois moins ardents et moins laborieux. »

M. Camille Roy définit ensuite les caractères géné raux de la littérature canadienne-française :

« 1° *Elle est d'inspiration française.* Notre espri a apporté ici le fonds traditionnel des idées et de sentiments de la race : tout ce fonds intellectuel e moral se retrouve dans notre littérature. D'autre part notre formation classique étant restée française dan ses méthodes et dans ses programmes, il était iné vitable que, pour la forme comme pour le fond notre littérature fût marquée de l'influence fran çaise...

» 2° *Elle est d'inspiration nationale.* Cependan notre littérature est distincte de la française, sinon par la langue et les procédés généraux de composi tion, du moins, en général, par la matière dont ell est faite, par les pensées et les préoccupations qui sur le fond français de notre mentalité et de notre conscience, se sont lentement et solidement super posés. La littérature canadienne-française est tout pleine des choses de notre histoire et de notre vie nationale. Ce sont surtout nos inquiétudes patriotiques qui l'ont fait naître et qui l'ont sans cesse stimulée...

» 3° *Elle est d'inspiration catholique.* L'âme canadienne-française est restée foncièrement religieuse et chrétienne. Notre race doit à l'Eglise, à l'activité, à la clairvoyance et au dévouement de son clergé, une grande part de sa survivance en Amérique et la plus grande mesure de sa culture intellectuelle... La littérature canadienne ne peut, d'ailleurs, bien refléter ou exprimer l'âme de la race qu'à la condition d'être franchement catholique. » (2)

LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

On sent, dans ces lignes, un esprit d'ordre et de netteté qui justifie l'opinion exprimée sur lui, au Congrès de 1912, par l'érudit rapporteur de « la critique littéraire au Canada », M. l'abbé Emile Chartier :

« M. Roy nous semble être, au Canada, l'unique représentant de la véritable critique. Seul ou à peu près, il a dressé l'histoire exacte de nos œuvres ; il a émis une doctrine littéraire ; il a prononcé des jugements désintéressés et motivés. Pages d'histoire, théories d'art, appréciations critiques, il a tout exprimé dans une phrase pleine et régulière, dans une langue claire et précise. Les Français eux-mêmes en ont reconnu la saveur depuis longtemps. C'est qu'avant d'écrire M. Roy avait décuplé sa valeur naturelle par une culture que bien peu d'entre nous peuvent se vanter d'avoir reçue. »

Habemus confitentem... Nous avons donc quelqu'un, en terre franco-canadienne, qui a pris figure

---

(1) [illegible], p. 90. (Québec, 1909.)

(2) [illegible] ne sont pas des perfections [illegible]. Au Congrès [illegible] de Montréal, M. [illegible] en ces termes son rapport sur [illegible] la Presse dans la Province de Québec :

« Si le Congrès juge à propos d'inviter la Presse à [illegible], en faveur du français, une active et persévérante [illegible], il ferait, je me permets, en même temps, [illegible] cette campagne, de [illegible] sorte que les propriétaires de journaux n'aient plus [illegible] une des plus mauvaises spéculations que nous puissions faire, c'est de défendre les droits de nos [illegible]. »

Cette opinion dévoile qu'au Canada comme ailleurs [illegible] peut l'emporter sur l'intérêt public : et [illegible] les peuples n'ont jamais que les journaux qu'ils méritent. N'empêche que, dans l'ensemble, la presse canadienne-française a réalisé un magnifique effort et fait preuve d'une [illegible] maturité.

(1) En nommant cet écrivain distingué, il convient de signaler son petit *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, édité par « l'Action sociale ». Québec, 1920. — Les professeurs et littérateurs français désireux de posséder un exposé clair et succinct de l'œuvre littéraire franco-canadienne consulteront avec fruit ce précieux travail.

(2) *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, pp. 8-9.

maître et de guide littéraire. Nous suivrons son is. Certes, nous ne méconnaissons pas le mérite autres critiques canadiens (1). Mais presque tous nblent subir encore trop l'influence des divisions litiques, des questions de personnes, et manquer cette sérénité que d'Alembert se flattait de praquer, — et qu'il ne pratiquait pas toujours. C'est pendant lui qui a dit : « Si la critique est juste pleine d'égards, vous lui devez des remerciements de la déférence ; si elle est juste sans égards, de déférence sans remerciements ; si elle est outrante et injuste, le silence et l'oubli. »

Quand on est critique, il convient donc de mériter s remerciements et de la déférence. Incontestablement, M. l'abbé Roy en mérite, car il a fait sa loi un principe de Brunetière, que M. l'abbé Chartier judicieusement rappelé : « La critique ne consiste s à formuler des jugements, mais à les motiver. » M. l'abbé Roy motive les siens le plus courtoisement du monde.

« Pendant ces quinze ou vingt premières années vingtième siècle, nous avons assisté à un renouau des lettres canadiennes. Les auteurs se sont multipliés. Ils se sont faits plus artistes, et le public collaboré, par son attention sympathique, à cette oraison nouvelle de littérature de chez nous. » (2)

Cette déclaration de M. Camille Roy est pour nous éjouir. Un renouveau littéraire de la pensée française au Canada est une promesse dont la vieille rance tressaille d'allégresse. Elle apprend avec joie u'au bord de Saint-Laurent « on lit beaucoup plus u'autrefois. Si on ne lit pas mieux, il y a beaucoup lus de lecteurs, et on lit beaucoup plus de livres. t il arrive que le public instruit s'intéresse davange à toutes les questions d'ordre littéraire, social, hilosophique, dont est remplie cette littérature franaise contemporaine » (3).

C'est donc bien toujours de France que vient la [illegible] mère. [illegible] aveu, douce assurance, et u'il nous faut retenir, pour mieux résister à l'assaut [illegible] et ne pas désespérer des temps futurs. Le premier effet de cette maturité d'esprit, de [illegible] et d'art où accède aujourd'hui le Canada français, lui permet d'apporter une utile contribution à l'histoire politique et sociale. Sans médire des œuvres anciennes, respectables par leur sincérité, il faut bien reconnaître que c'est seulement de nos [illegible] qu'il nous est donné de goûter des ouvrages canadiens dont la forme et le fond nous contentent, quand nous voulons remonter avec eux le chemin des ancêtres ou étudier les mœurs et la vie d'à présent.

L'HISTOIRE

De ceux qui sont consacrés au passé, les plus fervents de la bonne méthode historique sont, entre tous, les ouvrages de l'Honorable Thomas Chapais sénateur de Québec. Son *Marquis de Montcalm*, son *Cours d'histoire du Canada* abondent en maîtresses pages. La science et l'équité y vont de compagnie. Au reste ces volumes ont trouvé chez nous l'estime qu'ils méritent. Je pourrais en dire autant de l'*Histoire de l'Eglise franco-canadienne*, réalisée par M. l'abbé Auguste Gosselin, analyste d'autant de talent que de foi.

Un prélat a une place d'honneur marquée dans les éditions à venir de cette histoire ; il faut lui rendre [illegible] un hommage respectueux. Je veux parler de Mgr Louis-Adolphe Pâquet, cité précédemment à diverses reprises. Son influence est considérable sur les esprits du Canada français. Orateur et écrivain, enseignant et penseur, il domine, comme un phare spirituel, la production littéraire de sa patrie. Ses travaux sont à la fois d'ordre religieux, historique et social, et d'une impeccable et sereine qualité de forme et de fond qui embellit et apaise l'âme. Par leur sérénité même, ils planent au-dessus des conflits dont la terre canadienne reste le théâtre.

LA SOCIOLOGIE ET LA POLITIQUE

De ces conflits, nous trouverons un écho impressionnant dans les écrits d'un journaliste et sociologue de grande allure : M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir* (1). Son *Que devons-nous à l'Angleterre ?* (2) est un document politique d'une rare vigueur. C'est la nature même de l'ouvrage, la puissance du raisonnement, l'éloquence de la démonstration, que je signale, sans avoir à prendre parti pour ou contre un patriote canadien de Montréal, partisan de l'autonomie totale de sa patrie et adversaire de l'impérialisme britannique. Je me contenterai de citer, à titre documentaire, certaines remarques ou déclarations de M. Henri Bourassa, exprimées dans un volume paru en 1916, sous ce titre : *Hier, aujourd'hui, demain. Problèmes nationaux*. Elles éclairent d'un jour si vif l'état d'âme d'une partie notable du Canada français, le Canada nationaliste et de tendances indépendantes, qu'il est instructif de les faire connaître en toute impartialité :

Sur les sacrifices imposés au Canada par la Grande-Bretagne :

« Les hommes d'Etat anglais avaient constaté que le Canada, par sa situation géographique, était fort utile à l'Angleterre pour traiter avec les Etats-Unis. Chaque fois qu'il avait fallu apaiser la colère des Américains ou assouvir leur cupidité, les gouvernants de l'Empire leur avaient jeté une forte livre de chair, taillée dans les flancs de la nation canadienne. C'est ainsi que le Canada fut successivement amputé des immenses territoires du Maine, de l'Ohio, du Mississipi supérieur et de l'Orégon ; que ses pêcheries et la navigation du Saint-Laurent furent livrées au libre accès des Américains.

» Un humoriste américain écrivait, l'an dernier (1915) : « L'Angleterre se battra tant qu'il restera » un Français vivant. » Les gouvernants britanniques du dernier siècle semblent s'être dit : « Nous conser» verons le bon vouloir des Etats-Unis tant qu'il res» tera un morceau du patrimoine canadien à leur » donner. » Parfois même, ils offrirent à leurs « chers » cousins » d'Amérique plus qu'ils ne réclamaient. » (P. 42.) (3)

Sur l'oubli dont la France semble coupable :

« Une fois passés sous la domination du vainqueur, au cours des soixante-quinze années de luttes où il nous fallut défendre, pouce par pouce, le patrimoine national, la langue, la religion, l'âme du peuple, quels secours avons-nous reçus de notre première « mère-patrie » ? Ni la France républicaine, ni la France monarchique, ni la France forte, deux fois alliée des Anglais, ni la France vaincue, humiliée par l'Angleterre, à aucun moment, sous aucun régime, la France, la nation française, le Gouvernement français ne se sont souvenus de nous, n'ont

---

(1) Et, notamment, d'animateurs, de chefs spirituels tels que M. l'abbé Lionel Groulx, dont il est parlé plus loin.

(2) C. Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, p. 95.

(3) *Loc. cit.*, p. 95.

(1) « Organe fort [illegible] et des plus [illegible], dont le [illegible] est M. Henri Bourassa, petit-fils de Louis-[illegible] Papineau, [illegible] canadien de 1837. » [illegible] du [illegible] 19[illegible] [illegible])

(2) Un vol. in-8°. Montréal, 19[illegible].

(3) « Si l'on [illegible] que [illegible] [illegible] de [illegible] Thomas H[illegible] : *British and American Diplomacy affecting Canada*. Toronto, 1920. » (Note de M. Henri Bourassa.)

tenté aucun effort pour nous aider, moralement et matériellement. » (P. 80.)

Sur le sang versé pour la France, pendant la guerre :

« D'aucuns pensent que les services rendus à la France — enrôlement de soldats et secours de toute nature — nous vaudront, après la guerre, de chaudes sympathies françaises, l'appui des Français d'Europe dans nos luttes pour la langue, pour la survivance sociale et économique. J'ai partagé, un instant, cette illusion. Il serait dangereux de l'entretenir plus longtemps. Le caractère même de notre intervention a détruit cet espoir, s'il eut jamais sa raison d'être. En noyant notre effort dans la participation globale de l'Empire britannique, nous lui avons enlevé le caractère particulier, le parfum d'amitié familiale qu'une intervention indépendante aurait pu lui donner. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous pouvons faire ne fait qu'accroître la valeur de l'intervention britannique. C'est l'Angleterre, l'Angleterre seule qui bénéficiera de l'aide apportée à la France par les Canadiens, les Indous et les autres peuples « subalternes » de l'Empire. » (P. 82.)

Sur l'alliance anglo-française :

« L'Angleterre et la France, aujourd'hui alliées, comme au temps de la guerre de Crimée, ont été longtemps ennemies, toujours rivales. Il existe entre elles plus de causes permanentes de division, d'inimitié même, qu'entre la France et l'Allemagne, ou qu'entre l'Allemagne et l'Angleterre. L'histoire démontre que toutes les alliances entre nations sont précaires, celles de l'Angleterre plus que toutes les autres. La situation de l'Angleterre en Europe, ses conditions économiques et sociales, la dispersion de son empire sur toutes les terres du globe lui imposent une politique instable et vague. Ses amitiés sont fugaces et *loose* (relâchées). Ses alliés ne peuvent, ne doivent jamais compter sur elle. Ce n'est pas déloyauté, c'est nécessité. Les Français, toujours entiers, glorifient aujourd'hui la « loyale » Angleterre. Ils conspuaient jadis la « perfide » Albion ». Ni l'une ni l'autre épithètes ne sont méritées. L'Angleterre n'est pas perfide ; ce n'est pas dans son tempérament ni dans ses habitudes. Elle n'est pas loyale non plus, au sens chevaleresque où les Français l'entendent, parce qu'elle ne peut pas l'être ; mais elle est loyale à sa façon : elle avertit généralement ses alliés qu'elle ne s'engage à rien. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de couvrir sa politique, très intéressée, très *pratique*, très chauvine, de maximes vertueuses et philanthropiques qui correspondent fort peu à la réalité de ses desseins. C'est l'effet de ce pharisaïsme puritain, propre à la race, qui fait que tant d'Anglais cachent leurs vices sous le manteau d'une haute respectabilité et les dénonciations pudibondes de la corruption et de la perfidie... des autres. » (P. 84.)

Sur la situation du Canada, si la France et l'Angleterre redevenaient ennemies :

« Pour qui nous battrons-nous : France ou Angleterre ? Cette situation angoissante est exactement celle qui se présentera, le jour, plus prochain qu'on ne le croit, où la France et l'Angleterre seront aux prises comme elles l'ont été si souvent au cours de sept siècles. Et dans cette guerre, le Canada devra participer, comme dans la guerre actuelle... » (P. 87.)

Sur la substitution d'une alliance avec l'Angleterre à la sujétion actuelle :

« De toutes les nations de l'Europe, c'est encore l'Angleterre, indépendamment du lien politique, qui a le plus d'intérêt à nous aider à conserver notre indépendance. C'est aussi avec elle que nous avons le plus d'intérêt à rester en bons termes, à nous allier même, dans la mesure où la politique angl admet des alliances qui ne soient pas des servitud

» En fait, l'Angleterre nous serait beaucoup p utile comme alliée que comme « mère-patrie », surtout elle nous exposerait à beaucoup moins périls et nous coûterait infiniment moins cher, toutes façons. » (P. 158.)

Sur les relations possibles avec la France :

« Et la France ?

» Au risque de scandaliser les tenants du colon lisme moral français, je ne puis entrevoir la p lointaine perspective d'une alliance avec la Fran voire d'une simple entente, pour assurer l'intégr du territoire canadien, soit contre les empiétemen des Etats-Unis ou contre toute agression extra-am ricaine. Il n'y a guère de probabilités que la Fran joue de nouveau en Amérique un rôle prépondéran Elle s'est taillé en Afrique et en Asie, en Afriq surtout, un immense empire colonial qui va suffi à absorber, durant de longues années, tous s efforts, toutes ses énergies d'expansion. Le caractè particulier de son organisme économique et de production industrielle ne la pousse pas, comn l'Angleterre ou l'Allemagne, à s'immiscer dans l affaires des autres nations pour écouler un énorn surplus d'articles de consommation générale ou camelote. Ses financiers hésitent plus que les All mands ou les Anglais à faire à l'étranger des plac ments industriels et à courir des aventures de guer pour les faire valoir...

» Les seules relations fructueuses que nous pui sions établir et entretenir avec la France, ce so des relations intellectuelles et certaines relatio commerciales. C'est en cela que nous, Canadien Français, avons un rôle tout particulier à jouer. nous voulons bénéficier des influences françaises, no devons tout mettre en œuvre pour persuader au Français qu'ils ont un intérêt primordial à nous aid moralement dans notre lutte pour la langue, à fai passer par notre canal les capitaux et le commerc qu'ils dirigent de ce côté-ci. C'est une tâche difficil

» Il faut bien le reconnaître, les Français, si sup rieurs aux Anglais à maints égards, leur sont noto rement inférieurs dans l'utilisation des forces éco nomiques pour assurer le triomphe de leurs idées fortifier l'influence de leur pays. Ils ne sont pa patriotes « en affaires ». S'ils voulaient réfléchir observer, ils constateraient pourtant que les Angle Saxons se sont rendus maîtres du monde par leur c et leurs balles de coton, parce qu'ils ont insufflé ces matières inertes quelque chose de la grandeu de la race. Les Anglais sont les maîtres de leur or

» Si les Français consentaient à s'extériorise davantage, ils constateraient aussi que les Canadiens Français sont, en dehors de l'Europe, le seul group national, le seul peuple de race française, de langu française, de mentalité française, d'habitudes fran çaises. Par nous-mêmes, nous ne représentons, l'heure actuelle, qu'un faible groupe de clients d la France ; mais en survivant, en nous développan ici et aux Etats-Unis, nous répandons autour de nou les idées françaises, les habitudes françaises, le goû des choses de France ; nous contribuons ainsi élargir singulièrement et surtout à raffermir l cercle des influences françaises.

» Il serait temps, grand temps, que l'on se per suadât, en France, que la civilisation française n'a d'espoir de survie dans toute l'Amérique du Nord que par le Canada français. » (Pp. 159-160.)

Ayant lu ces lignes, ardentes et loyales, on ne s'étonnera pas que M. Henri Bourassa, douze ans membre de la Chambre des Communes du Domi nion, ait pris figure de tribun, et qu'il soit un remueur d'hommes et d'idées ; avec cela, brûlant de

catholique, fils soumis de Rome, que l'universalité de l'Église et l'humanité divine de l'Evangile altent dans son action.

ES PEINTRES DES MŒURS ANCIENNES ET NOUVELLES

A côté des ouvrages de politique et d'histoire, ondent, au Canada français, des livres consacrés x mœurs anciennes et nouvelles. La vie du peuple complète de celle des individus. Ici, elle ne anque ni de relief, ni d'intensité. En ce vaste et lendide décor, les personnages appartiennent à s races différentes qui s'affrontent dans une draatique rivalité.

Le calme s'est fait, sinon absolu, du moins relatif. ais la Puissance du Canada vibre encore des échos la voix des créateurs de la patrie conquise. Dans partie française, elle sait qu'elle restera forte tant u'elle les écoutera.

Un prêtre sulpicien, M. l'abbé Arthur Guindon, est consacré au soin de rappeler les temps héroïques. l'a fait en prosateur et en poète, animé du désir e servir la terre qui le vit naître. Son premier olume : *En Mocassins*, est un captivant essai sur s mœurs des anciens autochtones, aujourd'hui à eu près disparus. On voudrait pouvoir le citer lonuement. Je me bornerai à un passage qu'il est utile e rapprocher de ce que nous entendîmes proclamer t vîmes réaliser par les Allemands, en 1914-1918. I. Guindon, relatant les mœurs des plus féroces ndiens, les Iroquois, au moment de la conquête, 'exprime ainsi :

« Ils élargissent les principes du droit internaional au profit d'un vaste projet conçu par leurs ncêtres et favorisé dans son exécution par des *faits nerveilleux* (1). Ce projet est l'unification de toutes es tribus sans distinction de races. Persuadés qu'ils accomplissent une mission *providentielle*, ils considèrent la partie de l'Amérique qui s'étend au nord lu Mexique et à l'est du Mississipi comme une espèce de terre promise dont il leur faut, bon gré mal gré, réunir tous les peuples en une seule famille, t font ainsi, dans un but d'*universelle amitié*, des guerres barbares.

» Ont-ils vaincu ou massacré une bourgade, ils tâchent de s'en assimiler les restes. A cette fin, ils séparent l'époux de l'épouse, les enfants de leurs parents, et les dispersent dans leurs différents villages. Cette dissociation rompt les liens anciens, facilite les nouveaux et rend impraticables les projets d'évasion par famille. Ils ne sont pas sans voir ce qu'elle a d'inhumain ; mais il faut, comme ils disent, *couper la chair en lambeaux et la disperser parmi les tribus* (2). Ainsi le veut leur politique d'unification plutôt que leur cruauté, car d'ordinaire ils ne se montrent féroces qu'avec leurs vrais ennemis, comme les Algonquins. Ils se permettent tout à leur égard, même de les manger... » (3)

A cela près que nos voisins germaniques n'ont pas encore officiellement exprimé le désir de se repaître de la chair de leurs ennemis, et spécialement des Français, on conviendra qu'entre la politique de guerre des Allemands d'aujourd'hui et celle des Iroquois d'antan, il n'y a pas même l'épaisseur d'un cheveu. On se demandait où le général de Bernhardi avait pu s'instruire. Serait-ce chez les Iroquois ?

Avec M. Adjutor Rivard, la hache de guerre est enterrée ; nous fumons le calumet de paix. Nous connaissons le Canada contemporain, fidèle aux vieilles coutumes où se retrouvent tant de traces de la France d'autrefois.

(1) Les mots en italiques sont ainsi dans le texte.

(2) Voir Parkman, *Conspiracy of Pontiac*, vol. I, p. 30. (Note de M. l'abbé Guindon.)

(3) *En Mocassins*, pp. 7-8. (Montréal, 1921.)

Je voudrais qu'un ouvrage de cet écrivain délicat, patriote mesuré, fût dans toutes les bonnes maisons de notre pays. Il ferait comprendre et chérir l'âme franco-canadienne et procurerait les plus douces émotions. Ce livre s'intitule modestement : *Chez nous* (1). C'est une suite de tableaux de la vie bourgeoise et paysanne, surtout paysanne, au Canada français. Voici un extrait qui n'est pas sans enseignement :

« *Le Ber.* — Quatre planches saines, de bonne épaisseur, et fortement assemblées, forment le cadre du *ber* (2). Un art rustique a façonné en quenouille l'extrémité des poteaux qui, aux angles, soutiennent l'édifice, a chantourné la pièce de tête suivant un profil d'une élégante sobriété. Les deux *chanteaux* ont été taillés dans un bois sans nœuds, et leur arc est tracé pour que le ber balance et roule, telle une barque sur la vague.

» Ajustez une planche de fond — la *planche du ber* — dans les encoches du cadre ; garnissez le petit lit d'un paillot, le chevet d'un oreiller ; ajoutez draps, couvertures, courte-pointe, et, sur le demi-cerceau d'un archet, le voile qui garde du soleil trop vif les yeux trop jeunes... Et roule qui roulera ! voilà ce qu'il faut pour qu'un petit gas dorme à poings fermés.

» Le ber est très vieux ; les aïeux y furent bercés. Par manière de parler, je dirais que le ber de chez nous existe depuis toujours. On ne sait plus son âge, tant il compte d'années. Il était dans la maison avant les chaises au treillis de peau de cheval ; il y était avant le poêle trapu qui supplanta le foyer ouvert, avant la huche rouge qu'on a toujours vue dans le coin du nord-est, avant le grand coffre bleu où, de temps immémorial, on serre les *catalognes* (couvertures). Que dis-je ? Le ber a vu construire, *pièce sur pièce*, la maison elle-même ; il attendait seulement qu'on l'eût couverte pour y entrer, car on était *sur le bord* d'avoir besoin de lui. En vérité, ce meuble est aussi ancien que la famille.

» Suivant la tradition, le ber des ancêtres se transmet d'une génération à l'autre, comme un héritage sacré ; et c'est un privilège réservé à l'aînée des filles mariées d'aller le chercher à la maison paternelle, quand elle espère la première *visite des sauvages* (les conséquences d'une grossesse).

» Et c'est ainsi que, de mère en fille, le vieux ber bleu-coffre (3) est venu jusqu'à nous.

» Qui donc autrefois le construisit ?... Je pense au rude ancêtre qui assembla ces quatre planches et en fit le berceau de sa race. Il me semble le voir tout là-bas, presque dans l'histoire...

» Le colon s'est taillé un domaine dans la forêt. Au milieu d'une éclaircie, il a dressé sa maison ; là est son amour, sa joie, son cher espoir. L'épouse paraît au seuil de l'humble cassine ; du regard elle accompagne son homme, qui s'éloigne la hache à l'épaule, en chantant...

» Le sentier serpente, au grand soleil, entre les souches noircies...

» Mais le bois debout est encore tout proche, et voici l'homme devant un grand érable dont le tronc robuste monte d'un seul jet dans le fouillis des

(1) Un vol. in-18, Québec, *Action Sociale*, 1919. Cet ouvrage sera bientôt en vente en France. Jusqu'ici on ne pouvait, chez nous, trouver en librairie les principaux volumes franc-canadiens. Sur l'initiative du comité France-Amérique et du sénateur du Canada Baubien, une librairie canadienne sera prochainement ouverte à Paris.

(2) Le berceau. Les mots en italique sont ainsi dans le texte et indiquent des expressions ou des formes dialectales. — Remarquons, en passant, que le *ber* est le nom populaire du berceau dans toute une partie de la Bretagne.

(3) « Ailleurs on me dit que le ber est *rouge-huche*. » (Note de M. Adjutor Rivard.)

branches. D'un regard de ses yeux clairs, il toise l'arbre comme pour se mesurer avec ce géant ; puis un signe de croix et, soudain, il se dresse, ses reins se cambrent, ses muscles se gonflent... Vlan ! le taillant de la bonne hache s'enfonce dans le bois vert, et, vlin ! un éclat vole...

» ... De tout l'effort de ses muscles joyeux, le bûcheron frappe. Vlan ! vlin ! vlan ! Le cœur de l'arbre est atteint, et toujours la hache tombe, monte, retombe dans l'entaille qui s'élargit et se creuse. Vlin ! vlan ! vlin ! Le sol est jonché de blancs éclats. Encore un coup... Vlan ! la cime a frémi. Un dernier éclair sur l'acier... Vlin ! le vétéran de la forêt fléchit sur l'entaille, hésite un moment, tremble de toutes ses fibres, et, avec un long craquement, s'abat.

» Voilà de bonne besogne ! Maintenant, Nicolas, ébranche ce grand corps. Puis viennent les voisins t'aider ! Allons, les Jean-Baptiste, poussez ferme le *godendard* (grande scie à main) ; équarrisseurs, manœuvrez bien la grande hache où le soleil luit et se réverbère ; *scieurs de long*, débitez-moi cette maîtresse bille. Voilà de belles planches, bien dressées. Et allons-y, Nicolas, de l'égoïne, de la tarière et du rabot ! Taille cet about en queue d'aronde ! Vrille *en droiture* les trous qu'il faut ! Tourne au couteau ces *quenouilles !*... Puis assemble ! voici les chevilles, qui entreront *à serre*. Et allons-y, du ciseau, de la plane et du maillet !

» L'enfant espéré peut venir, l'eau sainte peut couler, et carillonnez, cloches du baptême : le ber est prêt... » (1)

Ah ! c'est un autre ton que celui du Boulevard ! On ne voit pas M. Adjutor Rivard dansant un *shimmy* passionné avec la délicieuse petite baronne de la Tourauxaguets, qui est si gentiment sans enfants, afin d'être « dernier cri », — le cri d'agonie d'une race.

Nous avons fait du chemin depuis « France d'abord ! » Si seulement, pour commencer à remonter la pente fatale, nous écrivions ces deux mots sublimes sur les monuments publics (à la place de « Liberté, Egalité, Fraternité »), sur les murs des classes, sur les portes des maisons... Le moment est venu !

Plus nous nous intéresserons à la littérature de la Nouvelle France, plus nous aurons l'angoisse du salut de l'Ancienne, — la nôtre ; plus nous réapprendrons les seules lois par lesquelles un peuple vit et ne meurt pas. Elles procèdent uniquement de la religion et de la famille, colonnes de la patrie. Si l'histoire de la politique et des mœurs du Canada français nous en persuade, la poésie et le roman ne sont pas moins suggestifs et probants.

LA POÉSIE

De la poésie on peut dire qu'elle est à son aurore. Elle a droit à notre affectueuse indulgence. Elle se cherche, elle s'examine et se consulte, comme effrayée de ses premiers pas dans le vaste univers.

« ... C'est à Montréal que les poètes ont surgi plus nombreux. L'Ecole littéraire y a groupé d'abord, autour de quelques anciens, où Louis Fréchette apparaissait déjà comme un ancêtre, des jeunes qui voulaient continuer leur œuvre, et la perfectionner. Toutes les promesses de cette Ecole n'ont pas été tenues, mais il s'est détaché de ce cénacle des laborieux qui ont lié leurs premières gerbes. De plus, beaucoup de poètes nouveaux qui ont publié des vers depuis vingt ans ont travaillé en dehors de l'Ecole, et sans paraître avoir subi son influence... Il faut remarquer que notre poésie contemporaine est d'inspiration plus variée, et d'un art plus parfait que celle de l'époque précédente. Elle s'exerce mo exclusivement sur des sujets patriotiques, elle s' faite plus intérieure et plus psychologique... »

(1) *Chez Nous*, pp. 29 à 36.

L'embarras est de choisir. Sympathiques et d' talent parfois raffiné sont les poètes qui ont su l'influence de quelques-uns des maîtres moderr français. Baudelaire, Verlaine, Rollinat même e eu des élèves au Canada, par exemple M. Em Nelligan. L'art pur des Parnassiens a trouvé M. Paul Morin un disciple émérite. Et combi d'autres ! Mais les plus rapprochés de notre cœ sont ceux qui, à l'exemple de M. Guindon, no rendent l'héroïsme de la terre canadienne, o comme Mme Blanche Lamontagne, nous font entr dans son intimité.

M. l'abbé Guindon a composé une sorte d'épop de la conquête (2). Ses chevaliers et ses apôtr revivent en des poèmes d'une forme à la fois cla sique et familière, où l'inspiration s'abandonne sa spontanéité, dans l'enthousiasme du patriotism et de la foi d'une âme douée des plus belles vertu de la race canadienne.

Dans *La vieille maison*, Mme Blanche Lamontagn nous offre des impressions qu'elle embellit des pre tiges de l'art. « Sa poésie du terroir est la plus vrai la plus forte, la plus chargée de susbtance cana dienne ; c'est aussi la plus profondément imprégn des sentiments, des émotions de la vie popu laire. » (3) Elle a dressé un monument au foye domestique, où veille au mur un crucifix. Sa philo sophie et sa prière tiendraient dans ces deux vers

Seigneur, faites s'asseoir à Votre feu divin
Nos cœurs, ces vagabonds qui cheminent dans l'ombre.

La nature et le labeur qu'elle exige lui rappellen l'effort ancestral vers le pain quotidien, et ell excelle à l'honorer :

Ouvre ta porte...
Le jour luit, le coq chante et les vallons sont beau
Et l'été, dans son char, avec orgueil transporte
La Lumière aux vibrants et multiples flambeaux...

Le miracle se renouvelle
Dans le sein de la terre aux mystérieux plis ;
Vois grandir dans les champs la richesse nouvelle
Dont tes greniers seront remplis...

De la vieille moisson sort la moisson prochaine.
Le printemps précède l'été.
La tâche des anciens à ta tâche s'enchaîne,
Et tu ne serais pas s'ils n'avaient pas été...

Regarde leurs espoirs revivre
Dans les gerbes que nous cueillons.
Ce sont eux qui nous ont assuré de survivre
Et leur vie est éparse en l'herbe des sillons (4)...

La Vieille Maison est un beau livre, dont l'harmonie élève et repose. Mme Blanche Lamontagne bâtit avec des pans de ciel. Elle a cette foi innée qui est le fin du fin de l'inspiration poétique. Déjà Socrate disait, dans le *Gorgias* : « Pour approcher des dieux, il faut avoir du divin dans l'esprit. » Les vers de l'auteur de *La Vieille Maison* brillent de l'amour de la divinité. On aimera sa dernière page :

J'espère — par un chant d'espoir je clos ce livre —
Que dans les lieux divins où nous devons revivre,

(1) Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, p. 98.

(2) *Aux Temps héroïques*. Un vol. in-18, illustré. (Montréal, 1922.)

(3) Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, p. 102.

(4) *La Vieille Maison*, pp. 29-30. Un vol. in-18. (*L'Action française*, Montréal, 1920.)

ans l'éveil infini, dans le rayonnement,
ans le jour qui naîtra pour nous au firmament,

verrai poindre, au fond du ciel inaltérable,
ne vieille maison, à la nôtre semblable,

leine de paix, avec de grands arbres autour,
achés en son jardin, loin des bruits d'alentour,

alouse du passé qui s'éternise en elle,
rotégée, ô mon Dieu, par ta grâce éternelle,

ue nuls deuils ne pourront atteindre désormais,
ù je retrouverai les êtres que j'aimais (1)...

LE ROMAN

Pour finir cette esquisse où l'on aurait tort de voir autre chose que de sommaires indications sur un sujet qui exigerait un volume, j'ai gardé le roman.

« Il est, de tous les genres en prose, celui qui a le moins bénéficié du renouveau littéraire. Si l'on excepte *le Centurion* (1909), roman historique de Sir Adolphe Routhier, où l'auteur, malgré une certaine impropriété du vocabulaire et le manque de couleur locale que l'on remarque dans son livre, a fait preuve d'informations variées et d'imagination gracieuse, aucune œuvre de suffisante valeur n'a été écrite en ce genre depuis quinze ans (2). Il convient cependant de signaler le louable effort, pas assez discipliné, de M. Hector Bernier, qui a trop hâtivement écrit *Au large de l'Ecueil* (1912) et *Ce que disait la Flamme* (1913). M. Ernest Choquette, qui avait publié *les Ribaud* (1898), *Claude Paysan* (1900), vient de donner une œuvre à la fois trop compliquée et très improprement écrite, *la Terre* (1916) ; M. Ernest Chouinard a publié récemment *l'Arriviste* (1919), où l'on trouve de fines observations psychologiques... » (3)

C'est tout ce que dit M. Camille Roy, et c'est peu. Mais d'une année à l'autre le roman progresse au Canada français. Un ouvrage récent m'a ému et captivé, dont assurément l'excellent critique, notre guide, fera l'éloge en temps propice : *L'appel de la race* (4), par M. Alonié de Lestres. C'est le roman de « l'anglicisé » que la bonne terre et la saine raison des ancêtres reprennent, l'amour aidant, comme il convient. La vie et le charme de cette œuvre marquent un pas en avant dans le roman canadien. La dédicace et la préface en disent éloquemment la fière allure : Dédicace : *A mon père, à ma mère, à toute la lignée des bons laboureurs, mes ancêtres, qui m'ont appris de quoi est faite la noblesse de notre race.* — Préface : *Je n'ai jamais fait de roman.* — L'AUTEUR. — Ce n'est pas mal, vraiment !

M. l'abbé Camille Roy louera aussi quelque jour Mme Laure Conan, dont *l'Oublié* (5), *Angéline de Montbrun*, *l'Obscure souffrance*, sont des œuvres où palpite une âme attendrie. Mme Laure Conan passe avec aisance du roman historique (*l'Oublié*) à l'analyse sentimentale (*l'Obscure souffrance*). Et, peut-être, tout examiné, *l'Obscure souffrance* est-elle bien près d'être une œuvre supérieure par la sensibilité. Témoin cette évocation, prise d'une page de rêverie :

« Sur les premiers temps de la colonie, j'ai lu tout ce qui m'est tombé sous la main, et j'ai pensé souvent à la rude vie de nos ancêtres.

» Les jeunes filles envoyées de France pour fonder un foyer — les *filles du roi*, comme on disait — avaient grand besoin d'être raisonnables.

» L'adieu au pays devait leur coûter bien des larmes, et après les fatigues de la traversée — alors si longue, — la vue des petits postes français perdus dans la forêt sans fin ne devait pas leur être un grand réconfort. Puis le mariage qui les attendait n'avait rien d'attrayant. Ah ! leurs exigences étaient modestes. D'après Marie de l'Incarnation, elles demandaient d'abord si l'épouseur qui se présentait avait une maison.

» Cette maison — quand il y en avait une — était bien petite, bien fruste, bien peu sûre. Et en y entrant, la nouvelle mariée ne devait pas avoir l'âme en fête.

» L'inconnu qu'elle avait pris pour maître saurait-il lui adoucir les privations, le rude travail, les angoisses journalières ?

» On leur apportait le baril de farine et le baril de lard donnés par le roi. Content d'avoir une compagne et un chez soi, le mari battait le briquet et allumait le feu.

» La ménagère se mettait à sa besogne et les époux encore si étrangers l'un à l'autre prenaient leur premier repas ensemble.

» La joyeuse flambée de l'âtre donnait du charme à l'humble logis. Aux alentours, la forêt bruissait.

» Lui racontait les misères, les ennuis de sa vie solitaire, les durs commencements dans la terre toute neuve, et faisait des projets. Ils tâchaient de se plaire, de se deviner.

» L'Eglise venait de les unir, de les bénir, et peut-être que la rude vie qui les attendait s'illuminait souvent d'un rayon d'allégresse.

» Eux ne s'inquiétaient pas de ce qui leur manquait. Ils prenaient tout simplement la vie comme un jour de travail. Et ils s'emparaient du sol, ils le défrichaient, ils le civilisaient, ils y faisaient de la vie, ils nous conquéraient une patrie. » (1)

Cela nous ramène un peu à *Maria Chapdelaine*. Toutefois c'est d'un temps plus exact, car le bon roman de Louis Hémon, donné comme actuel, retarde sérieusement et arrange les choses pour l'effet à produire ; mais c'est le droit d'un romancier, et son énorme succès, en France, démontre à nos frères canadiens combien notre curiosité reste tendrement orientée vers eux.

Conclusion.

LES DESTINÉES DE LA FRANCE ET DU CANADA SONT LIÉES

Voilà ce dont il faut les persuader, de même que des possibilités de salut latentes en notre peuple. Qu'ils nous fassent confiance, et se dégagent, pour nous juger, du tumulte de Paris, des journaux et de la politique. Le bruit ne fait pas de bien ; le bien ne fait pas de bruit. La vraie France n'est pas celle des livres scandaleux, des pièces malsaines, des feuilles grossières, des parlementaires injurieux. Sous toute cette écume, le flot national monte et descend, salubre et ample. Dieu seul en a réglé la course. Désespérer de la France, c'est se porter tort à soi-même.

Plus nos frères canadiens compteront sur nous, en Europe, plus ils seront forts et grandiront promptement. Quant à nous, plus nous compterons sur eux, en Amérique, plus nous profiterons de leur bel exemple de moralité et de vitalité, et plus nous nous maintiendrons, dans l'Ancien Monde, au rang éminent qui nous est imparti.

Ce disant, nous concevons fort bien qu'ils soient Canadiens avant d'être Français ou Anglais ou Amé-

---

(1) *La Vieille Maison*, p. 216.

(2) Nos lecteurs se souviennent peut-être que, en outre de maintes publications canadiennes analysées à leur date, *le Centurion* leur fut spécialement signalé par M. Trogan dans « Les Œuvres et les Hommes ».

(3) Roy, *Manuel d'histoire de la littérature canadienne-française*, p. 109.

(4) Un vol. in-18, Montréal. Bibliothèque de *L'Action française*, 1922.

(5) Couronné par l'Académie française.

(1) *L'Obscure souffrance*, pp. 56 à 58.

ricains. Nous ne souhaitons rien d'autre que le juste et normal développement de leur personnalité française, par la force et l'épanouissement de leur sang français, rajeuni au Nouveau-Monde. Nous reconnaissons l'équité de l'enseignement brillant de M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'histoire du Canada à l'Université de Montréal et fondateur-directeur de la « Ligue d'Action française » et de la revue *L'Action française* (1).

M. l'abbé Lionel Groulx a dit :

« ... Nous constituons une variété dans la famille française. Distincts, nous le sommes non seulement par le pays, par l'allégeance politique, par une histoire et des traditions qui nous sont propres, mais aussi par des caractères physiques et moraux déjà fixés et transmis avec la vie dès la fin du dix-septième siècle... Déracinés par le colonialisme politique et moral, dédoublés par le dualisme d'un pays fédératif, nous avons besoin qu'on nous rende, plus que toute chose, le sentiment de notre personnalité. Inutile de nous le cacher : en cette œuvre initiale et urgente, sont engagés les problèmes fondamentaux de notre vie. Allons-nous marcher plus longtemps avec cette conscience désagrégée, flottante, où ne peut s'appuyer aucune fixité du patriotisme ? A-t-el seulement droit à l'existence, peut-elle se prometti l'avenir, la nationalité qui s'ignore, qui ne sait plu garder pour elle-même son allégeance spirituelle Seules la réalité de notre personnalité nationale, l conscience profonde de notre entité distincte pou. ront soutenir nos instincts de race, fortifier notr volonté de vivre, fonder notre droit au libre déve loppement de nos aspirations. » (1)

Nul, en France, et partout où règne la justice, n' contredira. Ce n'est pas nous non plus qui blâme rons le savant historien de Montréal de ne pas vou loir de la neutralité en histoire ; elle engendre l'im puissance dans la société :

« Nous ne confondons point, dit-il, l'impartia lité avec la neutralité. L'histoire est un acte moral non affranchi par conséquent des finalités suprêmes Notre ambition et notre droit sont de l'écrire et d l'enseigner comme doivent le faire un catholiqu et un Canadien français. L'historien doit travaille et penser avec toute sa personnalité ; s'il fait *l neutre et l'indifférent*, dirons-nous avec Bossuet, i *abdique sa qualité d'homme.* » (2)

Que nos frères canadiens gardent leur qualité d'hommes, comme Bossuet l'entendait. C'est notre vœu le plus cher. De leur décision, de leur fierté, de leur indépendance, nous attendons, nous espérons les plus heureux résultats, pour eux, pour nous et pour le monde civilisé.

Nos deux destinées sont liées, puisqu'elles tendent à des fins identiques : la continuation du grand œuvre de la civilisation chrétienne. Français, nous ne voulons pas y faillir. L'immoralité et la stérilité de notre pays ne seront que d'un moment : la religion l'annonce, qui refleurit parmi nous (3). De nombreux signes l'attestent.

S'il en était autrement, ce serait la fin de l'Europe dans un chaos sanglant. Cette fin, si elle devait surgir, cacherait peut-être, il est vrai, un commencement immense. En effet, si jamais des jours d'épouvante, destructeurs de la patrie, devaient se lever pour notre race, les meilleurs éléments de la vieille France partiraient vers des terres de refuge. Et quelles les attireraient premièrement ? Nul doute: les terres de la Nouvelle France, les rives du Saint-Laurent. L'Amérique verrait se reconstituer sur son continent l'assise de la Société civilisatrice qui succéderait à la Société européenne, morte de ses fureurs fratricides, dans l'aveuglement des ignorances, des haines, des appétits et des négations.

Mais pourquoi prévoir de si troublantes épreuves ? Comment douter d'un bienfaisant avenir, quand on appartient à la race française et que l'on sait de quels abîmes, rien qu'en ces dernières années, elle est sortie victorieuse ? Toujours sauvée, toujours sauvant, la France doit avoir confiance : ses soldats, ses penseurs, ses apôtres, ses martyrs lui ont assuré, lui assurent un radieux destin.

HENRI DE NOUSSANNE.

---

(1) Rien du journal de France. Voici, du reste, d'utiles renseignements sur la Ligue d'Action française, de Montréal, publiés par un de ses co-directeurs, M. Antonio Perrault, dans une brochure récente, intitulée *Consignes de demain* :

« Le mardi 11 mars 1913, à 4 heures du soir, naquit la *Ligue des droits du français*. Ses fondateurs voulaient remettre la langue française, dans les différents domaines où s'exerce notre activité, en particulier dans le commerce et l'industrie, à la place qui lui appartient. Refaire une toilette française aux rues de nos villes et de nos villages, redonner à l'extérieur de notre vie sociale une apparence révélatrice de l'âme française de notre race, amener commerçants et industriels à se servir de notre idiome dans la rédaction de leurs marques de commerce, leurs enseignes, leur comptabilité, leur correspondance, ce fut l'objet poursuivi par les premiers directeurs de la *Ligue*. Lettres et articles de journaux furent leurs premiers moyens d'action. D'autres préoccupations se joignirent peu à peu à celle qui les avait fait se grouper. Le maintien chez nous de la langue française leur parut dépendre de causes profondes. C'est le changement d'un état d'âme, pensèrent-ils, qui fera sortir nos gens de l'indolence, de la faiblesse, de l'oubli parfois qu'ils montrent à l'égard du parler français. La langue française est trop étroitement liée aux autres éléments constitutifs du caractère de notre peuple pour que l'on puisse concentrer toute son énergie sur le parler et se désintéresser des autres aspects du problème national. Continuant de laisser à la langue française le premier rang dans leurs efforts, les membres de la *Ligue* s'intéressèrent peu à peu à tout ce qui touche à notre race, à son progrès, à sa durée. Quand la *Ligue* se créa un organe de publicité, elle donna à sa revue le nom d'*Action française*. C'était reconnaître que le petit groupe réuni à l'origine par son amour de la langue française, élargissait le champ de ses efforts afin qu'ils servissent au maintien de chacune des notes caractéristiques de l'âme de notre race.

» *L'Action française* conquit la renommée. Ce nom passa de la revue aux conférences que la *Ligue* fit donner sur des sujets dont la variété n'amoindrissait pas l'unité, faite d'un égal souci, chez nos conférenciers, de préciser pour notre peuple les règles de sa vie intérieure, rectifier sa conscience nationale, faciliter son emprise sur terre canadienne.

» Pour simplifier les rouages administratifs, donner à notre œuvre une constitution légale qui répondît à son but et comprît tous ses moyens d'action, les directeurs viennent de fonder une nouvelle corporation sous le nom de *Ligue d'Action française*. Cette appellation perpétuera l'idée qui groupa nos amis le 11 mars 1913, ainsi que celles qui les animèrent dans la suite. La *Ligue d'Action française*, fille de la *Ligue des droits du français*, continuera son œuvre dans un domaine agrandi. » (Pp. 1 et 2.)

(1) *La Naissance d'une Race*, pp. 7-8. Un vol. in-18. (Bibliothèque de l' *Action française*. Montréal, 1918-1919.)

(2) *Vers l'Emancipation*, pp. 7-8. Un vol. in-18. (Montréal, 1920-1921.)

(3) « Aujourd'hui, des groupements de l'Ecole polytechnique passent des nuits d'adoration au Sacré-Cœur.

» Aujourd'hui, quarante élèves de l'Ecole Normale supérieure de l'Etat ont quêté, dans mon église, pour *leur* conférence de Saint-Vincent de Paul...

» Et, frémissez, ombres d'About et de Sarcey, celui qui portait la parole, hier, avec moi (à la séance de clôture du Congrès diocésain, à Paris, salle Wagram) était le jeune Garric, ancien élève de l'Ecole Normale, et agrégé des Lettres. » (PIERRE L'ERMITE [chanoine Loutil, curé de Saint-François de Sales], *La Croix*, 25-26 févr. 1923.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard. Paris, VIII — *Le gérant* : A. FAIGLE.